



**HAL**  
open science

## Les Poidebard, moliniers et fileurs de soye

Georges Charreyre

► **To cite this version:**

| Georges Charreyre. Les Poidebard, moliniers et fileurs de soye. Histoire. 2018. dumas-02275319

**HAL Id: dumas-02275319**

**<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02275319v1>**

Submitted on 30 Aug 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

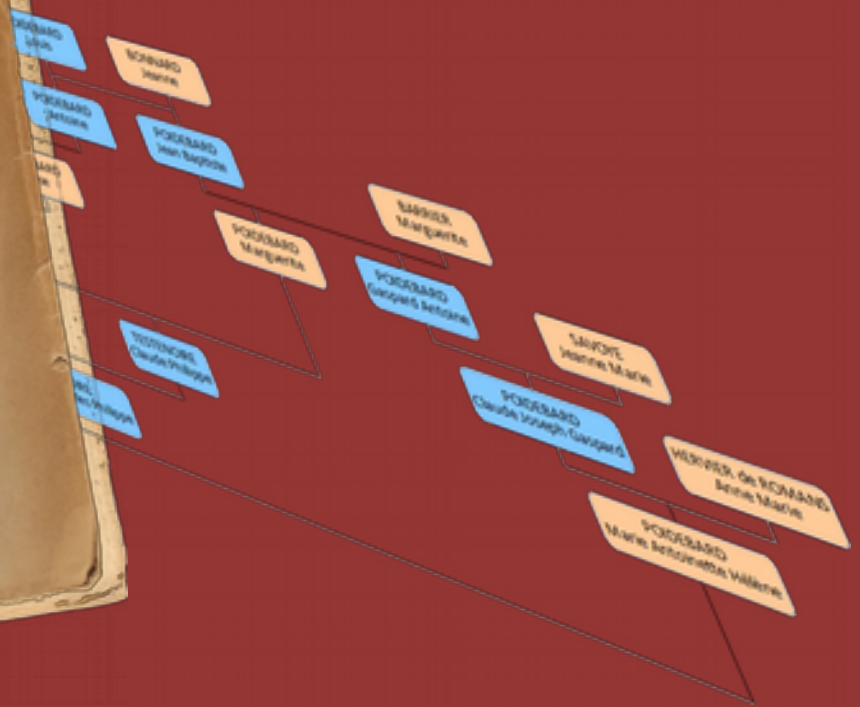
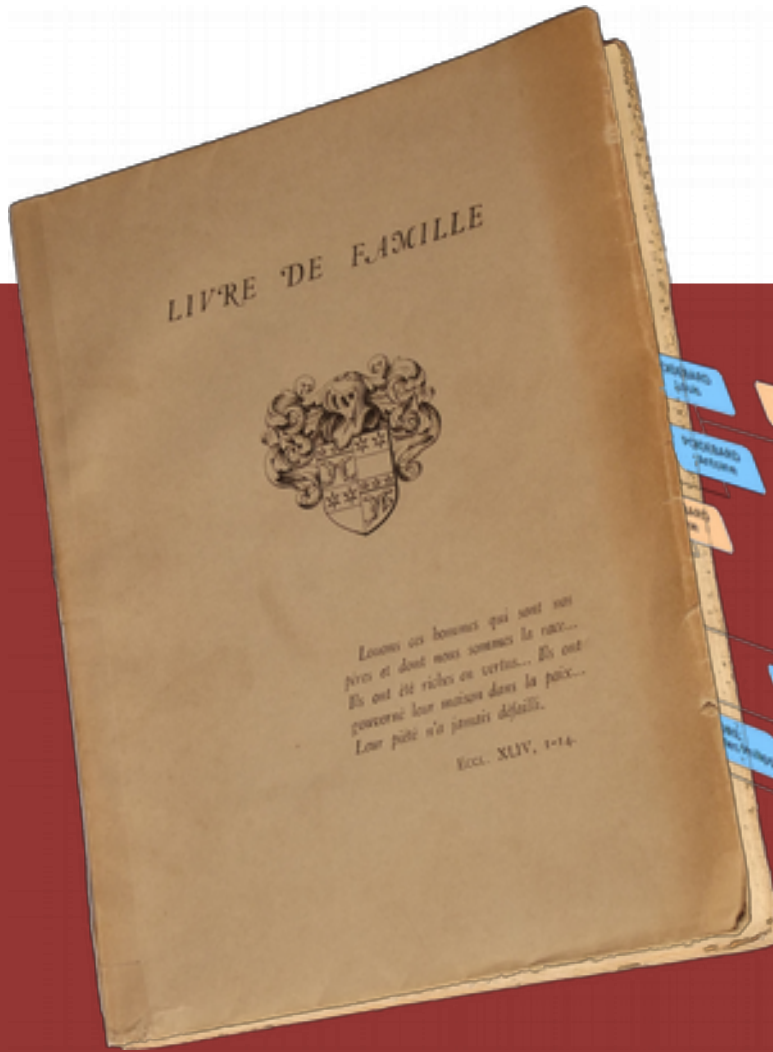
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# Les Poidebard,

# Moliniers et filleurs de soye







*« L'homme sage apprend de ses erreurs,  
l'homme plus sage apprend des erreurs des autres ! »  
Confucius*



## Remerciements

Avant toute chose, il me tient à cœur de remercier l'ensemble du corps enseignant qui m'a, par ses qualités et ses compétences, apporté les connaissances que je recherchais pour mettre enfin en route mon projet, écrire ma chronique familiale. Mais surtout présenter déjà ce mémoire, dans lequel je me suis purement éclaté. Ce n'était au début qu'un sujet comme un autre mais il m'a très rapidement ouvert des perspectives que je n'aurais jamais imaginées avant.

A cela, je peux ajouter que ce fut pour moi une grande joie de participer à cette promotion de D.U. de Généalogie. J'y ai fait de belles rencontres. J'y ai côtoyé des personnes venant de tous bords et qui ont cette passion, cette ferveur pour la généalogie qui m'a permis d'avancer et de me dépasser pour aller au bout de la formation et, au final, de présenter ce mémoire. Merci à tous mes nouveaux camarades, notamment Aurélie, Jennifer, Marion, Jean-Michel et Sylvie. Nous avons énormément échangé au cours de l'élaboration de nos mémoires respectifs, nous nous sommes soutenus dans les moments de blues. Ce fut compliqué pour nombre d'entre nous. Il fallait allier travail, vie familiale et études. Je vais plagier Corneille : « nous partîmes vingt-cinq ; mais par un prompt renfort nous nous vîmes vingt-six en arrivant au port »<sup>1</sup>. Et au final, nous pouvons tous dire : OLAF !

Un remerciement tout particulier et posthume à mon oncle Jean. C'est lui qui, par son attachement à Saint-Paul-en-Jarez, m'a mis le pied à l'étrier pour toujours aller plus loin dans l'histoire de la famille et du lieu. Il avait une connaissance de son village sans pareille. Il était surnommé le « Alain Decaux de Saint-Paul ». Si vous le croisez dans une des rues du village, vous pouvez lui demander n'importe quelle information. Il avait toujours dans ses poches trois ou quatre carnets de notes dans lesquels on y retrouvait tout sur tout : des vainqueurs du Tour de France, en passant par l'histoire des communes environnantes et jusqu'à l'histoire des rues du village. Certaines informations dans ce mémoire sont tirées de ses carnets et des cahiers d'écolier qu'il tenait sur l'histoire de Saint-Paul-en-Jarez. Mon premier arbre généalogique, je le tiens des ses recherches. Certes, elles étaient sommaires : relevés des tombes du cimetière, mais surtout tirées de la mémoire familiale, chose que j'ai négligée et qui maintenant me fait dire que c'est une grossière erreur. Nombre des ses connaissances me manquent aujourd'hui. On se dit toujours qu'on a le temps. Mais le temps file très vite et ne nous laisse pas toujours l'occasion de profiter de la chance que l'on peut avoir de la présence de nos anciens.

Merci aussi au personnel de la salle de lecture des Archives Départementales de la Loire qui a toujours tenté de rechercher une solution au travers des différentes séries lorsque mes recherches piétinaient ou se trouvaient dans une impasse faute de documents.

J'allais oublier ! Mes groupies ! Elles furent mes premières lectrices, mes premières critiques, mais aussi mes petites mains aux archives, qui faisaient une partie des recherches en fonction des documents qu'il me semblait important de trouver pour écrire l'histoire de la famille. Et aussi, une mention toute particulière à mon épouse, qui m'a soutenu tout au long de cette formation.

Il y a un an, j'aurais été incapable de faire ce travail. Et aujourd'hui je peux présenter ce qui suit. J'en suis heureux. Je ne peux dire qu'une chose à tous : MERCI.

---

1 Petit clin d'oeil à notre camarade Laëtitia, qui a mené de front études et grossesse

## SOMMAIRE

A. Abréviations et conventions.....	5
B. Introduction.....	7
C. Saint-Paul-en-Jarez, bref historique.....	8
1. L'Ancien Régime.....	8
2. La période révolutionnaire.....	9
3. L'artisanat et la révolution industrielle.....	10
4. Le déclin démographique et économique.....	12
5. La vie quotidienne aux XIXe et XXe siècles.....	14
D. Un peu d'antroponymie.....	17
E. Marie Louis William POIDEBARD.....	18
F. Sur la route de la soie.....	20
1. Jean POIDEBARD.....	24
2. Jacques POIDEBARD.....	26
3. Louis POIDEBARD.....	30
4. Joseph POIDEBARD.....	40
5. Gaspard Antoine POIDEBARD.....	46
6. Le couple de référence : Claude Joseph Gaspard POIDEBARD – Anne Marie HERVIER de ROMANS.....	48
7. Léon Jean Marie POIDEBARD.....	57
8. Marie Louis Joseph POIDEBARD.....	58
9. Léon Julien POIDEBARD.....	59
G. Et la phase II alors ?.....	60
H. Conclusion.....	61
I. ANNEXES.....	I
1. Le système de l'obéance du Chapitre de Lyon.....	I
2. Construction de la ligne de chemin de fer « la Galoche ».....	II
3. La quintaine.....	III
3.1. Qu'est-ce que la Quintaine ?.....	III
3.2. A quelle époque remonte la Quintaine.....	III
3.3. Bref historique.....	IV
3.4. Que contient le discours ?.....	IV
3.5. Qu'en pensent ceux qui sont cités dans le discours ?.....	IV
3.6. Déroulement du tir à la Quintaine.....	V
4. La corporation des maîtres mouliniers de soie.....	VI
5. Documents concernant Marie Louis William POIDEBARD.....	XIII
6. Documents concernant Gaspard Antoine POIDEBARD.....	XV
7. Documents concernant Claude Joseph Gaspard POIDEBARD.....	XIX
8. Documents concernant Marie Elysée POIDEBARD.....	XXIII
9. Documents concerant Marie Louis Joseph POIDEBARD.....	XXV
10. Extraits du « Livre de famille » de William POIDEBARD.....	XXVI
J. BIBLIOGRAPHIE.....	XXXI

## **A. Abréviations et conventions**

AD : Archives Départementales – documents vus sur place

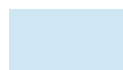
ADN : Archives Départementales numérisées – documents visualisables sur Internet

AM : Archives Municipales – documents vus sur place

AMN : Archives Municipales Numérisées – documents visualisables sur Internet



Méthodologie



Différences relevées entre le livre de William Poidebard et mes propres recherches

**Pierre** : le prénom en gras indique le personnage suivant qui sera étudié dans la descendance de la famille

**Note** : Les documents de plus d'une page feront l'objet d'un renvoi en annexe





## **B. Introduction**

Choix cornélien que de choisir le couple à étudier. Un seul critère : un couple marié entre 1833 et 1842. J'y ajoute le mien : qu'il se soit marié à Saint-Paul-en-Jarez, le village de mon enfance où j'ai vécu mes vingt premières années. J'en connais quelque peu l'histoire. Cela peut aider.

On aimerait tous trouver le couple dans ses ascendants. Le squelette serait ainsi fait à 95 %, ne resterait plus qu'à l'habiller. Mais que nenni, rien, nada, que dalle. Pas l'ombre d'un, ni dans mon patronyme ni même dans celui de mon épouse, qui corresponde aux critères désirés. Alors qui ?

Et si je prenais l'enfant illustre du village, Jacques Lisfranc de Saint Martin, chirurgien célèbre du début du XIXe siècle. Mais là où le bât blesse, c'est qu'il ne s'est pas marié. Donc pas de descendance. Et aucun de ses frères et sœurs ne se sont mariés dans la période demandée. Rien dans son lignage.

Ça y est ! Je sais ! Il y avait une famille assez connue à Saint-Paul-en-Jarez, les Poidebard, famille de notables qui eut une certaine influence économique et politique sur la vie du village entre le XVIIIe et le XIXe siècle. L'un des enfants, William est souvent cité dans les ouvrages historiques locaux. Après quelques recherches, il s'avère que c'est un personnage considéré dans les sociétés savantes régionales (Forez et Lyonnais) comme érudit, bibliophile distingué, héraldiste et généalogiste. Mais il ne correspond pas aux critères. Par contre, ses parents sont dans la période des dates demandées pour le mariage. C'est décidé ! Cela va être mon couple de départ. Quoi de plus jubilatoire que de faire la généalogie d'un généalogiste reconnu et dont on retrouve le nom dans nombre de références bibliographiques de livres d'études historiques ! Quelques recherches et je découvre qu'il a lui-même écrit sa propre généalogie en 1897, sous le simple titre « Livre de Famille », édité en un nombre réduit d'exemplaires destiné à sa famille et à un cercle restreint de ses amis et connaissances. Comment aborder le sujet ? Après échanges avec Monsieur Stéphane Cosson, et sur ses conseils, je commence par la lecture du livre de William Poidebard. Ce sera la base de mes recherches. Ensuite, je devrai vérifier tous ses dires, les compléter si besoin, et surtout donner les sources ! Je consulte donc le livre qu'il a écrit sur sa famille. Décevant. Une vingtaine de pages (sur 150 que compte le fascicule) sur sa lignée agnatique. Des noms, des dates, rien de transcendant. Parfois une anecdote, un fait "remarquable" (toujours une qualité, une belle action). Mais rien sur les secrets de famille, les petits travers. Je retrouve ici le fond et la forme des différents écrits qui ont pu être faits au XIXe sur différentes généalogies que j'ai pu consulter. Je vais malgré tout m'appuyer sur ces données pour débiter mon étude. Suite à mes premières recherches, je constate un oubli fort surprenant concernant l'auteur du livret. Ça commence à me titiller les neurones. Serai-je tombé sur un secret de famille ? Je tiens peut-être quelque chose de plus intéressant que je ne pouvais l'imaginer au départ.

Au fil des mes investigations, je me prends au jeu. Le postulat de départ, qui était de vérifier, de compléter et surtout de justifier, devient une chasse aux omissions, aux inexactitudes, peut-être même aux fautes intentionnelles. Je fouille pour dénicher la moindre erreur, le plus petit égarement. Cela devient un jeu. Or je n'ai pas vraiment le temps. Pourtant c'est parfaitement jouissif et c'est plus que motivant. En un seul mot, je m'amuse. Ça me bouffe mon temps mais quel pied ! Je lis et relis les écrits de W. POIDEBARD. Des détails qui m'avaient échappés en première lecture m'interpellent. Mais, pour les vérifier, il va falloir faire quelques recherches annexes au propos initial.

Sorti des actes d'état civil et paroissiaux, de quelques incursions dans les registres de matricules, je ne connaissais en fait pas grand-chose !

## C. Saint-Paul-en-Jarez, bref historique

Je pensais pouvoir m'appuyer sur la monographie de la commune que l'on trouve en série O. Après une demande auprès de l'archiviste, il s'avère que, malheureusement, les Archives de la Loire ne possèdent pas les documents demandés. Ils ne savent pas ce qu'ils sont devenus et n'en n'ont aucune trace.

### 1. L'Ancien Régime

Pour cette première partie, je reprendrai certains passages du livre « Saint-Paul-en-Jarez, pays de mon enfance » de Bernard Plessis<sup>2</sup>.

1120, date à laquelle on trouve la première mention connue de Saint-Paul-en-Jarez. Gaudemar de Lavieu, cadet de la famille des seigneurs de Jarez, chanoine de l'église de Saint-Etienne, cathédrale de Lyon, fit don à son église de deux moulins situés le long de la rivière le Dorlay sur le territoire de Saint-Paul. Vers 1150, la vallée du Gier passe sous la puissance de l'Archevêque de Lyon, les Lavieu gardant malgré tout une certaine indépendance. Puis, aux alentours de 1200, le seigneur de Jarez vend le château de Saint-Paul et, en 1266, un certain Guillaume Lambert se désiste de tous ses droits, revenus et possessions situés à Saint-Paul en faveur du Chapitre de Lyon. En novembre 1302, un acte de soumission au Chapitre énumère les droits cédés et en donne les limites géographiques. Le territoire de Saint Paul passe donc sous le système d'obéance du Chapitre de Lyon (Voir Annexe 1).

Ce système faisait que la seigneurie était « cédée » à un châtelain moyennant rétribution au Chapitre, à lui d'en assurer le bon état et d'y faire les réparations nécessaires. Les chanoines n'étaient là que pour prélever la dîme et autres impôts.

1360, c'est la paix de Brétigny qui marque une pause dans la guerre de Cent ans. Les compagnies de mercenaires sont licenciées. Ceux-ci se regroupent et forment les Grandes Compagnies qui ravagent les campagnes françaises. C'est le temps des Tard-Venus.

En janvier 1362, leur avant-garde est à la limite du Forez et de l'Auvergne. Ils ont Lyon en ligne de mire. La route naturelle pour y arriver passe par Montbrison, Saint-Etienne et la vallée du Gier. A Saint-Paul-en-Jarez les paysans se réfugient à l'abri des murs du château, amenant avec eux leurs réserves de blé et de vin ainsi que leurs bétails dans l'éventualité où il serait nécessaire de soutenir un siège. En février, les Tard-Venus s'installent à Rive-de-Gier, épargnant le village de Saint-Paul. En juin, les routiers se séparent et la vie reprend son cours.

Au cours du temps, le château part de plus en plus à vau-l'eau. Des réparations sont nécessaires et, pour cela, il faut des fonds. Le Chapitre n'en a cure. C'est l'affaire du seigneur. De ce fait, les bâtiments sont plus ou moins bien entretenus. On colmate, on répare tant bien que mal.

Pendant le XVI<sup>e</sup> siècle, les habitants, logés dans les maisons adossées aux murailles à l'intérieur du château, commencent à percer des ouvertures et jeter des passerelles par dessus les fossés. La vie s'étend autour de l'ancienne forteresse.

Les obéanciers, ne pouvant effectuer les réparations exigées par l'état de délabrement du château, confient « sa régie » aux nouveaux bourgeois ayant acquis leur richesse dans les affaires et qui rêvent d'un titre de noblesse. Ces familles, qui se sont enrichies notamment avec le commerce de la soie, sont les mêmes qui, à la veille de la Révolution, siègent dans les assemblées municipales créées en 1788. Pêle-mêle, on peut citer les Savoye, Lafaye, Chorel, Maniquet, de Lafont, Dumayne et, bien évidemment Poidebard. On retrouvera la plupart de ces patronymes au gré de notre histoire.

En 1779, le Chapitre abandonne et vend Saint-Paul, les terres et tous ses droits à Louis de Lafont pour la somme de 90 000 livres.

La bourgeoisie accédait au pouvoir. Mais se profilait à l'horizon une nouvelle ère.

<sup>2</sup> PLESSIS Bernard. *Saint-Paul-en-Jarez, le pays de mon enfance*. Saint-Etienne, éditions Dumas, 1961

## 2. La période révolutionnaire<sup>3</sup>

Le 31 mars 1788, se réunissaient les membres de la première municipalité de Saint-Paul-en-Jarez, sous la présidence du seigneur du lieu, Louis de Lafont, qui était le plus souvent domicilié à Lyon, entouré de Jean Claude Savoye, le curé Damichon, Joseph Poidebard, Messieurs Grange, Chorel, Couchoud, Jalabert, Brossy, Chataignon, Maniquet et maître Vincent, notaire et greffier.

Le 2 février 1790, de nouvelles élections eurent lieu. François Maniquet fut nommé maire, les citoyens Girard, Grange, Chataignon, Jalabert et Durand furent nommés officiers municipaux. Le notables élus étaient Jean Baptiste Poidebard ainsi que les citoyens Fond, Delarue, Dubouchet et Couchoud. Ces derniers n'étaient convoqués que lorsqu'il s'agissait de débattre d'une question majeure pour la commune.

Le 24 août 1790, Saint-Paul-en-Jarez est érigé en chef-lieu de canton qui se compose de quatre communes : Saint-Paul-en-Jarez, dont la population était de 2166 habitants, Farnay 800, Doizieu 2000 et Pavezin 1200.

En octobre 1792, on plante l'arbre de la liberté, un beau chêne pris au bois de They, devant la population rassemblée.

Le 9 mars 1793, la municipalité en place fait apporter toutes les archives de la commune au pied de l'arbre. Tout part en fumée.

Le 5 septembre 1793, la municipalité est destituée, celle-ci étant accusée de s'être montrée partisane de la révolte de Lyon en fraternisant avec les Muscadins lors de leur passage à Saint-Paul, en mangeant et buvant avec eux dans la maison du sieur de Lafont. Le maire du moment, Jean Claude Savoye, est accusé d'avoir un fils dans les rangs des révoltés lyonnais et de leur avoir fourni un cheval.

Le 22 septembre 1793, le maire, François Maniquet, accompagné de maître Vincent ainsi que de Joseph Poidebard et Mrs A. Maniquet et P.P. Couchoud, apportent devant l'arbre des liasses de papiers contenant des plans des terriers, des abénévis, des reconnaissances de rentes et divers titres féodaux et en font un joyeux autodafé devant le peuple et les gardes nationaux au milieu des chants patriotiques.

Même liesse populaire le 13 novembre 1793 et le 30 pluviôse An II (18 février 1794) pour la destruction de minutes de terriers communaux et des protocoles d'anciennes minutes de notaire.

Le 26 novembre 1793, Louis de Lafont monte sur l'échafaud à Lyon, condamné par la Commission de justice populaire pour avoir porté les armes pendant le siège, fourni sa maison de Lyon aux révoltés pour y tenir un corps de garde et donné 14000 livres pour les frais de guerre<sup>4</sup>.

Le 28 brumaire An II (18 novembre 1793), Joseph Poidebard est nommé maire par le District, en remplacement de Mr Maniquet démissionnaire. Le 10 messidor An III (28 juin 1795), le représentant du peuple envoyé par le département de la Loire propose la place de maire à Jean Baptiste Poidebard qui refuse.

Le 12 nivôse An II (01 janvier 1794), la municipalité adopte le nom de Val-Dorlay pour la commune.

Mais la ferveur révolutionnaire tombe bien vite. Le temps des réquisitions arrive : chevaux, avoine, foin, blé sont réquisitionnés pour l'entretien et l'organisation de l'armée des Alpes. Le manque de main-d'oeuvre, dû à la levée en masse de soldats, se fait sentir.

La contre-révolution lyonnaise, les réquisitions, le manque de bras ont affecté l'économie de Saint-Paul-en-Jarez. La révolte lyonnaise a eu, elle aussi, des répercussions sur les mouliniers qui ne pouvaient plus fournir les fabricants de soie. Certains s'en sortiront mieux que d'autres.

Les temps se calment. La révolution s'achève, l'empire passe. Une autre révolution s'annonce, industrielle celle-ci, et Saint-Paul a des atouts.

<sup>3</sup> Sources personnelles, tirées des délibérations des conseils municipaux de l'époque

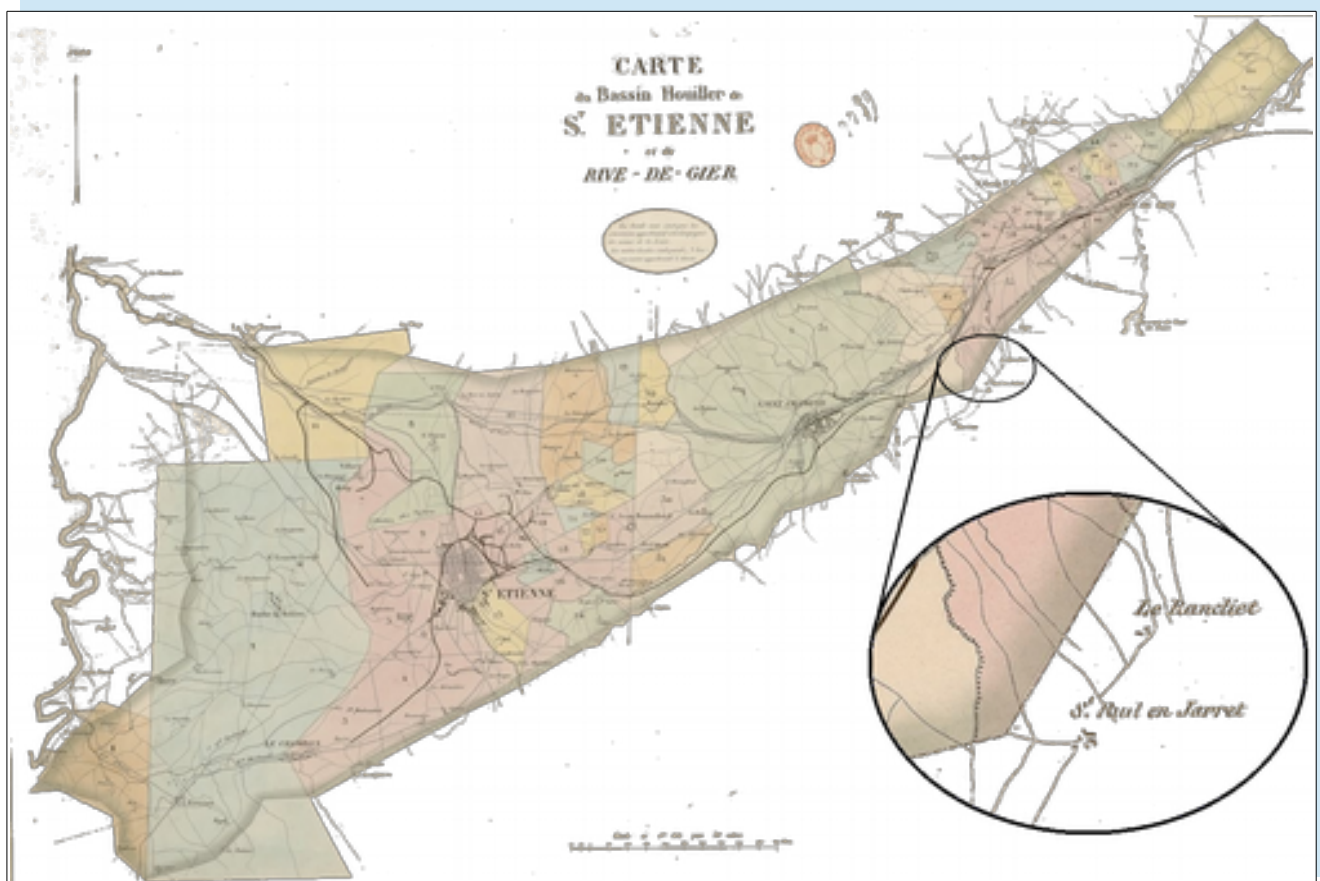
<sup>4</sup> PORTALLIER Antoine. *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais*. 1911 - <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k41509h>

### 3. L'artisanat et la révolution industrielle

Les bourgeois au pouvoir lors de la Révolution se sont, pour la plupart, enrichis dans le commerce de la soie. Mais comment se fait-il qu'on trouve autant de marchands, négociants et moulineurs de soie dans un village perdu au pied des pentes du Massif du Pilat ?

Reprenons l'histoire à l'époque du Vert Galant. Nous sommes fin XVI<sup>e</sup> début XVII<sup>e</sup> siècle. Henri IV, après avoir rendu la paix avec la fin des guerres de religion, encouragea l'industrie par tous les moyens possibles avec son ministre Sully. Le Midi se couvre de champs de mûriers et sa culture remonte jusqu'aux contreforts du Pilat en Ardèche et sur l'extrême sud de la Loire. En 1600, le roi donnait des lettres patentes aux « maîtres fileurs et moliniers de soye des villes de Lyon, Saint Chamont et lieux circonvoisins », lettres qui confirmaient les règlements, articles et statuts d'une corporation déjà forte et établie dans la région. En effet, l'installation de l'industrie du moulinage des soies date du début du XVI<sup>e</sup> siècle. C'est l'immigration de plusieurs familles italiennes qui introduisent les moulins à la « bolonaise ». Et c'est tout naturellement que ces ouvriers s'installent sur les bords des rivières du Pilat, leurs eaux étant pauvres en calcaire et propres au décreusage des soies. Par ailleurs, ces cours d'eau avaient été aménagés pour d'autres usages tels que les scieries, les moulins à farine ou à huile. Ne restait plus qu'à s'installer et à utiliser, moyennant rétribution aux propriétaires, les biefs, écluses et bassins d'irrigation. Le long du Dorlay et sur le territoire de Saint-Paul, la toponymie parle d'elle-même : on trouvait Moulin Rouet, Moulin Pinte, Moulin Payre, Les Fabriques, la Grande Ecluse, Moulin Dampierre, Moulin Gauthier. Un autre avantage à installer ces moulins sur les berges de cette rivière était la proximité de scieries propres à la confection de rouages, arbres d'entraînement, poulies et autres pièces nécessaires à la réparation des moulins, ceux-ci étant construits en bois. Les produits, transportés par des voituriers et des muletiers, étaient exportés vers Lyon et ses « soyeux » qui fabriquaient les riches étoffes. Ces moulins employaient surtout de la main-d'oeuvre féminine. En 1716, les enfants Poidebard arrivent à Saint-Paul où le travail de la soie a déjà enrichi quelques familles, dont leur grand-père Clément Dumayne.

Mais une autre ressource faisait entrevoir une essor économique important pour ce modeste village. C'était le charbon. Les mines étaient alors appelées les carrières de charbon de terre. Le bassin houiller de la Loire passe en effet le long du Gier qui arrosait la partie Nord-Ouest du territoire et notamment le quartier de Grand-Croix.



Carte du bassin houiller de Saint-Etienne - 1846

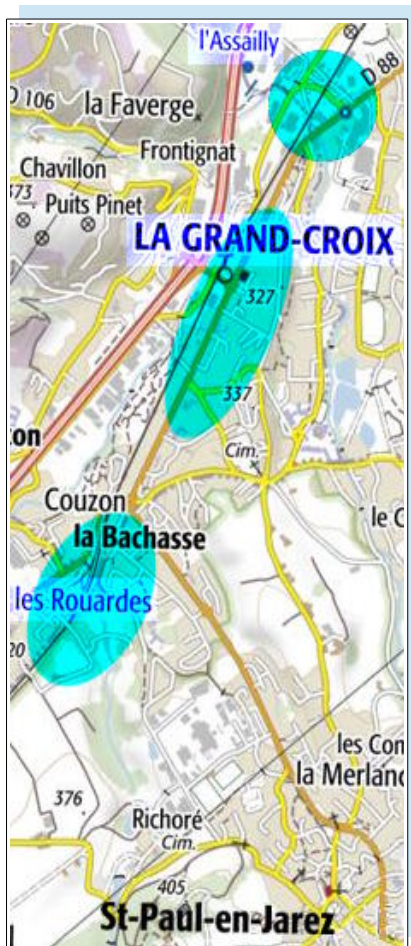
Le développement industriel fut précoce. Cette exploitation commença à prendre de l'ampleur à partir du milieu du XVIIIe siècle. L'exploitation se faisait surtout en surface. Si l'on creusait trop, les galeries étaient envahies par l'eau qui s'infiltrait, le Gier étant tout proche. L'arrivée de la machine à vapeur va changer la donne. On va pouvoir pomper l'eau des puits et creuser à de plus grandes profondeurs.

Et qui dit charbon, dit métallurgie. On trouvait déjà, sous l'Ancien Régime, un certain nombre de cloutiers comme on peut le constater en parcourant les registres paroissiaux. Le fer était déjà travaillé depuis des lustres. Ce travail, fait à domicile, permettait aux journaliers, grangers et autres laboureurs d'avoir un complément à leurs ressources.

Ces trois industries, mines, travail du fer et soie étaient déjà les trois branches industrielles de Saint-Paul-en-Jarez avant la Révolution.

Au début du XIXe siècle, des industries plus importantes, des forges, fonderies, aciéries s'installent auprès des mines de charbon. Mais la difficulté pour toutes ces entreprises, c'est de transporter les produits vers les grandes villes que sont Saint-Etienne et Lyon.

Les inventions nouvelles permettent l'installation des nouveaux ateliers en utilisant une autre force motrice que la force hydraulique : la vapeur. L'industrie chimique se développe et c'est l'apparition des fils artificiels. L'installation de nouvelles entreprises se fait autour des villes de la vallée telles que Saint-Chamond, Rive-de-Gier et tout au long de ce nouveau mode de transport qu'est le chemin de fer.



En 1830, est mise en service la seconde ligne de chemin de fer de France qui relie Saint Etienne à Lyon et qui facilite alors l'exportation des productions de ces industries. Cette ligne suit en effet toute la vallée du Gier jusqu'à Givors avant de remonter vers Lyon. D'autres centres de production, plus importants, s'installent le long de ce nouveau moyen de transport notamment aux lieux-dits Les Rouardes, Grand-Croix, Assaly, territoires situés au nord de la commune de Saint-Paul-en-Jarez. Avec ces usines, se construisent aussi des nouveaux quartiers. Les entreprises font ce qu'il faut pour héberger leurs ouvriers au plus près des ateliers. Ils y installent non seulement des logements, mais aussi des écoles et des commerces.

La mécanisation des métiers fut pour les petites entreprises familiales et artisanales, attachées à leur méthode de fabrication, le début du déclin. Pour faire face à la concurrence, il fallait investir dans de nouveaux outils, plus performants et moins coûteux en main d'oeuvre. Peu l'on fait.

Une autre cause à la baisse de la production locale de soies fut une épidémie de pébrine qui dévasta les élevages des vers à soie à partir de 1849, ce qui impacta les moulinages qui se fournissaient dans les magnaneries du Sud de la France.

L'ouverture du canal de Suez en 1872 favorise l'entrée des soies d'Extrême-Orient en Europe qui vont concurrencer la soie française.

L'arrivée de l'électricité dans les grandes villes ne va pas favoriser les villages comme Saint-Paul qui ne sera desservi qu'en 1914.

#### 4. Le déclin démographique et économique

En 1846, est constituée la commune de Lorette. Celle-ci est formée par le démembrement d'une partie des communes de Saint-Genis-Terrenoire, Rive-de-Gier, Farnay et Saint-Paul. C'est notamment le quartier d'Assaly qui est distrait de Saint-Paul, où se trouvaient les aciéries des Frères Jackson fondées en 1830. Si cela impacte peu le nombre d'habitants, c'est surtout une perte économique.

De nouvelles familles d'industriels s'installent, soit en construisant de nouveaux ateliers, soit en reprenant les bâtiments des anciennes moulinerie pour implémenter la fabrication de nouveaux produits notamment les tresses et lacets.

En 1850, c'est la famille Coffy qui construit une nouvelle usine de tresses et lacets qui fermera dans les années 1970-1980 et, en 1872, au quartier des Fabriques, s'installe Marquise qui y crée une fabrique de crayons, porte-mines et porte-plumes. L'activité cessera en 1962.

Mais leur apport ne permettra pas de remonter l'économie du village.

Une seconde forte baisse de population se fait entre 1850 et 1860. Deux explications à ce phénomène.

La première, une grave épidémie de choléra sévit en France en 1854. Le nombre de décès, qui était jusqu'à présent aux environs de 110 par an, passe sur les trois années 1854 à 1856 à environ 200 par an. Ce nombre revint à la moyenne connue avant cet épisode en 1857.

La deuxième, la commune de La Grand-Croix est créée en 1860 à partir de territoires détachés des communes de Cellieu et de Saint-Paul et prend le nom du quartier enlevé à cette dernière. C'est le territoire sur lequel on trouvait les mines de charbon.

Le Conseil Général de la Loire décide, en 1893, de construire une ligne de chemin de fer reliant Saint-Héand à Pélussin. Le but était de relier au plus court Saint-Etienne avec les contreforts de la Vallée du Rhône, riches en fruits, où la vigne donne des cépages de qualité. Il s'agissait de faciliter les échanges entre les deux versants du Pilat pour acheminer le vin, le bois, le charbon, les produits des moulins encore nombreux dans la vallée encaissée du Dorlay et autres productions que l'on trouvait encore tout au long du tracé entre Saint-Etienne et Pélussin. De même, cela permettrait aux ouvriers travaillant dans les différentes industries présentes tout au long de la nouvelle voie, ou même dans les grandes entreprises de la Vallée du Gier, de faire le trajet jusqu'à leur lieu de travail. Plusieurs haltes sont prévues sur la commune de Saint-Paul, notamment Les Fabriques et Moulin-Payre.

La construction de cette ligne nécessita l'expropriation<sup>5</sup> de nombreux propriétaires dont les Poidebard sur Saint-Paul-en-Jarez (Voir Annexe 2).

En 1905, le premier train de voyageurs fut inauguré sur le tronçon entre La Bachasse, quartier situé à la limite entre la commune de Saint-Paul et celle de La Grand-Croix, et Pélussin. Ce nouveau moyen de transport était surnommé « La Galoche » ou « Le Tacot ». Peut-être était-il déjà trop tard pour la plupart de ces petites entreprises familiales. Son exploitation dura peu. Le nombre élevé d'accidents sur ce tronçon eut raison de son exploitation ainsi qu'un nouveau moyen de transport : l'automobile.

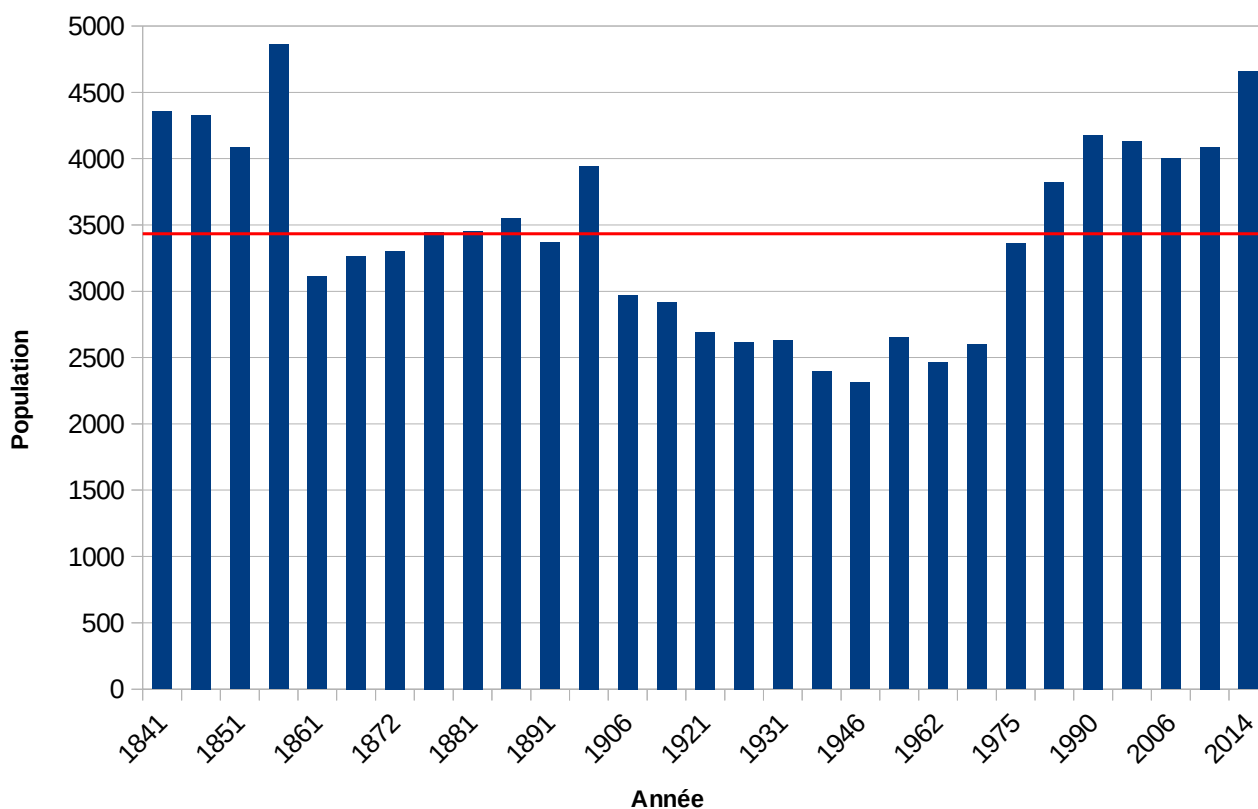


*Gare de Saint-Paul-en-Jarez*

Cette nouvelle concurrence fit que l'exploitation de cette ligne s'arrêta en 1931 et fut remplacée par une ligne d'autocars.

Toujours en 1905, Saint-Paul ainsi que Saint-Julien-en-Jarez, se trouvent amputées par la création de la commune de L'Horme. A nouveau, ce sont les quartiers neufs qui en sont soustraits sur lesquels on trouve les nouvelles industries métallurgiques, les forges... implantées depuis le milieu du XIXe siècle.

5 Site Internet : <https://www.retronews.fr/journal/memorial-de-la-loire-et-de-la-haute-loire/18-juin-1900/231/1755831/4?from=%2Fsearch%23allTerms%3D%2522poidebard%2520marie%2520louis%2522%26sort%3Dscore%26page%3D1%26total%3D2>



*Evolution de la population de Saint-Paul-en-Jarez entre 1841 et 2014*

Depuis, la population ne cesse de diminuer. On observe une baisse constante entre 1911 et 1921. Cela peut s'expliquer par les pertes subies pendant la Première Guerre Mondiale et le déficit de naissances entre 1915 et 1919 qui en découle. Le déficit continue après 1921 jusqu'en 1946. La baisse de la production minière dans les communes limitrophes de Saint-Paul et l'exode rural vers les grandes villes environnantes des ouvriers en sont les principales causes.

A partir du début des années soixante, le nombre d'habitants va reprendre une courbe ascendante. Mais ce n'est pas l'installation d'entreprises qui va influencer sur cette remontée. Saint-Paul-en-Jarez devient un village dortoir. S'y installent les ouvriers des communes environnantes dans lesquelles sont implantées les grandes entreprises. Entre 1968 et 1995, ce n'est pas moins de 18 lotissements qui sortent de terre, représentant 378 foyers.

La courbe de l'évolution de la population de Saint-Paul-en-Jarez, dont les chiffres sont tirés des recensements de 1841 à 2014<sup>6</sup>, montre bien notamment l'impact de la création des nouvelles communes à la fin du XIXe siècle et l'apport des nouvelles constructions immobilières à partir du dernier quart du XXe siècle.

<sup>6</sup> ADN Loire : registres des recensements de population - 35NUM\_272\_6M551 (1841) à 35NUM\_272\_6M570 (1911)  
 AD Loire : registres des recensements de population - 35NUM272\_6M572 (1921) à 35NUM272\_6M578 (1936) uniquement visibles en salle de lecture  
 Site Internet de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales - 1946 à 1962 : <http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/>  
 Site Internet INSEE - 1968 à 2014 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2874072?geo=COM-42271>



## 5. La vie quotidienne aux XIXe et XXe siècles

A côté des ces soubresauts socio-économiques, la vie continue à Saint-Paul. Sa position excentrée ne favorise pas son développement, malgré quelques essais qui, nous venons de le voir, resteront infructueux dans le temps.

### L'accès au confort moderne

On se souvient que Saint-Paul-en-Jarez est, à l'origine, une place fortifiée entourée de fossés. En 1808, une partie des fossés fut comblée, le reste étant conservé afin de servir de réservoir d'eau pour le bétail.

Entre 1809 et 1950, afin de subvenir aux besoins de la population, des recherches de sources, l'installation de fontaines publiques et des travaux de modernisation des canalisations sont effectués afin que les habitants aient accès à l'eau potable. Ce n'est qu'en 1958 que les habitants pourront enfin avoir un branchement d'eau dans leur domicile. Jusqu'alors, les ménagères devaient se déplacer aux fontaines afin de remplir leurs seaux et récipients divers pour les besoins ménagers en eau. Et c'est là que s'échangeaient les derniers potins de la vie du village, où on parlait de Pierre ou de Paul.



Saint-Paul-en-Jarez — Pendant la disette d'eau (Cliché Alexandre P...)  
*Ménagères à la fontaine - Saint-Paul-en-Jarez*

Le projet d'éclairage au gaz de 1847 ne sera réalisé que 33 ans plus tard, en 1880. Le bourg est éclairé par 20 lanternes à gaz. Celles-ci sont remplacées en 1910 par 20 becs intensifs qui sont éteints chaque soir à 23 heures.

La distribution de l'électricité dans le bourg ne se fera qu'en 1914. Pour ce qui est des écarts, il faudra attendre 1939.

### Le culte



*Plaque commémorative située à l'intérieur de l'église*

En 1837, une demande de devis est faite pour la réparation du clocher de l'église qui se désagrège et menace de tomber. La municipalité enlève l'horloge en 1844.

Le projet d'une nouvelle église voit le jour en 1846 avec la participation de la commune et de la fabrique, dont Joseph Poidebard est membre. Elle sera érigée à la place de celle existante. Sa construction débute en 1848 et sera entièrement financée par les dons des paroissiens. La fin des travaux aura lieu en 1868. Elle est dans le style du XIVe siècle et possède trois nefs avec un clocher en façade.

Il faudra attendre le dimanche 2 octobre 1898 pour que le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, bénisse les quatre cloches. La première a été acquise par souscription volontaire des habitants. La seconde est donnée par William Poidebard, ses parrain et marraine étant Robert Poidebard et Marie Louise Poidebard, alors que la troisième l'est par Benoît Gonin, fabricant de lacets. La dernière sera offerte par Mr le curé Neyret, en souvenir de sa cinquantième année de prêtrise.



Saint-Paul-en-Jarez — L'Eglise  
*Eglise de Saint-Paul-en-Jarez*

## L'éducation

En 1815, s'installent les frères des écoles chrétiennes, bientôt suivis par les sœurs de Saint-Joseph en 1825. Le conseil municipal décide de la construction d'une école communale de garçons en 1868. Celle-ci sera achevée en 1872.

Une école communale de filles s'installe dans le local des anciennes écoles en 1881. Le 10 mars 1888, la municipalité s'oppose à la décision préfectorale de faire construire une nouvelle école à la place des anciennes. En 1890, il y a le projet d'installer cette école dans les locaux de l'école laïque de garçons trop vaste. Enfin, c'est en 1891-1892 que fut construite l'école communale de filles.

## La salubrité

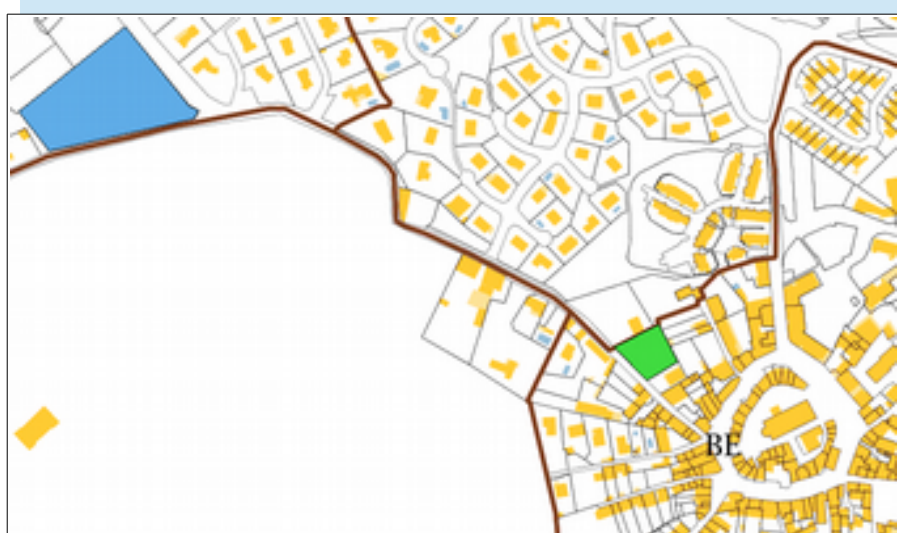
En 1819, un arrêté est affiché, interdisant le lavage du linge ou des légumes et de faire boire les animaux à la fontaine de la poterne.

1825, un arrêté municipal interdit les dépôts de fumier et d'ordures dans les rues du village et demande l'enlèvement de ceux existants dans les trois jours.

Au cours de l'année 1832, défense est faite aux habitants de souiller l'eau des fossés restants qui sert à faire boire le bétail.

Une délibération du conseil a lieu en 1847 sur le déplacement du cimetière, sa situation se trouvant à proximité immédiate du bourg et au milieu d'habitations. Des crédits sont votés en 1853 pour l'achat de terrains pour son futur emplacement.

Suite à l'épidémie de choléra de 1854, l'urgence d'un nouveau cimetière se fait sentir. Le choix se porte sur des terres situées à la Croix des Rameaux. Un mur est construit autour de celui-ci en 1856 et le déplacement de l'ancien cimetière est fait en 1857.



*En vert l'ancien emplacement du cimetière jusqu'en 1857  
En bleu l'emplacement actuel*

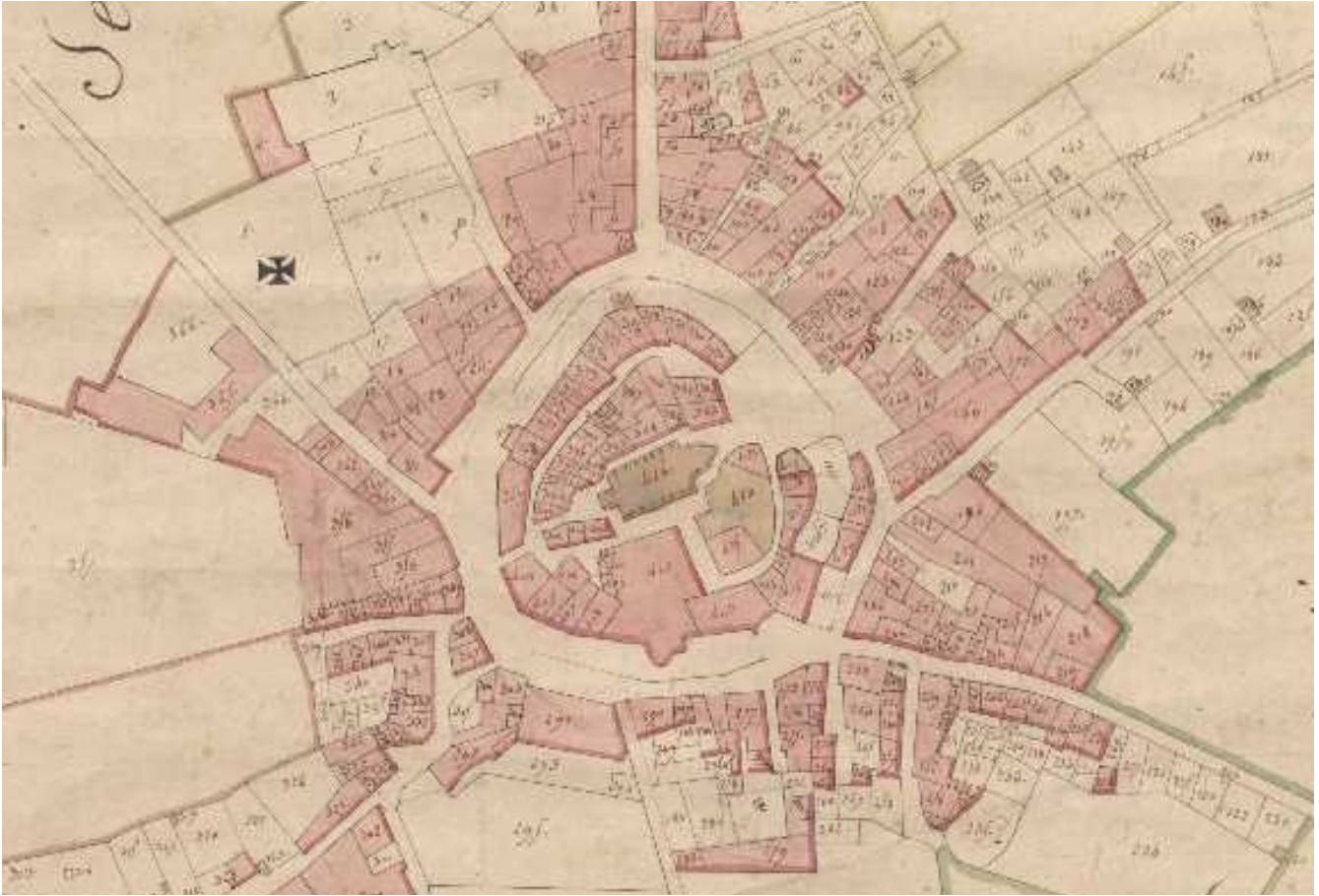
## L'urbanisme

Le village a gardé sa configuration initiale, malgré quelques tentatives de réorganisation de l'habitat. A la place des fossés, on trouve la rue de la République, aussi appelée « tour de rue ». Autour de ce centre, des constructions s'établirent au fil des siècles. Les différentes routes d'accès forment un ensemble ressemblant à une étoile. C'était le cas avant 1847 comme le montre le cadastre de l'époque et ceci est encore vrai aujourd'hui. Rien n'a vraiment changé.

Au cours des âges, le nom du village a pris des formes diverses selon les documents qui le mentionnent :

- Eclésià de Sancto Paulo, XIe siècle
- Parochia sancti Pauli in Jaresio, 1280
- Chastel de Saint-Pol-en-Jareis, 1344
- Saint-Pol-en-Jarez, 1555
- Saint-Paul-en-Jarrêt (ou Jarret), 1770
- Sous la Révolution française, la commune de Saint-Paul prend d'abord le nom de Paul-Pilat puis de Valdorlay
- Saint-Paul-en-Jarret (ou Jarrest), XIXe siècle
- Saint-Paul-en-Jarez, est le nom définitif établi par décret du 23 décembre 1914

Ses habitants sont appelés les Sampoutaires. Mais ils ont aussi un surnom : « les Dindes », à rapprocher de la tradition de la « Quintaine » (Voir Annexe 3).



*Extrait du cadastre du bourg de Saint-Paul-en-Jarez avant 1847  
([http://www.loire.fr/jcms/c\\_825883/les-archives-en-ligne](http://www.loire.fr/jcms/c_825883/les-archives-en-ligne))*



*Saint-Paul-en-Jarez vers 2013  
(carte aérienne : <http://www.geoportail.gouv.fr>)*

## D. Un peu d'antroponymie

Avant 1690, ce patronyme est inconnu jusqu'alors dans le Forez. Géographiquement, et si l'on s'en tient aux affirmations de William et de son fils Robert, le berceau de la famille POIDEBARD serait dans le Sud-Ouest de la France. Le premier donne comme origine la ville de Toulouse<sup>7</sup>. Le second situe ce patronyme à Fleurance<sup>8</sup>. Quatre-vingt-dix kilomètres séparent ces deux villes. Aucun d'eux ne donne de source. Voir ce que l'on peut trouver dans les ouvrages de Albert Dauzat<sup>9</sup>. Après quelques recherches, ce patronyme serait à rapprocher de celui de POUYDEBAT.

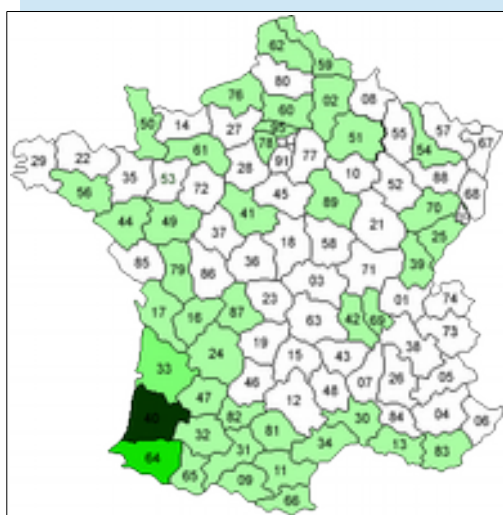
POUYDEBAT : nom gascon de domaine ou de lieu-dit, composé de *pouy*, hauteur, avec un nom topographique de bat, vallée, c'est-à-dire la colline qui domine la vallée. La forme *pouy* se serait transformée en *po*y dans le Forez et en *puy* dans le Velay.



Répartition des naissances POIDEBARD de 1891 à 1915

Sur cinquante naissances, quarante-sept sont concentrées dans les départements de Sud-Ouest et dont plus de la moitié dans celui du Gers, où se situe Fleurance !

Robert aurait-il raison ?



Répartition des naissances LAFITTE de 1891 à 1915

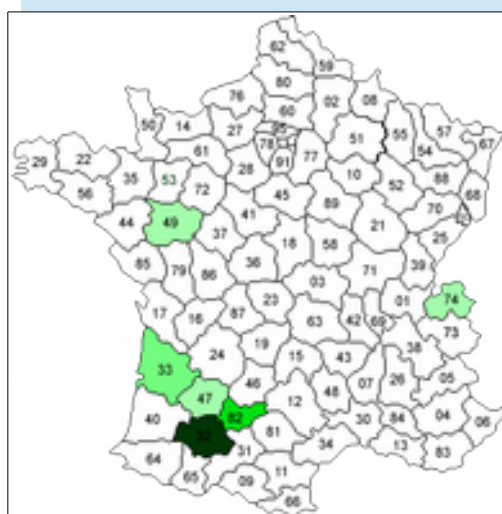
1711, paroisse de Saint-Nizier à Lyon. La surprise, c'est qu'il est dit originaire de Mézin en Gascogne, département du Lot-et-Garonne ! Distance entre Mézin et Fleurance : cinquante kilomètres !

Et si mon idée n'était pas si saugrenue que ça !

Afin de me donner une idée sur la localisation du nom POIDEBARD, je consulte le site Geopatronyme.com. Je me borne à la période 1891-1915. On n'a que le nombre de naissances, mais cela donne un aperçu de la répartition géographique d'un nom. Première surprise, à part dans le Rhône et l'Isère, aucun POIDEBARD dans le reste de la France.

Ce patronyme s'est-il perdu, ou effectivement est-on en présence d'une déformation locale du nom ? J'ai donc fait une recherche sur les différentes graphies : rien.

Seul POUYDEBAT donne un résultat positif. Et celui-ci montre bien que ce patronyme est très ancré dans le Sud-Ouest.



Répartition des naissances POUYDEBAT de 1891 à 1915

Suite aux multiples consultations des actes de Saint-Galmier, Saint-Héand et La Fouillouse, une idée

commence à poindre : Jean ne se serait pas fixé à Saint-Galmier suite à son mariage avec Agathe LAFITTE, mais j'entrevois l'hypothèse qui voudrait que Jean soit venu s'installer dans le Forez avec femme et enfants. Le patronyme LAFITTE est plus que rare dans le Forez, il est même inexistant. J'ai de nouveau recours aux livres de Albert Dauzat et à Geopatronyme.

LAFITTE : nom de famille qui représente un nom de localité d'origine Lot-et-Garonne, Haute-Garonne, ou un domaine borné. Toponyme issu du latin *ficta*, qui évoque une pierre fichée en terre servant de borne limite.

Un certain Jean LAFITTE marié avec Marie BRIGUET le 18 mai 1711, paroisse de Saint-Nizier à Lyon. La surprise, c'est qu'il est dit originaire de Mézin en Gascogne, département du Lot-et-Garonne ! Distance entre Mézin et Fleurance : cinquante kilomètres !

<sup>7</sup> Livre de Famille – William Poidebard – Imprimé en petit nombre pour les membres des familles rappelées dans ses pages intimes – Edité à Lyon chez Paul Mougin-Rusand - 1897

<sup>8</sup> Les mouliniers du Pilat – Robert Poidebard - Imprimeries réunies de Lyon - 1956

<sup>9</sup> Traité d'antroponymie française, les noms de famille de France - Albert Dauzat – Librairie Guénégaud – Paris – 1977  
Dictionnaire étymologique des noms et prénoms de France – Albert Dauzat – Larousse – Paris - 1980

## E. Marie Louis William POIDEBARD

William n'est pas le personnage que j'ai étudié dans la descendance de la famille. Il a un statut particulier. C'est celui qui est à la base de ce mémoire. Je me devais de le dissocier et de faire un chapitre particulier le concernant. Je livre ici simplement ce que l'on peut trouver si l'on fait quelques recherches sur le Web. Ce que je veux, c'est permettre à chacun de se faire sa propre opinion, telle que je me la suis faite au début de ce mémoire. Ma seule contribution ici sera de donner sa descendance directe. Je ne ferai aucun autre commentaire. On les retrouvera dans le fil de l'histoire des POIDEBARD.

Tout ce qui est écrit ici peut donc être retrouvé sur Internet sur le site du CTHS<sup>10</sup>, des Archives Départementales du Rhône<sup>11</sup> et autres sites qui, en général, s'appuient tous sur les mêmes sources.

Cinquième enfant du couple Claude Joseph Gaspard POIDEBARD et Anne Marie HERVIER de ROMANS, il naît le 21 mai 1845<sup>12</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Il suit des études au collège de Mongré à Villefranche-sur-Saône entre 1860 et 1864. Il s'inscrit ensuite à la faculté de droit de Paris, mais préfère suivre les cours de l'Ecole des Chartes en auditeur libre.

En novembre 1867<sup>13</sup>, il s'engage dans les zouaves pontificaux. Il sera fait chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand par le pape Pie IX (1874) et décoré de la médaille Bene merenti (1875) en témoignage de reconnaissance.

Son engagement fut de courte durée.

« Voici les noms des volontaires du diocèse de Lyon, partis cette semaine pour s'engager dans le corps des zouaves pontificaux : MM. William Poidebard, Constant Balay, François Bulle, élève du collège des Jésuites de Dôle, et Claude-Marie Farge, élève du petit séminaire d'Autun.  
Et pour la légion d'Antibes, M. Hippolyte Bringer, élève du petit séminaire de la Chartreuse, près le Puy.

*Extrait de "L'echo de Fourvière" du 16 novembre 1867*

En 1870 il est enrôlé dans les mobiles de la Loire pour combattre l'invasisseur prussien où il est lieutenant et occupe des fonctions d'ordonnance au sein de l'état-major. Démobilisé en 1871, affaibli par la maladie, il retourne dans le domaine familial au château de la Bâtie.

Il se marie avec Marie Françoise GROS, le 24 mai 1880 à Lyon-Ile, dont il aura quatre enfants :

- Anne Marie Ludomille Victorine Gabrielle, née le 22 avril 1881<sup>14</sup> à Oullins et décédée à l'âge de 16 ans le 04 septembre 1897<sup>15</sup> à Davézieux
- Robert Marie Louis Gaspard Joseph, né le 30 mars 1883<sup>16</sup> à Lyon-Ile. Il se marie le 29 juillet 1908<sup>17</sup> à La Mulatière avec Magdeleine Marie Appolonie JULLIEN et décède le 21 février 1962<sup>18</sup> à Lyon-Ile
- Hugues Marie Georges William, né le 15 mars 1885<sup>19</sup> et décédé quinze jours plus tard, le 30 mars<sup>20</sup> à Saint-Paul-en-Jarez
- Guy Marie Marc Antoine Bernard, né le 06 septembre 1889<sup>21</sup> à Oullins et décédé le 08 août 1890<sup>22</sup> au même lieu

A partir de ce moment là, William POIDEBARD se consacre à ses recherches généalogiques et historiques. Il fréquente les archives des chambres des notaires de Lyon et Saint-Étienne avant leur remise aux services publics d'archives. Il est également l'un des premiers érudits à compiler systématiquement les registres paroissiaux et constitue ainsi l'une des principales bibliothèques privées du département du Rhône et détient, comme son ami Léon Galle, une importante collection de jetons d'argent des échevins de Lyon.

10 Site Internet : <http://cths.fr/an/savant.php?id=107535>

11 Site Internet : [http://archives.rhone.fr/accounts/mnesys\\_cg69/datas/medias/IR\\_pour\\_internet/32%20J.pdf](http://archives.rhone.fr/accounts/mnesys_cg69/datas/medias/IR_pour_internet/32%20J.pdf)

12 ADN Loire : 3NUMEC2/3E272\_10 - 1845 - photo 23

13 Site Internet : [https://books.google.fr/books?id=RSIWY3j28AC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\\_ge\\_summary\\_r&cad=0#v=onepage&q=poidebard&f=false](https://books.google.fr/books?id=RSIWY3j28AC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q=poidebard&f=false)

14 ADN Rhône : 4 E 7225 - 1881 - photo 19

15 ADN Ardèche : Décès 1897 - photo 9

16 AMN Lyon : 2E799 - 01/01/1883-02/07/1183 - photo 180

17 ADN Rhône : 4 E 13454 - 1908 - photo 19

18 AMN Lyon : 2E3564 - 29/12/1961-30/12/1962 - photo 168

19 ADN Loire : 3NUMEC3/3E272\_18 - De 1882 à 1888 - photo 71

20 ADN Loire : 3NUMEC1/3E272\_18 - De 1880 à 1889 - photo 107

21 ADN Rhône : 4 E 7988 - 1889 - photo 33

22 ADN Rhône : 4 E 8115 - 1890 - photo 27

Il fut membre des sociétés « savantes » suivantes :

- La Diana, société historique et archéologique du Forez
- La Société des bibliophiles lyonnaisLa société française d'archéologie
- La société historique, archéologique et littéraire de Lyon
- La société linnéenne de Lyon

Il éditera plusieurs ouvrages notamment :

- « *Généalogie de la famille Veyre de Soras dans le Haut Vivarais* » en 1894
- « *Généalogie de la famille DUGAS* » en 1895
- « *Note héraldiques et généalogiques concernant le Lyonnais, le Forez et Beaujolais* » en 1896
- « *Livre de Famille* » en 1897, ayant comme sous-titre « *Quartiers généalogiques filiation et parentage des familles Poidebard et Hervier de Romans en Forez, Lyonnais, Dauphiné et Dombes* ». Ce livre ne fut édité qu'en un nombre restreint d'exemplaires destiné à sa famille et ses amis proches

Il participa à l'élaboration de :

- « *Madame Poidebard, souvenirs de famille* », en collaboration avec sa sœur Céline édité en 1907
- « *Armorial des bibliophiles du Lyonnais, Forez, Beaujolais et Dombes* » édité en 1907

Il décède le 21 juin 1902<sup>23</sup> à Oullins. Lors de son inhumation à Davézieux, le 25 juin 1902, Léon GALLE, ami du défunt, prononça une longue allocution<sup>24</sup> (Voir Annexe 5).

Son fils Robert prendra sa suite et dirigera ou sera membre de plusieurs sociétés « savantes » régionales.

Pour terminer, on trouvera les pages sur lesquelles s'appuie ce mémoire en Annexe 10. Ceci afin d'avoir la vue d'ensemble qui était la mienne en ce début d'étude. Ci-dessous l'introduction à son livre.

A MES ENFANTS,

J'ai recueilli, mes chers enfants, l'histoire de vos ancêtres, dans leurs archives et leurs livres de raison pieusement conservés. A leur travail, à leur probité, aux services qu'ils ont rendus, vous devez votre position sociale honorable et respectée; imitez-les. Les modèles ne vous manqueront point. A chaque génération, en remontant dans les races diverses dont vous êtes issus, vous avez des exemples à suivre. Vous savez combien étaient dignes de respect et d'amour les parents que vous avez connus; mais vous devez aussi vous souvenir de leurs devanciers. Ce sont d'abord ceux de votre famille restés fidèles à leur foi et au roi, pendant les jours terribles de la Révolution; plusieurs d'entre eux morts victimes de cette fidélité, d'autres ne devant leur salut qu'à la reconnaissance et au dévouement. Et

1

— 8 —

plus haut, pendant près de trois siècles, ce sont dans les différentes situations qu'ils ont occupées, des hommes utiles et de solides chrétiens. Vous y trouverez des médecins, des notaires, des capitaines châtelains, un député du Lyonnais aux Etats de 1614; des officiers versant leur sang pour la France sur les champs de bataille, comme François de Romans, mort glorieusement en 1636, au siège de S'-Jean-de-Losne; des chevaliers de S'-Louis et de vaillants défenseurs de la patrie.

Aussi, en considérant, d'un côté, la vie modeste et laborieuse de quelques-uns de vos aïeux, de l'autre, les brillants faits d'armes et la noblesse de plusieurs, vous aurez un précieux enseignement, mes chers enfants, pour vous enlever toute vanité et vous rendre en même temps assez fiers pour ne jamais forfaire à l'honneur. Vous souvenant que le travail seul élève et soutient les familles, allez, sous le regard de Dieu, suivez le droit chemin et faites le bien. I probe, da.

W. P.

Lyon, 6 Janvier 1897.

23 ADN Rhône : 4 E 11999 - 1902 - photo 22

24 Site Internet BNF : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57874117/f1.item.r=250> – pages 251 et 252

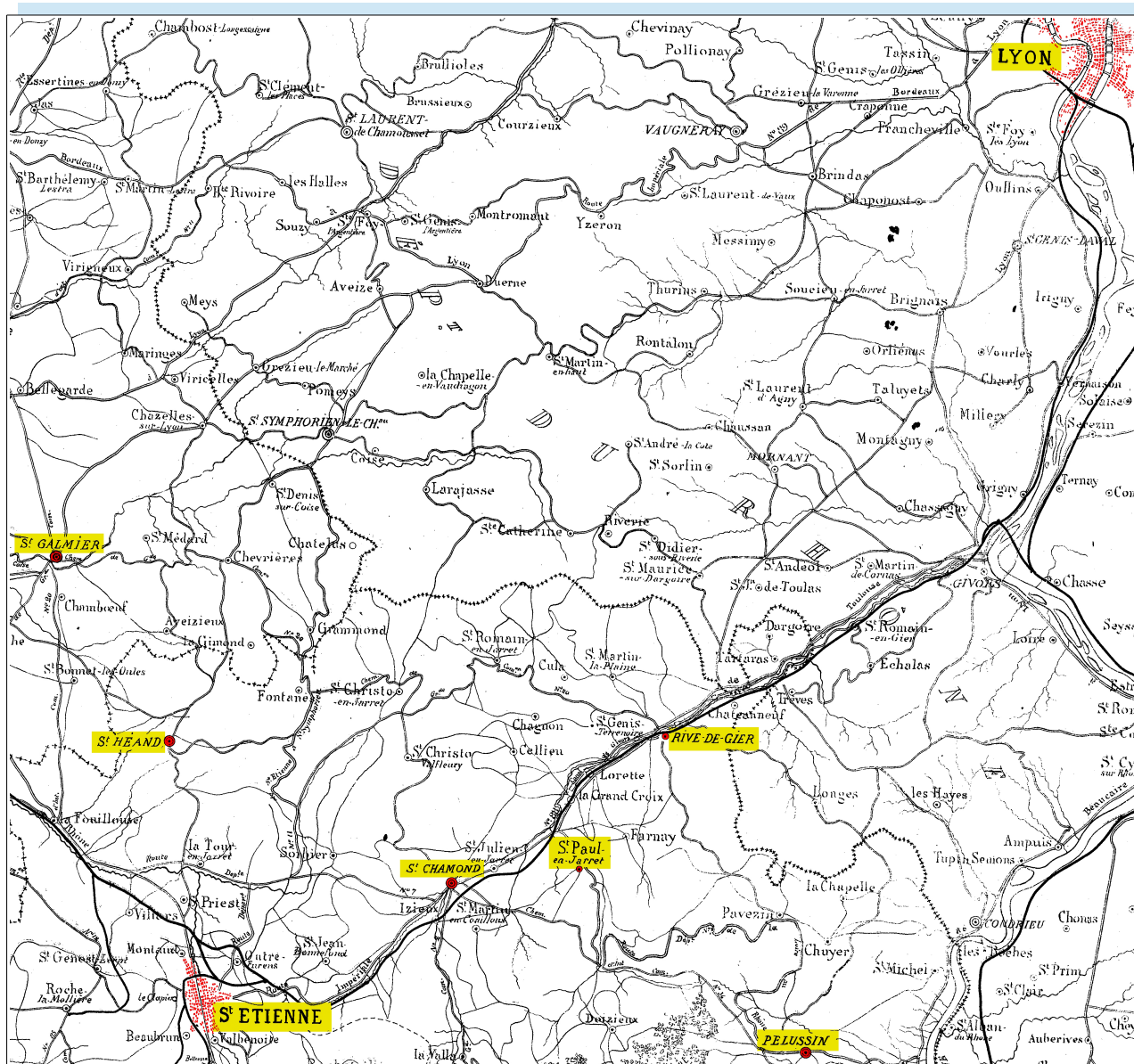
## F. Sur la route de la soie

1690, date des premiers actes où l'on retrouve le patronyme POIDEBARD dans la paroisse de Saint-Galmier. Sa graphie diffère selon les époques : POYDEBAT (1694-1706), puis POIDEBARD (à partir de 1722) si l'on s'en réfère aux signatures apposées aux bas des actes. Par contre les différents scribes de la région (curés, notaires) s'en sont donné à cœur joie : POILDEBAL, POIDEBAT, POIDEBAR entre autres.

Toutes ces signatures que l'on retrouve sur les actes à la fin du XVIIe siècle nous permettent de considérer que les membres de la famille POIDEBARD ont un certain degré d'instruction, chacun sachant au moins signer, y compris les filles. Et l'écriture semble ferme et assurée.

Durant ces trois derniers siècles, la famille POIDEBARD s'est très peu déplacée, ou tout du moins sur un périmètre restreint. Ci-dessous les principaux lieux où l'on va retrouver les différents personnages au cours des générations.

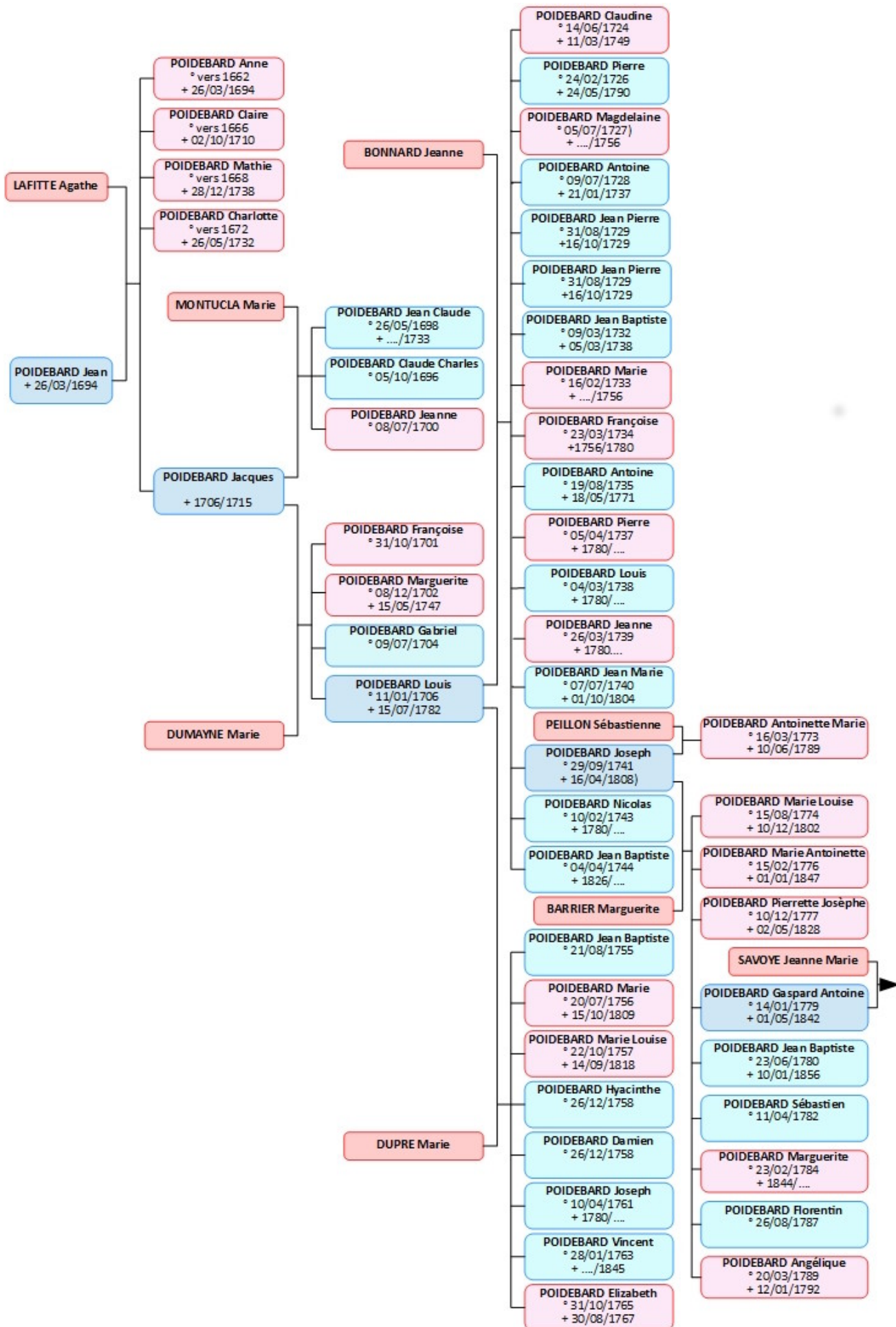
Si l'on prend Saint-Paul-en-Jarez comme point central, leurs pérégrinations se sont faites dans un rayon d'environ 40 kilomètres.

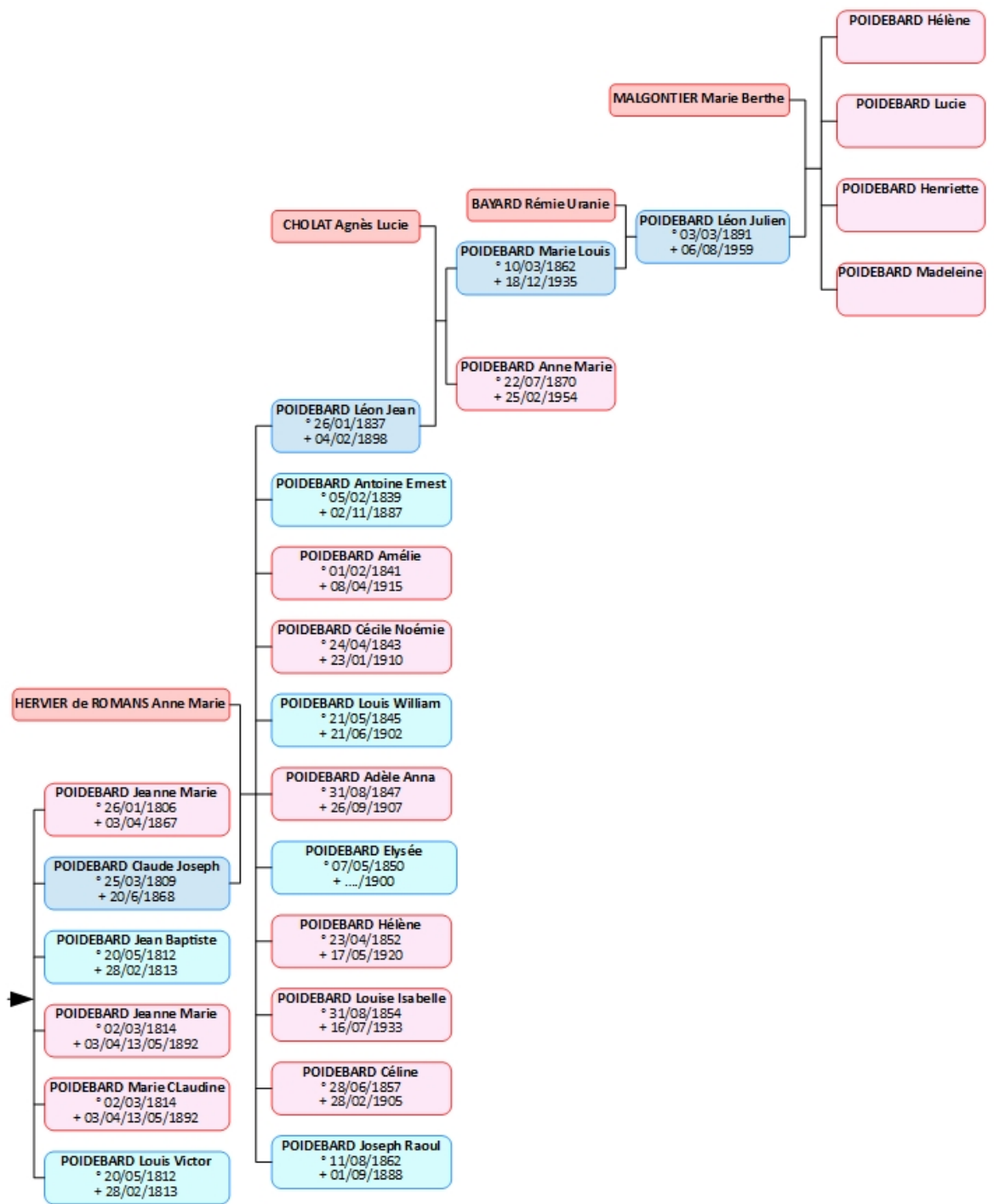


Remontons le temps et commençons notre histoire à la fin du XVIIe siècle à Saint-Galmier dans la plaine du Forez. Les premières personnes que nous trouvons semblent indiquer qu'il s'agit à l'origine, d'une famille de maîtres chirurgiens et la tradition voudrait qu'il ne put en être autrement pour les générations suivantes. Mais alors, qu'est-ce qui a bien pu amener une famille de chirurgiens à devenir mouliniers de soie ?

Un événement brutal va changer la destinée de cette famille. La perte d'un père parti trop tôt, le remariage de la mère et son décès soudain, les enfants élevés dans l'environnement de travail du grand-père maternel, et l'on se retrouve embarqué dans l'aventure de la soie sur plusieurs générations.







## **1. Jean POIDEBARD**

Tout débute par un certain Jean POIDEBARD, marié avec Agathe LAFITTE, habitant la ville de Saint-Galmier. Il est dit maître chirurgien. Les registres paroissiaux des baptêmes étant lacunaires entre 1645 et 1691 et ceux des mariages n'allant pas en-deçà de 1691, mes recherches ne m'ont permis de ne trouver que cinq enfants :

- Anne, épouse de Jean MONTELLIER, praticien, décède le 09 janvier 1740<sup>25</sup> à Saint-Galmier âgée d'environ 80 ans
- **Jacques**
- Claire se marie le 29 mai 1697<sup>26</sup> à Saint-Galmier avec Claude BERJAT, marchand, fils de Claude et de Claire GREGOIRE. Elle décède le 2 octobre 1710<sup>27</sup> à Saint-Galmier, à l'âge de 44 ans
- Mathie, mariée le 25 février 1699<sup>28</sup> à Saint-Galmier avec Guillaume CHALEYER, tailleur d'habits, fils de Claude et de Benoîte POY, décède le 28 décembre 1738<sup>29</sup> à Saint-Galmier, âgée d'environ 70 ans
- Charlotte, décédée le 26 mai 1732<sup>30</sup> à Saint-Galmier, à l'âge d'environ 60 ans

Jean POIDEBARD décède le 26 mars 1694<sup>31</sup> à Saint-Galmier âgé d'environ 60 ans. Quant à son épouse, Agathe LAFITTE, elle est présente au mariage de sa fille Claire en 1697. Il semble qu'elle était décédée lors du mariage de sa troisième fille Mathie en 1699. Son acte de décès est introuvable sur Saint-Galmier.

---

25 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC223X2 - 1736-1740 - photo 82

26 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC223X1 - 1691-1702 - photo 65

27 ADN Loire : 3NUMRP3/1MIEC223X1 - 1703-1711 - photo 87

28 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC223X1 - 1691-1702 - photo 84

29 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC223X2 - 1736-1740 - photo 61

30 ADN Loire : 3NUMRP1/1MIEC223X2 - 1729-1735 - photo 55

31 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC223X1 - 1691-1702 - photo 35

Sur les cinq enfants, seuls trois sont assurément les enfants du couple : Jacques, Claire et Mathie dont les actes de mariage sont filiatifs.

Pour les deux autres, Anne et Charlotte, il subsiste quelques doutes. Je pense malgré tout que ce sont les enfants de Jean. Pour cela, je me base sur un certain nombre d'indices :

- la rareté du patronyme POIDEBARD fait que l'on peut supposer que tous ceux trouvés à cette époque sont de la même famille
- une Anne POIDEBARD est marraine de Claude Charles POIDEBARD, fils de Jacques, sans pour cela qu'il soit indiqué sa parenté avec le baptisé, ce pourrait être sa tante
- on retrouve à nouveau une Anne POIDEBARD marraine de Pierre BERJAT, fils de Claude et de Claire POIDEBARD
- un Jean MONTELLIER est présent au mariage de Claire qui serait son beau-frère
- de même un Jean MONTELLIER est parrain de Jean BERJAT, autre fils de Claude et de Claire POIDEBARD et ce pourrait être son oncle
- une Marie Agathe LAFITTE est marraine de André MONTELLIER, premier fils de Anne POIDEBARD et Jean MONTELLIER

Quant à Charlotte, seul le nom me la fait rattacher au couple Jean POIDEBARD et Agathe LAFITTE.

Trouver les testaments de Jean POIDEBARD et de Agathe LAFITTE nous donnerait avec certitude le nom de leurs enfants, à condition que ces documents existent.

#### **Livre de famille – p.10**

Est écrit Jean marié avec Agathe de la FISTE dont le frère, Jean Louis, était lieutenant de Mr le premier chirurgien du roi. Je ne sais comment il a pu établir cette parenté ni où il a trouvé ce Jean Louis.

Par ailleurs, je n'ai jamais trouvé le moindre acte avec le patronyme de la FISTE sur la région. Et en ce qui concerne Agathe, tous les documents que j'ai consultés lui donnent le nom de LAFITTE.

-----

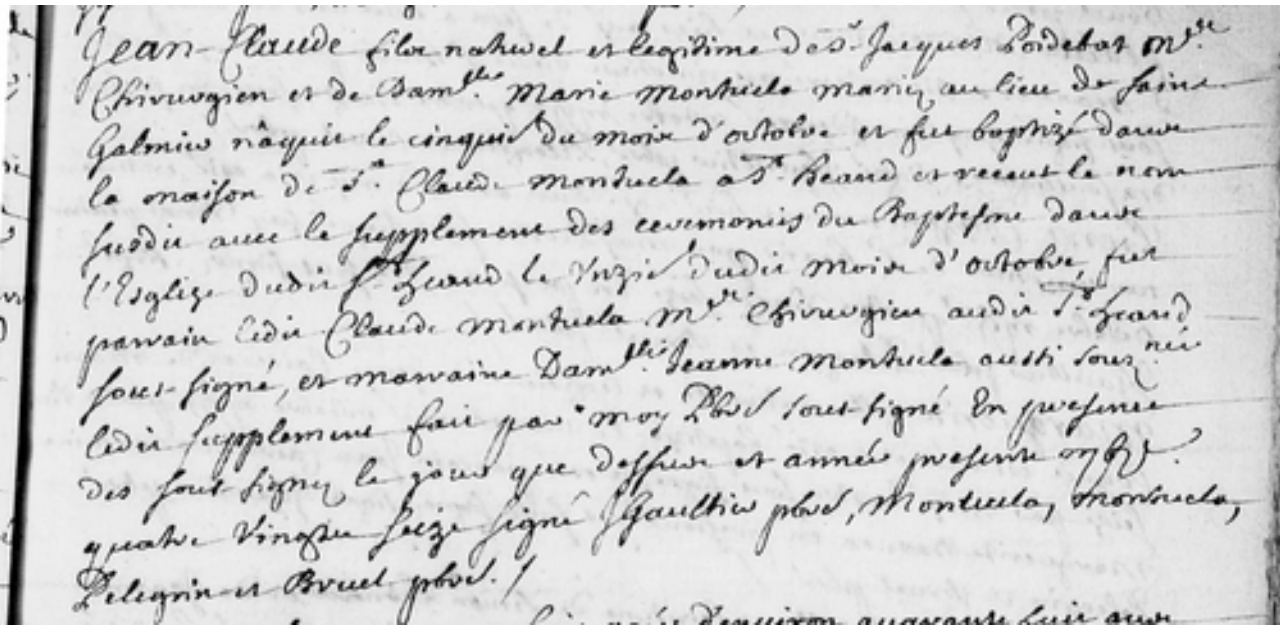
Autre erreur : Anne POIDEBARD est dite mariée avec Jean MONTILLET. Il mélange deux familles bien distinctes de Saint Galmier.

## 2. Jacques POIDEBARD

Jacques POIDEBARD est maître chirurgien, comme son père. Il se marie une première fois avec Marie MONTUCLA, famille de notables de Saint-Héand.

Au moins trois enfants naissent de cette union :

- Jean Claude est né le 05 octobre 1696<sup>32</sup> à Saint-Héand, a été baptisé le même jour dans la maison de Claude MONTUCLA, maître chirurgien à Saint Héand et a reçu le supplément des cérémonies de baptême dans l'église de Saint-Héand le 11 octobre 1696



Acte de baptême de Jean Claude POIDEBARD

Jean Claude fils naturel et légitime de s[ieu]r Jacques Poidebat m[âi]re chirurgien et de dam[oise]lle Marie Montucla mariez au lieu de Saint Galmier nâquit le cinq[è]me du mois d'octobre et fut baptizé dans la maison de s[ieu]r Claude Montucla à S[ain]t Héand et receut le nom susdit avec le supplément des cérémonies du baptesme dans l'esglise dudit S[ain]t Héand le onzi[è]me dudit mois d'octobre. Fut parrain ledit Claude Montucla m[âi]re chirurgien audit S[ain]t Héand sous signé, et marraine dam[oise]lle Jeanne Montucla aussi souz[sig]née ledit supplément fait par moy p[re]b[st]re sous signé en présence des sous signez le jour que dessus et année présente mil six cent quatre vingt et seize. Signé J.Gaultier p[re]b[st]re, Montucla, Montucla, Pelegrin et Bruel p[re]b[st]re.

- Claude Charles, naît le 26 mai 1698<sup>33</sup> à Saint-Galmier. Marié avec Marie Jeanne CORBET, il est maître en bas de soie lors du baptême de sa fille Marie Anne en 1727 à Lyon. Il décède avant 1733, Marie Anne CORBET se remariant le 04 février 1733<sup>34</sup> à Lyon avec Jean Claude MARJOT, négociant
- Jeanne, née le 08 juillet 1700<sup>35</sup> à Saint-Galmier

Marie MONTUCLA décède le 10 juillet 1700<sup>36</sup> à Saint-Galmier, à l'âge de 28 ans. On peut supposer qu'elle meurt de complications suite à ses couches.

32 ADN Loire : 3NUMRP3/1MIEC235X1 - 1684-1700 - photo 71

33 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC223X1 - 1691-1702 - photo 75

34 AMN Lyon : 1GG614 - 01/01/1733-31/12/1733 - photo 17

35 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC223X1 - 1691-1702 - photo 94

36 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC223X1 - 1691-1702 - photo 94

Actuellement aucun acte ne m'indique qui sont les parents de Marie MONTUCLA. W. POIDEBARD écrit qu'elle est fille de Claude Charles et Jeanne EMONNET. J'ai un sérieux doute. Leur mariage est en date du 19 octobre 1688<sup>37</sup> à La Fouillouse. Or, d'après l'âge indiqué à son décès, Marie serait née vers 1672 ! Et si elle était vraiment la fille de Claude Charles, donc née vers 1688, elle aurait eu environ 8 ans lors de la naissance de son premier fils Jean Claude en 1696 ! Sachant qu'il faut se méfier des âges qui peuvent être inscrits sur les actes de cette époque, je vais vérifier cela, mon hypothèse étant que Claude Charles serait le frère de Marie.

N'ayant pas trouvé trace d'un contrat de mariage sur Saint-Galmier (domicile de l'époux) et ne pouvant avoir le mariage de Jacques POIDEBARD qui pourrait éventuellement me donner l'ascendance des parents de Marie, les registres étant lacunaires sur Saint Héand entre 1689 et 1695 (période et lieu supposé de leur union), je me tourne vers les naissances du couple Claude Charles MONTUCLA et Jeanne EMONNET.

Si je suis mon hypothèse, alors le père de Marie serait Claude MONTUCLA, maître chirurgien de Saint-Héand, indiqué comme grand-père lors du baptême de Claude MONTUCLA, fils de Claude Charles et de Jeanne EMONNET le 16 janvier 1690<sup>38</sup> à la Fouillouse.

On peut aussi noter qu'une Marie MONTUCLA est marraine de Etienne, fils de Claude Charles et de Jeanne EMONNET baptisé le 22 janvier 1693<sup>39</sup> à La Fouillouse.

Le 5 janvier 1700<sup>40</sup>, à La Fouillouse, est baptisée Claudine MONTUCLA, fille de Claude Charles et de Jeanne EMONNET. Le parrain est un certain Jacques Poidebard. On retrouve sa signature en bas de l'acte. Je la compare avec celle de Jacques POIDEBARD, époux de Marie, à d'autres actes qu'il a signé. La forme des lettres, l'inclinaison sont pratiquement les mêmes. Ce pourrait donc être l'oncle de l'enfant.

*Signature Jacques Poidebard au baptême de Marie Montellier le 10/06/1695<sup>41</sup>*

*Signature Jacques Poidebard au baptême de Claudine Montucla le 05/01/1700 vu ci-dessus*

*Signature Jacques Poidebard à son mariage avec Marie Dumayne le 11/01/1701<sup>42</sup>*

Et je n'ai trouvé aucune naissance d'une Marie entre 1688 et 1705, fille de Claude Charles et Jeanne EYMONET.

Enfin, on retrouve un Claude MONTUCLA maître chirurgien comme parrain du premier enfant du couple Jacques POIDEBARD et Marie MONTUCLA en 1696.

Resterait à compulsor les contrôles de actes pour la ville de Saint-Héand pour trouver un éventuel contrat de mariage ou même le testament du père présumé de Marie à la condition que celui-ci ait testé après le mariage. Il me faudrait connaître de quel bureau dépendait Saint-Héand au XVIIIe siècle, sinon il va falloir aller à la pêche, bureau par bureau en commençant par les plus proches.

-----  
J'ai aussi trouvé une certaine Françoise CARTERON, décédée le 3 février 1687<sup>43</sup> à Saint-Héand, dite femme de Claude MONTUCLA, maître chirurgien. Il serait possible que ce soit la mère de Marie, mais rien actuellement ne permet de le confirmer.

37 ADN Loire : 3NUMRP18/1MIEC098X02 - 1683-1693 – photo 48

38 ADN Loire : 3NUMRP18/1MIEC098X02 - 1683-1693, photo 57

39 ADN Loire : 3NUMRP18/1MIEC098X02 - 1683-1693 – photo 89

40 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC098X03 - 1700-1707 – photo 1

41 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC223X1 - 1691-1702 - photo 48

42 ADN Loire : 3NUMRP8/1MIEC272X2 - 1700-1706 - photo 16

43 ADN Loire : 3NUMRP3/1MIEC235X1 - 1684-1700 - photo 43

Jacques se marie en secondes noces le 11 janvier 1701<sup>44</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Marie DUMAYNE. Elle lui donnera au moins quatre enfants :

- Françoise, née le 31 octobre 1701<sup>45</sup> à Saint-Galmier
- Marguerite, née le 08 décembre 1702<sup>46</sup> à Saint-Etienne, se marie une première fois le 15 novembre 1723<sup>47</sup> à Saint-Didier-la-Séauve (aujourd'hui Saint-Didier-en-Velay) avec Louis MONTET, marchand, fils de Jacques et de Catherine TERRASSE. Devenue veuve, elle se marie en secondes noces avec Pierre CHATELAIN, fileur de soie et marchand, fils de Michel et de Claudine FOREY, le 08 septembre 1744<sup>48</sup> à Saint-Chamond. Elle décède le 15 mai 1747<sup>49</sup> à Saint-Julien-en-Jarez
- Gabriel, né le 09 juillet 1704<sup>50</sup> à Saint-Etienne
- **Louis**

Jacques POIDEBARD serait décédé entre 1706, année de naissance du dernier enfant trouvé et 1715, année du remariage de son épouse. Son acte de décès est introuvable tant sur Saint-Galmier que sur Saint-Etienne.

Marie DUMAYNE se remarie avec Jean ANDRE le 10 juin 1715<sup>51</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Elle décédera dix mois plus tard, le 25 avril 1716<sup>52</sup> à Saint-Galmier. L'aîné des enfants a 20 ans, le plus jeune, Louis, n'en a que 10.

Elle est le troisième enfant de Clément, marchand moulinier de soie de Saint-Paul-en-Jarez, et de Jeanne de LAFONT, fille d'une autre famille de mouliniers de soie du même lieu. La fratrie compte au moins sept enfants, tous nés et baptisés<sup>53</sup> à Saint-Paul-en-Jarez :

- Françoise baptisée le 23 octobre 1670
- Marguerite baptisée le 05 octobre 1672 et unie à Antoine BONNARD le 20 août 1703 à Saint-Paul-en-Jarez
- Marie baptisée le 02 janvier 1675
- Jean baptisé le 30 septembre 1676
- Nicolas baptisé le 09 juin 1678
- Antoinette baptisée le 03 mars 1680
- Pierre baptisé le 04 novembre 1681

---

44 ADN Loire : 3NUMRP8/1MIEC272X2 - 1700-1706 - photo 16

45 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC223X1 - 1691-1702 - photo 107

46 AMN Saint-Etienne : 2 GG 37 - 1702-1704 - photo 78

47 ADN Haute-Loire : 3 Num 110/8 - 1721/1730 - photo 33

48 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC208X9 - 1744-1747 - photo 26

49 ADN Loire : 3NUMRP6/1MIEC245X2 - 1746-1748 - photo 39

50 AMN Saint-Etienne : 2 GG 38 - 1704-1706 - photo 43

51 ADN Loire : 3NUMRP1/1MIEC272X3 - 1714-1719 - photo 21

52 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC223X1 - 1712-1722 - photo 46

53 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC272X2 - 1667-1673 - photo 46 et 66 / 3NUMRP3/1MIEC272X2 - 1673-1682- photo 35, 51, 65, 70 et 83

### Livre de famille – p.11 et 12

Les parents de la première épouse de Jacques, Marie MONTUCLA ne sont pas Claude Charles et Jeanne EMONNET. Le père se prénommerait Charles et la mère m'est inconnue pour l'instant. Ce pourrait être Françoise CARTERON, décédée le 03 février 1687<sup>54</sup> à Saint-Héand. Mais cela reste pour l'instant une simple supposition.

-----  
W. POIDEBARD indique 3 enfants nés de la première union de Jacques : Claude-Charles, Charles et Jeanne. Il semblerait que Charles, dont il ne donne aucune date, soit en réalité Jean Claude.

Pour la seconde union, il indique cinq enfants : Françoise, Louis, Marguerite, Louise et Gabrielle. Pour ma part, je n'en trouve que quatre : Françoise, Marguerite, Gabriel et Louis, mais point de Louise ni de Gabrielle. Il est possible qu'au moins un autre enfant soit né entre 1706 (naissance de Louis) et 1715 (remariage de Marie DUMAYNE), la date de décès de Jacques étant manquante.

Il dit aussi que Marguerite, Louise et Gabrielle sont légataires de leur aïeul maternel dans le testament établi chez maître CHOREL le 27 septembre 1731<sup>55</sup>. L'acte a été passé le 26 et non le 27 et, après lecture de celui-ci, il s'avère que les petits-enfants se prénomment Marguerite, Gabriel et Louis. Françoise n'est pas citée et serait donc décédée avant 1731. Point de Louise ni de Gabrielle.

-----  
Autre petite erreur, il affuble la famille MONTUCLA d'une particule qui n'apparaît sur aucun des actes que j'ai consultés.

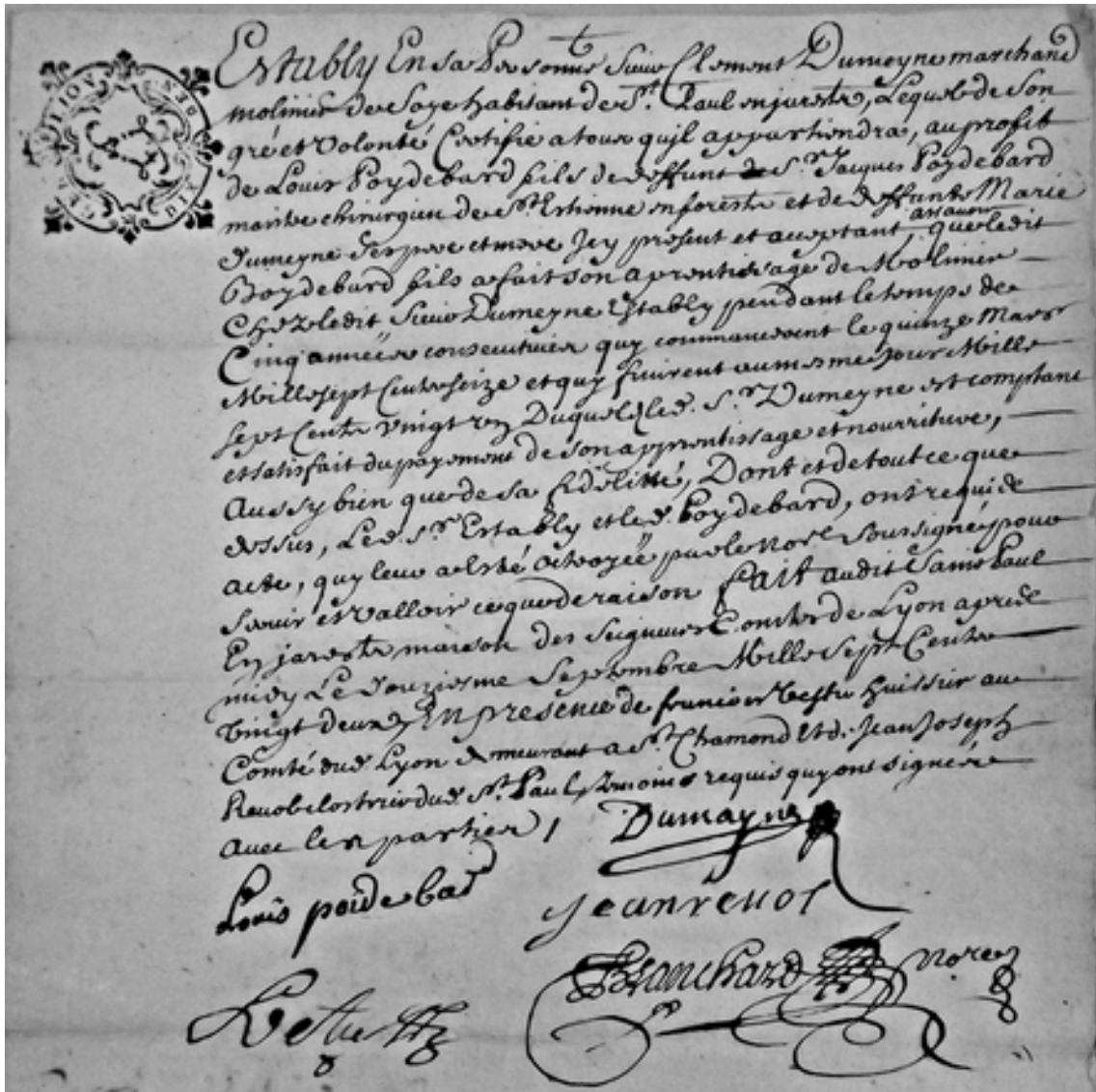
54 ADN Loire : 3NUMRP3/1MIEC235X1 - 1684-1700 - photo 43

55 AD Loire : 5E33\_10 – maître CHOREL – Saint-Paul-en-Jarez - Testament du 26 septembre 1731



### 3. Louis POIDEBARD

Louis POIDEBARD est né le 12 janvier 1706<sup>56</sup> à Saint-Etienne. Il fut employé comme apprenti au moulin de son grand-père à partir de mars 1716 pour y apprendre le métier de moulinier de soie. Le 12 septembre 1722<sup>57</sup>, il obtient quittance de Clément DUMAYNE suite à son apprentissage effectué durant cinq ans auprès de lui.



Quittance attestant de l'apprentissage de Louis POIDEBARD effectué chez Clément DUMAYNE

Estably en sa personne sieur Clément Dumeyne, marchand molinier de soye, habitant de S[ain]t Paul en Jarests, lequel de son gré et volonté, certifie à tous qu'il appartiendra au profit de Louis Poydebard, fils de deffunt s[ieu]r Jacques Poydebard, maistre chirurgien de S[ain]t Estienne en Forests, et de deffunte Marie Dumeyne, ses père et mère, icy présent et acceptant, à sçavoir que ledit Boydebard fils a fait son aprentissage de molinier chez ledit sieur Dumeyne, estably pendant le temps de cinq années consécutives, quy commanceoient le quinze mars mille sept cent et seize et quy finirent au mesme jour mille sept cent et vingt un. Duquelz led[it] s[ieu]r Dumeyne est comptant et satisfait du payement de son apprentissage et nourriture, aussy bien que de sa fidellité. Dont et de tout ce que dessus, led[it] s[ieu]r estably et led[it] Poydebard ont requis acte, quy leur a esté octroyée par le no[tai]re soussigné pour servir et valloir ce que de raison. Fait audit Saint Paul en Jarests, maison des seigneurs comtes de Lyon, après

56 ADN Loire : 3NUMRP8/2 MI EC 43 - 1706 - photo 4

57 AD Loire : 5E25\_150 - maître Blanchard - Saint Paul en Jarez - Quittance d'apprentissage du 12 septembre 1722

midy le douziesme septembre mille sept cent et  
vingt deux, en présence de François Testu, hussier au  
comté dud[it] Lyon, demeurant à S[ain]t Chamond et de Jean Joseph  
Revol, clostrier dud[it] S[ain]t Paul, témoins requis quy ont signés  
avec les parties.  
Signé : Dumayne - Louis Poidebard – Jean Revol – Tetu – Blanchard no[tai]re

Le 11 novembre 1746<sup>58</sup>, malgré le manque de documents réclamés pour être reçu maître moulinier, Louis et Pierre, son fils âgé de 20 ans, accèdent à la maîtrise et sont reçus par les maîtres-gardes et adjoints de la Corporation des Maîtres Mouliniers et Fileurs de Soie de Saint-Chamond. Car, pour être reconnu maître moulinier de soie, il fallait avoir fait ses gammes, avoir passé les différents degrés imposés par la Corporation et présenter les preuves de son travail (Voir Annexe 4).

Louis & Pierre  
 Nous soussignés maîtres-gardes de la Communauté des maîtres  
 mouliniers & fileurs de soye de la ville de S[ain]t Chamond & lieux  
 circonvoisins de lad[it]e ville reconnoissons avoir receu p[ou]r maîtres  
 mouliniers & fileurs de soye les sieurs Louis Poidebard père  
 & Pierre Poidebard fils résident dans le lieu & paroisse de S[ain]t Paul  
 en Jarest & ce par tolérance quy que led[it] s[ieu]r Poidebard père  
 nous ayent justifié d'une quittance passé par devant  
 Blanchard no[tai]re le 12<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1722 - par le s[ieu]r Clément Dumaine  
 marchand molinier de soye de lad[it]e paroisse & quil nous a  
 déclaré quil a travaillé de puis long temps & son profit dans  
 une fabrique d'uy appartenant attendu quil n'en a pas  
 rapporté l'acte d'apprentissage qui la dû précéder & que led[it]  
 deux pièces nous eussent été présentées sur l'avis de nos  
 Communautés non plus que la justification de Compagnonage  
 qui eussent été faites conformément aux règlements & quy que led[it]  
 filz ait travaillé d'uy père depuis l'avis suffisant par lequel  
 nous ne plus que son père Conformé aux règlements lesquels Père  
 & filz Poidebard ont présentement payé & acquit la somme  
 de cent cinquante livres suivant lesd[it] règlements dont nous  
 les tenons quitte à S[ain]t Chamond ce 11<sup>e</sup> 9<sup>bre</sup> 1746  
 Charles Delavallé & J. Revuier  
 porté au livre de recette à f. 10

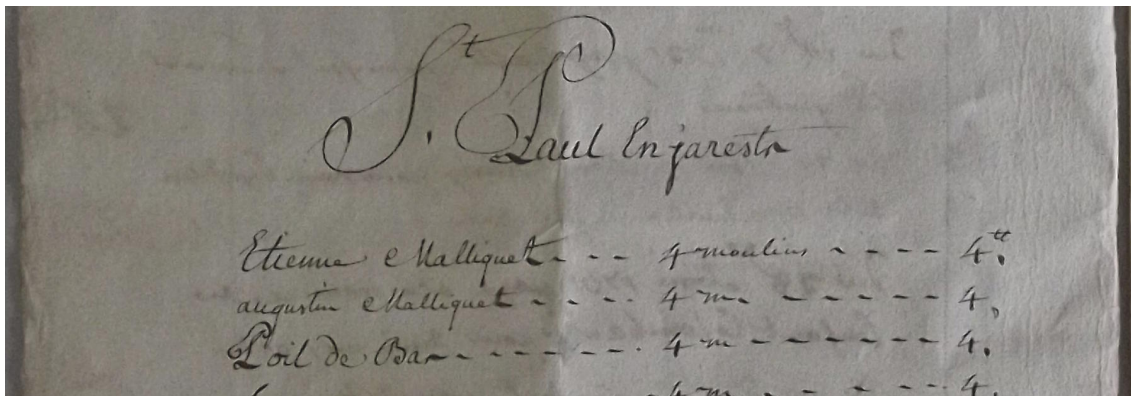
Réception comme maîtres mouliniers de Louis et Pierre POIDEBARD pas les maîtres-gardes de la  
Communauté des Maîtres Mouliniers et Fileurs de Soie de Saint-Chamond

Nous soussignés maîtres-gardes de la Communauté des maîtres  
mouliniers et fileurs de soye de la ville de S[ain]t Chamond et lieux  
circonvoisins de lad[it]e ville, reconnoissons avoir receu p[ou]r maîtres  
mouliniers et fileurs de soyes les sieurs Louis Poidebard père  
et Pierre Poidebard son fils, résident dans le lieu et paroisse de S[ain]t Paul  
en Jarest, et ce par tolérance, quy que led[it] s[ieu]r Poidebard père  
nous ayent justifié d'une quittance passé par devant  
Blanchard, no[tai]re, le douzième septembre 1722, par le s[ieu]r Clément Dumaine,

*marchand molinier de soye de lad[ite] paroisse et qu'il nous a déclaré qu'il a travaillé depuis longtems à son proffit dans une fabrique à luy appartenant, attendu qu'il ne nous a pas rapporté l'acte d'apprentissage qui l'a dû précéder et que lesd[its] deux pièces m'ont point été enregistrée sur le livre de notre d[i]te Communauté, non plus que le certificat de compagnonnage qu'il a dû faire conformément aux règlements et quoy que led[it] Poydebard fils ait travaillé chez sond[it] père depuis le tems suffissant par lequel ne c'est pas plus que son père conformé aud[its] règlements. Lesquels père et fils Poydebard ont présentement payé chacun la somme de cent cinquante livres, suivant lesd[its] règlements dont nous les tenons quitte. A S[ain]t Chamond, ce onzième novembre 1746.*

*Signé : Charles Delaval – A.Hervier*

En 1750<sup>59</sup>, lors de la visite des maîtres-gardes de la Confrérie, il possédait quatre moulins.



*Extrait du registre des visites des maîtres mouliniers - 1750*

*S[ain]t Paul en Jarestz*

*Etienne Malliquet .....4 moulins ..... 4 livres,  
Augustin Malliquet .....4 moulins ..... 4,  
Poil de bar .....4 moulins ..... 4,*

Louis POIDEBARD teste une première fois le 11 novembre 1756<sup>60</sup> devant maître CHOREL, notaire à Saint-Paul-en-Jarez, et désigne comme son héritier universel Jean Baptiste son fils né du second lit. Chacun de ses héritiers particuliers recevra une somme de quatre cents livres après son décès, hormis sa fille Jeanne, épouse de Jean CARTAL, qui ne recevra que cinq livres, ayant été suffisamment dotée lors de son mariage. Ceci représente au minimum douze cents livres.

Il teste un seconde fois en établissant un testament mystique, que je n'ai pas trouvé. On connaît son existence car il est mentionné dans son troisième et dernier testament qu'il passe devant maître LAFAYE, notaire à Saint-Paul-en-Jarez, le 28 août 1780<sup>61</sup>, où là encore, il désigne ce même fils Jean Baptiste comme son héritier universel. Cette fois, la somme distribuée à ses héritiers particuliers s'élève à plus de neuf mille livres.

Parti de rien, apprenti à 10 ans, il est le propriétaire de quatre moulins trente-cinq ans après et semble avoir une certaine aisance financière. Vingt-cinq ans plus tard, la fortune de Louis semble s'être fortement améliorée. Il serait intéressant de faire des recherches afin de découvrir ce qui lui a permis cette ascension sociale. Il est très probable qu'il ait tout d'abord hérité de la famille. Ensuite le sens des affaires a fait le reste.

Il se marie en premières noces le 20 novembre 1723<sup>62</sup> à Rive-de-Gier avec Jeanne BONNARD. Aucune indication sur les parents des mariés. Seul témoin nommé, un oncle de l'époux, Pierre DUMAYNE.

59 AD Loire : 1E\_DEM\_4244 – Etat de la visite des maîtres mouliniers

60 AD Loire : 5E33\_17 - maître CHOREL - Saint Paul en Jarez - Testament du 11 décembre 1756

61 AD Loire : 5E33\_45 - maître LAFAYE - Saint-Paul-en-Jarez - Testament du 28 août 1780

62 ADN Loire : 3NUMRP1/1MIEC187X2 -1716-1723 - photo 85

Dix-sept enfants sont nés de cette union :

- Claudine née le 14 juin 1724<sup>63</sup> à Rive-de-Gier, mariée le 07 mai 1748<sup>64</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec François BIZON, fils de Pierre BIZON et de Jeanne ROUYER. Elle décède le 11 mars 1749<sup>65</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, un mois après la naissance<sup>66</sup> de sa fille Jeanne Benoîte.  
François avait commencé son apprentissage<sup>67</sup> chez Jean Baptiste HARENT. Il termina son contrat chez Louis POIDEBARD et y effectua aussi son compagnonnage<sup>68</sup>, avant d'être reçu maître moulinier de soie.
- Pierre né le 24 février 1726<sup>69</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, maître moulinier de soie et marchand, marié le 08 janvier 1747<sup>70</sup> à Saint Chamond avec Gasparde TERRASSON, fille de Jean François, maître moulinier, fileur de soie et marchand, et de Marie SIBERT. Il décède le 24 mai 1790<sup>71</sup> à Saint-Etienne
- Magdelaine née le 05 juillet 1727<sup>72</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Décédée avant 1756
- Antoine, né le 09 juillet 1728<sup>73</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, décédé le 21 janvier 1737<sup>74</sup> à Saint-Paul-en-Jarez
- Jean Pierre, né le 31 août 1729<sup>75</sup> à Saint-Paul-en-Jarez . Décédé le 16 octobre 1729 à Pavézin
- Jean Marie né le 09 mars 1731<sup>76</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Il est reçu maître moulinier de soie par la Corporation des maîtres mouliniers le 02 mai 1753<sup>77</sup>, ayant l'âge requis et ayant été émancipé par son père. Décédé après 1780
- Jean Baptiste, né le 09 mars 1732<sup>78</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, décédé le 05 mars 1738<sup>79</sup> à Saint-Paul-en-Jarez
- Marie née le 18 février 1733<sup>80</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Décédée avant 1756
- Françoise née le 23 mars 1734<sup>81</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Décédée entre 1756 et 1780
- Antoine né le 19 août 1735<sup>82</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, marié le 21 février 1757<sup>83</sup> à Saint-Etienne avec Benoîte TRANCHAND, fille de Claude et de Jeanne MEYRIEU. Il est reçu maître moulinier de soie par la Corporation en juillet 1757. Une fille, Rose, est née le 30 septembre 1759 à Saint-Etienne et se marie le 07 février 1781 à Saint-Etienne, que nous allons retrouver plus loin
- Pierre né le 05 avril 1737<sup>84</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Décédé après 1780. Il est maître moulinier de soie et marchand
- Louis, né le 04 mars 1738<sup>85</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Décédé entre 1756 et 1780
- Jeanne née le 26 mars 1739<sup>86</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, mariée le 28 octobre 1755<sup>87</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Jean CARTAL, marchand moulinier, fils de Jean, aussi marchand et maître moulinier de soie, et de Marguerite DUMOULIN. Décédée après 1780

63 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC187X2 - 1724-1733 - photo 5

64 ADN Loire : 3NUMRP9/1MIEC272X3 - 1746-1751 - photo 42-43

65 ADN Loire : 3NUMRP9/1MIEC272X3 - 1746-1751 - photo 56

66 Jeanne Benoîte est née le 14 février 1749 à Saint-Paul-en-Jarez – ADN Loire : 3NUMRP9/1MIEC272X3 - 1746-1751 - photo 54

67 AD Loire : 1E\_DEM\_4250 - Livre d'apprentissage des mouliniers et fileurs de soie de Saint-Chamond

68 AD Loire : 1E\_DEM\_4247 - Livre de compagnonnage des mouliniers et fileurs de soie de Saint-Chamond

69 ADN Loire : 3NUMRP3/1MIEC272X3 - 1720-1726 - photo 84

70 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC208X9 - 1744-1747 - photo 90-91

71 ADN Loire : 3NUMRP9/2 MI EC 64 - 1790 - photo 17

72 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC272X3 - 1727-1731 - photo 9

73 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC272X3 - 1727-1731 - photo 29

74 ADN Loire : 3NUMRP6/1MIEC272X3 - 1734-1740 - photo 29

75 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC272X3 - 1727-1731 - photo 53

76 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC272X3 - 1727-1731 - photo 84

77 AD Loire : 1E\_DEM\_4249 - Livre de maîtrise des mouliniers et fileurs de soie de Saint-Chamond

78 ADN Loire : 3NUMRP5/1MIEC272X3 - 1732-1734 - photo 7

79 ADN Loire : 3NUMRP6/1MIEC272X3 - 1734-1740 - photo 51

80 ADN Loire : 3NUMRP5/1MIEC272X3 - 1732-1734 - photo 22

81 ADN Loire : 3NUMRP5/1MIEC272X3 - 1732-1734 - photo 41

82 ADN Loire : 3NUMRP6/1MIEC272X3 - 1734-1740 - photo 12

83 ADN Loire : 3NUMRP2/2 MI EC 53 - 1757 - photo 19

84 ADN Loire : 3NUMRP6/1MIEC272X3 - 1734-1740 - photo 34

85 ADN Loire : 3NUMRP6/1MIEC272X3 - 1734-1740 - photo 51

86 ADN Loire : 3NUMRP6/1MIEC272X3 - 1734-1740 - photo 67

87 ADN Loire : 3NUMRP11/1MIEC272X3 - 1752-1756 - photo 63

- Jean Marie né le 07 juillet 1740<sup>88</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Arrivé vers 1768 en Haute-Savoie comme ouvrier en soie, il se marie le 22 mai 1777<sup>89</sup> à Saint Sigismond (Haute-Savoie) avec Françoise Denise GIROD, fille de Sylvestre François et de Françoise DUBOIN. Jacobin convaincu, il fut de ceux qui brisèrent l'insurrection de Thônes en 1793. Il est défini comme un « homme tracassier, désorganisateur et dénonciateur ». Il en devient adjoint municipal en 1797, puis entre mai 1798 et mars 1799<sup>90</sup>. Décédé le 9 vendémiaire An 13 (01 octobre 1804)<sup>91</sup> à Thônes.
- **Joseph**
- Nicolas né le 10 février 1743<sup>92</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Décédé après 1780
- Jean Baptiste né le 04 avril 1744<sup>93</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Décédé après 1826

Jeanne BONNARD décède le 02 juillet 1751<sup>94</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Sa filiation ne fut pas simple à démontrer. Elle est la benjamine des trois enfants nés de Simon BONNARD, voiturier et muletier, et de Claudine CLUZEL, et dont on trouve les actes à Saint-Paul-en-Jarez<sup>95</sup> :

- Antoine né vers 1692. Son acte de naissance n'a pas été trouvé. Son acte de décès en date du 13 mai 1693 indique qu'il était âgé d'environ un an
- Marie Magdelaine née le 14 mars 1698
- Jeanne née le 16 juillet 1701

Simon BONNARD convole en secondes noces le 17 juin 1705<sup>96</sup> à Saint-Chamond avec Louise DUGAS dont il n'aura aucune descendance, puis se marie une troisième fois avec Marie PUNCTIS le 18 février 1710<sup>97</sup> à Saint-Etienne, qui lui donnera cinq enfants.

Simon a un frère, Antoine, marié avec Marguerite DUMAYNE vu plus haut.

88 ADN Loire : 3NUMRP6/1MIEC272X3 - 1734-1740 - photo 87

89 ADN Haute-Savoie : 4 E 160 - 1773-1788 - photo 740

90 Mémoires et documents publiés par l'Académie Salésienne, tome 44 – site internet : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k64302369/>

91 ADN Haute-Savoie : 4 E 1745 - 1805-1807 - photo 4

92 ADN Loire : 3NUMRP8/1MIEC272X3 - 1741-1745 - photo 39

93 ADN Loire : 3NUMRP8/1MIEC272X3 - 1741-1745 - photo 60-61

94 ADN Loire : 3NUMRP9/1MIEC272X3 - 1746-1751 - photo 100

95 ADN Loire : 3NUMRP6/1MIEC272X2 - 1687-1699 - photo 125 / 3NUMRP8/1MIEC272X2 - 1700-1706 - photo 25

96 ADN Loire : 3NUMRP3/1MIEC208X3 - 1703-1706 - photo 60-61

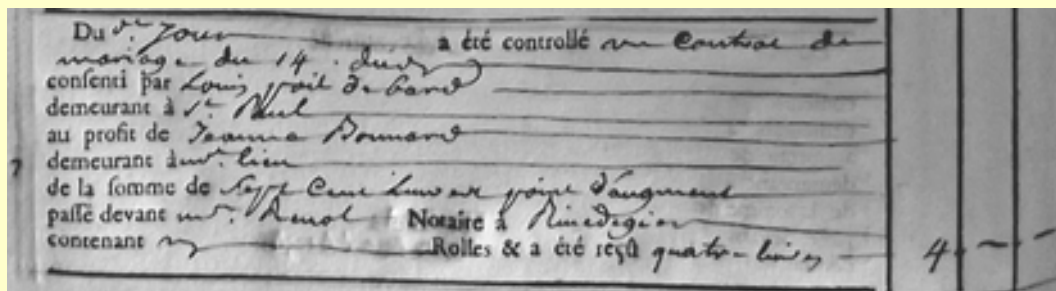
97 AMN Saint-Etienne : 1 GG 19 - photo 8-9

Le mariage de Louis et de Jeanne BONNARD est non filiatif. Côté POIDEBARD, pas de souci, le patronyme est suffisamment rare et les différents parrains et marraines des enfants permettent de justifier l'ascendance. Mais il existe malgré tout toujours un doute, certes faible mais présent. Côté BONNARD, c'est différent, le nom est très courant dans la région. Selon les sources explorées, 3 options se présentent à moi :

- Jeanne BONNARD est fille de Simon et de Jeanne DUGAS (pour moi, il est marié avec Louise DUGAS, admettons qu'elle ait les deux prénoms Jeanne Louise), option choisie par W. POIDEBARD et que l'on retrouve sur Geneanet et Heredis.online
- Jeanne BONNARD est fille de Antoine et Marguerite DUMAYNE, option trouvée sur Généanet
- Jeanne BONNARD est fille de Simon et de Claudine CLUZEL, option trouvée sur Généanet et qui est la mienne compte-tenu des parrains et marraines aux baptêmes des enfants de Louis et Jeanne, même si les parentés ne sont pas explicitement données. Jeanne CLUZEL est la première épouse de Simon, Jeanne (Louise) DUGAS, la seconde

Il me faut retrouver la filiation de Jeanne BONNARD. Je cherche alors un éventuel contrat de mariage chez les notaires de Saint-Paul-en-Jarez et Rive-de-Gier en 1723. Simple, un seul notaire aux archives pour chacun des lieux. Sans résultat.

Direction les registres de contrôle des actes de Rive-de-Gier, et là, une première indication : un contrat de mariage a été passé le 14 octobre 1723 chez maître REVOL, notaire à Rive-de-Gier. Pas de chance, les archives de ce notaire ne sont pas versées aux AD, mais un contrat existe ou a existé.



*Inscription sur le registre des contrôles des actes du contrat de mariage entre Louis POIDEBARD et Jeanne BONNARD*

Du d[i]t jour a été contrôlé un contrat de mariage du 14 dud[it] consenti par Louis POILDEBARD demeurant à S[ain]t Paul au profit de Jeanne BONNARD demeurant à ud[it] lieu de la somme de sept cent livres et point d'augment passé devant m[âitr]e REVOL Notaire à Rive de Gier contenant un Rolles & a été reçu quatre livres

Je m'aperçois que j'ai travaillé à l'envers. J'aurais dû commencer par les registres du contrôle des actes avant de perdre mon temps sur un notaire qui n'était pas le bon. Je dois retrouver le successeur actuel de ce notaire et, si possible, consulter cet acte. Mail envoyé à la Chambre des Notaires de la Loire afin de connaître l'actuel dépositaire des archives de maître REVOL. De nouveau une impasse : la Chambre de Notaires ne trouve pas trace d'un notaire REVOL à Rive-de-Gier !

Il me faut donc retrouver la filiation par des actes transverses, les testaments des parents supposés de la mariée en espérant que ceux-ci aient été faits après le mariage des enfants, ou d'autres. A ce moment-là, il serait possible d'établir de façon certaine la filiation de Jeanne BONNARD à la condition qu'elle soit instituée comme héritière particulière ou universelle et que son époux soit indiqué.

Je recherche dans les tables des testaments : rien sur celles de Saint Chamond et ni celles de Rive-de-Gier trop récentes.

Je reprends alors les registres de contrôle des actes (l'erreur sur la recherche précédente m'a servi de leçon, d'abord le contrôle des actes, ensuite les notaires si besoin) : Simon BONNARD, père présumé de Jeanne, a testé le 13/11/1718<sup>98</sup> devant maître PREVOST, notaire à Saint Chamond. Malheureusement, la date est antérieure au mariage de Louis et Jeanne. Malgré tout, par cet acte, on peut déduire qu'il n'y a pas d'enfant vivant de son union d'avec Jeanne (Louise) DUGAS sa seconde épouse. Donc pas de possibilité de mariage avec une éventuelle enfant prénommée Jeanne. L'affirmation de W. POIDEBARD s'avérerait donc erronée. Ceci exclu la première hypothèse. Reste encore la possibilité de deux couples.

Je continue la recherche des testaments de Marie PUNCTIS, la troisième épouse de Simon et du couple Antoine BONNARD – Marguerite DUMAYNE.

Une expédition aux AD me permet de trouver celui de Marguerite DUMAYNE, passé devant maître LAFAYE, notaire à Saint-Paul-en-Jarez le 07 mai 1745<sup>99</sup>. Reste à l'exploiter. Et là, lors de la lecture de l'acte, surprise : sa fille Jeanne est mariée avec un certain François MATHIVET. Marguerite ne serait à priori pas la mère de Jeanne épouse de Louis.

Je poursuis mes recherches dans le registre des insinuations de Saint-Chamond sur lequel je découvre la déclaration d'un acte de curatelle pour Louis POIDEBARD ainsi que pour Jeanne BONNARD passé le 14 octobre 1723<sup>100</sup>. Problème, la déclaration est faite par le lieutenant de Saint-Paul. Donc acte de justice et non acte notarié.

dud. Jour  
Insinué la curatelle de Louis Poidebard  
marchand en détail dud. Paul en Jarez du  
14<sup>e</sup> dud. faite par le lieutenant dud. Paul  
en Jarez, reçue par M. Delage greffier  
qui a payé vingt solz

dud. Jour  
Insinué la curatelle de Jeanne Bonnard  
fille de Simon Bonnard voiturier de S[ain]t  
Paul en Jarez du 14. dud. faite par le  
lieutenant dud. Paul reçue par M. Delage  
greffier qui a payé vingt solz

Curatelle de Louis POIDEBARD et Jeanne BONNARD

dud[it] jour  
Insinué la curatelle de Louis POIDEBARD  
marchand en détail de S[ain]t Paul en Jarestz du  
14e dud[it] faite par le lieutenant de S[ain]t Paul  
en Jarestz reçue par M[âitr]e DELAGE greffier  
qui a payé vingt sole

dud[it] jour

Insinué la curatelle de Jeanne BONNARD  
fille de Simon BONNARD voiturier de S[ain]t  
Paul en Jarestz du 14 dud[it] faite par le  
lieutenant dud[it] S[ain]t Paul reçue par m[âitr]e DELAGE  
greffier qui a payé vingt solz

Grâce à ce document, on sait maintenant que le père de Jeanne est Simon. Ce qui annihile la seconde option envisagée. Plus de doute possible, Jeanne BONNARD, épouse de Louis POIDEBARD ne peut être que la fille de Simon et de Claudine CLUZEL.

J'ai poussé les recherches dans la série B, mais malheureusement, pas de trace d'acte de curatelle.

98 AD Loire : 5E33\_304 - maître PREVOST - Saint-Chamond - Testament du 13 novembre 1718

99 AD Loire : 5E33\_30 - maître LAFAYE - Saint Chamond - Testament du 07 mai 1745

100 AD Loire : 2C1494 - Registres des insinuations - Saint-Chamond

Louis se marie en secondes noces le 25 mai 1754<sup>101</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Marie DUPRE, âgée de 31 ans, fille de Jean, simple laboureur, et de Marguerite MARTEL. De son deuxième mariage sont nés huit enfants :

- Jean Baptiste né le 21/08/1755<sup>102</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Désigné comme héritier universel par son père. Il vendra la maison paternelle à son frère Joseph. Décédé après 1826, année où il est témoin du mariage de son neveu Sébastien
- Marie, née le 20 juillet 1756<sup>103</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, mariée en premières noces le 07 janvier 1777<sup>104</sup> à Saint-Paul-en-Jarez (42) avec Pierre CARTAL, maître moulinier de soie et marchand, fils de Joseph, marchand et maître moulinier de soie, et de Anne MERLATON. Il décédera avant 1781. Elle se marie en secondes noces le 14 août 1781<sup>105</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Jean DUFOURD, aussi maître moulinier de soie, fils de Jean, marchand, et de Elisabeth TOUCHE. Elle décède le 15 octobre 1809<sup>106</sup> à Pélussin.
- Marie Louise née le 22 octobre 1757<sup>107</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, mariée le 07 mai 1776<sup>108</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Jean Marie GARAND, maître moulinier de soie, fils d'Antoine, maître passementier et marchand, et de Magdelaine PANELLE. Elle décède le 14 septembre 1818<sup>109</sup> à Saint-Chamond
- Hyacinthe né le 26 décembre 1758<sup>110</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Décédé après 1780
- Damien né le 17 décembre 1759<sup>111</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Décédé après 1780
- Joseph né le 10 avril 1761<sup>112</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Décédé après 1780
- Vincent né le 28 janvier 1763<sup>113</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, marié le 09 août 1806<sup>114</sup> à Saint-Etienne avec Françoise TARDY, fille de Barthélémy, journalier, et de Françoise VALLET
- Elizabeth née le 31 octobre 1765<sup>115</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, décédée le 30 août 1767<sup>116</sup> à Saint-Paul-en-Jarez

Louis décède le 15 juillet 1782<sup>117</sup> à Saint-Paul-en-Jarez.

---

101 ADN Loire : 3NUMRP11/1MIEC272X3 - 1752-1756 - photo 46

102 ADN Loire : 3NUMRP11/1MIEC272X3 - 1752-1756 - photo 61

103 ADN Loire : 3NUMRP1/1MIEC272X4 - 1756-1761- photo 9

104 ADN Loire : 3NUMRP5/1MIEC272X4 - 1777-1782 - photo 1-2

105 ADN Loire : 3NUMRP5/1MIEC272X4 - 1777-1782 - photo 73

106 ADN Loire : 3NUMEC2/3E169\_5 - 1809-1810 - photo 61

107 ADN Loire : 3NUMRP1/1MIEC272X4 - 1756-1761- photo 27

108 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC272X4 - 1773-1776 - photo 109

109 ADN Loire : 3NUMEC3/3E208\_17 - 1818 - photo 150

110 ADN Loire : 3NUMRP1/1MIEC272X4 - 1756-1761- photo 45

111 ADN Loire : 3NUMRP1/1MIEC272X4 - 1756-1761- photo 60

112 ADN Loire : 3NUMRP1/1MIEC272X4 - 1756-1761- photo 83

113 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC272X4 - 1762-1766 - photo 21

114 AMN Saint-Etienne : 3 E 14 - 1805-1806 - photo 63

115 ADN Loire : 3NUMRP2/1MIEC272X4 - 1762-1766 - photo 72

116 ADN Loire : 3NUMRP3/1MIEC272X4 - 1767-1772 - photo 15

117 ADN Loire : 3NUMRP5/1MIEC272X4 - 1777-1782 - photo 93



W. POIDEBARD nomme le premier fils de Marie DUPRE, Jean Baptiste POIDEBARD de Barollière. Toujours d'après l'auteur, Jean Baptiste hérita de la jouissance du château de Barollière de Mr de LAFONT, son parent et ancien seigneur de Saint-Paul. Ce serait la raison pour laquelle il vend la maison paternelle de la Bâtie à son frère le 4 septembre 1793 !

C'est ce même de LAFONT que j'évoque dans l'histoire du village et qui eu une fin tragique. Il achète le domaine de Barollière le 15 septembre 1771<sup>118</sup> à Mme Louise Marguerite PHILLIBERT, veuve de Barthélémy TERRASSON. Or, il semblerait qu'à la mort de Louis, se fut sa veuve, Marie Antoinette FAVRE de VARENNES, qui hérite de ses biens<sup>119</sup>. Je n'ai trouvé aucune vente du château de Barollière entre 1771 et 1793 dans le contrôle des actes de Saint Chamond. En 1821, la majorité des biens appartiennent à Marc Antoine HERVIER, successeur de Mme veuve de LAFONT. Le château en faisait-il partie ? Jean Baptiste a-t-il été propriétaire de Barollière entre 1793 et 1821 ? Rien pour l'instant ne confirme cette hypothèse. Louis de LAFONT vivait le plus souvent à Lyon. Je n'ai pas eu le loisir d'aller aux AD du Rhône pour faire ces recherches.

Quoi qu'il en soit, le fait d'avoir acquis le domaine de Barollière, suffit-il pour en porter le nom ?

Autre fait qui me semble incohérent au vu de l'implication de Jean Baptiste POIDEBARD dans la municipalité de Saint-Paul. Je cite : « accusé de cacher des prêtres et d'avoir entretenu des relations avec les défenseurs de Lyon, il fut arrêté par ordre de Javogues ». La révolte lyonnaise contre la Convention eut lieu entre juin et novembre 1793. Or, en 1794 Jean Baptiste était nommé maire du village !

118 AD Loire : Minutes de maître Jean Baptiste LAFAYE, notaire à Saint-Paul-en-Jarez, cote 5E33\_40

119 Site Internet : Mémoires et procès-verbaux (Société agricole et scientifique de la Haute-Loire) – tome 12 – page 399-400 - <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k229359d/f411.image.r=%22louis%20de%20lafond%22>

### Livre de famille – p.13 à 16

Contrairement à ce qu'écrit l'auteur, Jeanne BONNARD est fille de Simon et de Claudine CLUZEL non de Jeanne DUGAS.

-----

Simon BONNARD est qualifié de bourgeois de Saint-Chamond. Or, après vérification sur tous les actes concernant ses enfants, je n'ai trouvé aucune trace de Simon dans la ville citée. Sur chacun des actes, il est dit voiturier, muletier ou marchand de Saint-Paul-en-Jarez.

-----

Il nomme comme seconde épouse de Louis, Jeanne DUPRE, sœur de noble Damien DUPRE, lieutenant des grenadiers royaux. D'après l'acte de mariage, elle se prénomme Marie et est fille de Jean, laboureur, et de Marguerite MARTEL. Je vérifie sur le contrat de mariage en date du 04 avril 1754<sup>120</sup>, passé devant maître CHOREL, notaire à Saint-Paul-en-Jarez, qui confirme le prénom de l'épouse. Quant au frère, il est effectivement lieutenant des grenadiers royaux en 1781 lors du mariage de sa nièce Marie POIDEBARD avec Jean DUFOURD.

Pour plus de sûreté, je recherche les frères et sœurs de Marie. Il y a deux Jeanne DUPRE, mais elles sont décédées toutes deux à l'âge de un an.

-----

Il indique que Louis est né en 1704 à Saint-Galmier, or il est né en 1706 à Saint-Etienne

-----

Il écrit aussi que Louis eut en tout vingt-six enfants sans toutefois les citer tous, dont dix-huit au cours de son premier mariage. D'après son livre, Louis et Jeanne BONNARD eurent huit enfants entre 1727 et 1734, cinq garçons et trois filles tous nés et baptisés à Saint-Paul-en-Jarez. Malgré mes recherches, je n'ai trouvé que quatre garçons et trois filles. Par ailleurs, si l'on regarde les dates de naissance de ses enfants entre 1727 et 1734, on peut voir que l'écart maximum est de dix-sept mois (Jean Pierre né le 31 août 1729 et Jean Marie né le 09 mars 1731). Difficile physiologiquement de placer la naissance d'un enfant entre eux. Et aucune naissance de jumeaux

-----

Jean Marie ne s'est pas marié à Saint-Maurice-de-Thônes mais à Saint- Sigismond

-----

Deux fils prénommés Jean Baptiste, nés chacun d'un lit différent. Ce qui est écrit pour l'un peut très bien être s'appliquer à l'autre. Pas de document prouvant lequel fut maire et lequel vécut à Barollière. Il en va de même pour les témoins aux baptêmes et mariage des frères et sœurs.

#### **4. Joseph POIDEBARD**

Joseph POIDEBARD est né le 29 septembre 1741<sup>121</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Le 01 avril 1773<sup>122</sup>, il est reçu maître moulinier de soie par les maîtres-gardes de la Communauté. Il teste une première fois à Lyon le 14 juillet 1778<sup>123</sup>, devant maître HUTTE. Il institue comme ses héritiers universels, l'unique fille née de son premier mariage, les trois premières filles nées de son second mariage, ainsi que les autres enfants à venir qu'il pourrait avoir ou à défaut, leurs descendants par représentation.

En 1788, la communauté de Saint-Paul fut remplacée par une municipalité élue dont Joseph fut l'un des membres. Ses fonctions cessèrent en février 1790, lors de nouvelles élections.

Le 20 octobre 1793, de nouvelles élections eurent lieu. Joseph fut l'un des commissaires vérificateurs nommés en charge de l'emprunt forcé qui avait été approuvé par l'Assemblée et la Convention quelques temps auparavant et adopté finalement le 3 septembre de la même année. La proposition de Cambon était de « financer une partie des dépenses militaires, retirer de la circulation une grande masse d'assignats...et d'enchaîner les riches à la Révolution en les obligeant de prêter leur fortune à la République »<sup>124</sup>.

Le District nommait Joseph maire le 28 brumaire An III (08 novembre 1794) en remplacement de Monsieur MANIQUET, démissionnaire.

La municipalité fut renouvelée le 10 messidor An III (28 juin 1795) par le représentant du peuple envoyé par le département de la Loire, qui désigna son frère Jean Baptiste comme maire. Celui-ci refusa le poste. Jean Claude SAVOYE sera nommé à sa place.

Il se marie en premières noces le 16 juin 1772<sup>125</sup> à Lyon avec Sébastienne PEILLON, fille de Etienne, maître cordonnier, et de Antoinette DELARUE.

De cette première union est né un enfant :

- Antoinette Marie Sébastienne, née le 16 mars 1773<sup>126</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, décédée le 10 juin 1789<sup>127</sup> à Saint-Paul-en-Jarez

Sébastienne décède des suites de ses couches le 31 mars 1773<sup>128</sup> à Saint-Paul-en-Jarez.

Joseph POIDEBARD se marie en secondes noces le 04 mai 1773<sup>129</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Marguerite BARRIER. De cette seconde union sont nés neuf enfants :

- Marie Louise, née le 15 août 1774<sup>130</sup> à Saint-Paul-en-Jarez (42), mariée le 20 germinal An VIII (10 avril 1800)<sup>131</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Jean Pierre MONCINY, officier de santé. Elle décède le 19 frimaire An XI (10 décembre 1802)<sup>132</sup> à Saint Chamond
- Marie Antoinette, née le 15 février 1776<sup>133</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, mariée le 5 nivose An XIII (26 décembre 1804)<sup>134</sup> avec Jean Baptiste BROSSY, moulinier. Décédée le 01 janvier 1847<sup>135</sup> à Saint-Etienne
- Pierrette Josephette, née le 10 décembre 1777<sup>136</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, mariée le 26 décembre 1810<sup>137</sup> à Lyon avec Pierre CHAULET, négociant. Elle décède le 02 mai 1828<sup>138</sup> à Lyon
- **Gaspard Antoine**

121 ADN Loire : 3NUMRP8/1MIEC272X3 - 1741-1745 - photo 11

122 AD Loire : 1E\_DEM\_4249 - Livre de maîtrise des mouliniers et fileurs de soie de Saint-Chamond

123 AD Rhône : Minutes du notaire Jean Antoine HUTTE à Lyon, 1878, cote 3E5938

124 Site Internet : Annales historiques de la Révolution Française – Alain Becchia et Pierre Largesse – 1991 – page 193 : [https://www.persee.fr/doc/ahrf\\_0003-4436\\_1991\\_num\\_284\\_1\\_1427](https://www.persee.fr/doc/ahrf_0003-4436_1991_num_284_1_1427)

125 AMN Lyon : 1GG200 - 01/01/1772-30/12/1772 - photo 114-115

126 AMN Lyon : 1GG099 - 01/01/1752-31/12/1752 - photo 56

127 ADN Loire : 3NUMRP7/1MIEC272X4 - 1787-1790 - photo 58

128 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC272X4 - 1773-1776 - photo 6

129 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC272X4 - 1773-1776 - photo 8

130 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC272X4 - 1773-1776 - photo 41-42

131 ADN Loire : 3NUMEC3/1MIEC272X5 - 1793-1800 - photo 80

132 ADN Loire : 3NUMEC5/1MIEC208X16 - 1801-1804 - photo 48

133 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC272X4 - 1773-1776 - photo 104

134 ADN Loire : 3NUMEC4/1MIEC272X5 - 1800-1806 photo 56-57

135 AMN Saint-Etienne : 2 E 24 VALB - 1847 - photo 103

136 ADN Loire : 3NUMRP5/1MIEC272X4 - 1777-1782 - photo 20

137 AMN Lyon : 2E140 - 02/01/1810-29/12/1810 - photo 357

138 AMN Lyon : 2E245 - 01/01/1828-31/12/1828 - photo 161

- Jean Baptiste, né le 23 juin 1780<sup>139</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, marié le 14 mars 1812<sup>140</sup> à Lyon avec Jeanne DELABRUYERE. Il installa une magnanerie ainsi qu'un moulinage de soie muni des derniers perfectionnements dans sa propriété de Saint-Alban.



En 1823, lors de l'exposition de l'industrie française au Louvre, il obtient la médaille d'or<sup>141</sup>. Il arrêtera son exploitation en 1829. Selon W. POIDEBARD, il aurait été attiré en Italie par le prince DEMIDOFF afin de gérer ses manufactures et serait décédé à Florence le 10 janvier 1856

**SOIE GRÈGE ET SOIE OUVRÉE.**

Rappel d'une médaille d'or à M. Poidebard, à Saint-Alban, près Lyon. M. Poidebard continue à étendre et perfectionner le bel établissement qu'il a créé en 1812, et dont, aux deux dernières expositions, on a déjà signalé toute l'importance. La culture du mûrier, l'éducation du ver à soie blanche dite *soie sina*, le filage des cocons, le moulinage de la soie, sont constamment les objets de ses recherches, et lui doivent de notables améliorations. Les plantations de mûriers qui alimentent la magnanerie de Saint-Alban comprennent 1200 pieds d'arbres à haute tige, et 5000 pieds en haies ou taillis. Elles fournissent actuellement la feuille nécessaire au développement de 20 onces de graine; mais comme une grande partie de ces plantations est encore très-récente, elles promettent pour l'avenir des récoltes beaucoup plus considérables. Les bâtimens affectés à la magnanerie sont disposés pour 50 à 55 onces de graine. Le tirage des cocons ou le filage de la soie est exécuté à la vapeur, suivant le procédé de M. Gensoul. Le moulinage, auquel sont appliqués 3000 fuseaux, mus par des chevaux, est exécuté par M. Poidebard, de telle sorte qu'il donne à la soie les différentes préparations que réclament les fabriques d'étoffes. L'industrie lyonnaise lui est sur ce point particulièrement redevable. Les soies gréges sina que M. Poidebard a présentées à l'exposition étaient d'un blanc parfait; les jaunes offraient la plus grande régularité. Ses autres produits étaient ouvrés avec une perfection admirable.

*Extrait du « Bulletin des sciences agricoles et économiques »  
1829 – Volume 13 – pages 177*

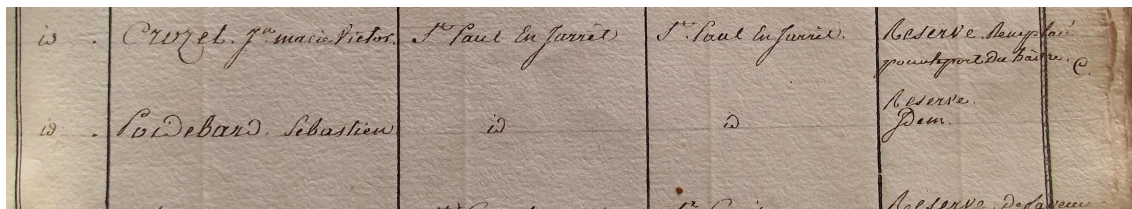
139 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC272X4 - 1773-1776 - photo 72

140 AMN Lyon : 2E146 - 02/01/1812-31/12/1812 - photo 62

141 Site Internet : Bulletin universel des sciences agricoles et économiques, Volume 13 - 1829 - page 177 - <https://books.google.fr/books?>

id=CzVCAAAAcAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\_ge\_summary\_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

- Sébastien, est né le 11 avril 1782<sup>142</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. D'après le tirage au sort de l'An 11<sup>143</sup>, il est versé dans la réserve et serait remplacé. Je n'ai rien trouvé au sujet de ce remplacement.



Extrait du registre des matricules – An 11

Marié le 19 août 1826<sup>144</sup> à Lyon avec Martine BAUDET. W. POIDEBARD indique qu'il s'établit à Milan où il serait décédé

- Marguerite, née le 23 février 1784<sup>145</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, mariée le 28 juin 1809<sup>146</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Pierre Philippe TESTENOIRE-LAFAYETTE, négociant, fils de Claude Philippe TESTENOIRE-LAFAYETTE et de Rose POIDEBARD
- Florentin, né le 26 août 1787<sup>147</sup> à Saint-Paul-en-Jarez
- Angélique, née le 20 mars 1789<sup>148</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, décédée le 13 janvier 1792<sup>149</sup> à Saint-Paul-en-Jarez

Joseph POIDEBARD décède le 16 avril 1808<sup>150</sup> à Saint-Paul-en-Jarez.

Marguerite BARRIER décédera deux ans plus tard, le 16 août 1810<sup>151</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Elle est la troisième enfant sur une famille de treize, fille de Antoine, marchand, et Marie Antoinette TIXIER. Tous sont nés à Saint-Paul-en-Jarez<sup>152</sup> :

- Antoinette née le 01 décembre 1743
- Antoine né le 20 mai 1745
- Marguerite née le 06 juin 1746
- Catherine née le 07 mars 1749
- Hiérôme né le 26 octobre 1750
- Philippe né le 09 décembre 1752
- Nicolas né le 28/08/1754
- Jeanne Antoinette née le 26 novembre 1755
- Jeanne née le 16 février 1759
- Pierrette née le 21 mai 1761
- François né le 03 mars 1766
- Claude né le 01 mai 1768
- Pierre né le 20 avril 1771

142 ADN Loire : 3NUMRP5/1MIEC272X4 - 1777-1782 - photo 88

143 AD Loire : registres des matricules – An 11 - 1R86

144 AMN Lyon : 2E233 - 03/07/1826-30/12/1826 - photo 92

145 ADN Loire : 3NUMRP6/1MIEC272X4 - 1783-1786 - photo 42

146 ADN Loire : 3NUMEC1/3E272\_5 - 1807-1809 - photo 116-117

147 ADN Loire : 3NUMRP7/1MIEC272X4 - 1787-1790 - photo 20

148 ADN Loire : 3NUMRP7/1MIEC272X4 - 1787-1790 - photo 54

149 ADN Loire : 3NUMRP/1MIEC272X5 - 1790-1792 - photo 46

150 ADN Loire : 3NUMEC1/3E272\_5 - 1807-1809 - photo 83

151 ADN Loire : 3NUMEC2/3E272\_5 - 1810-1812 - photo 45

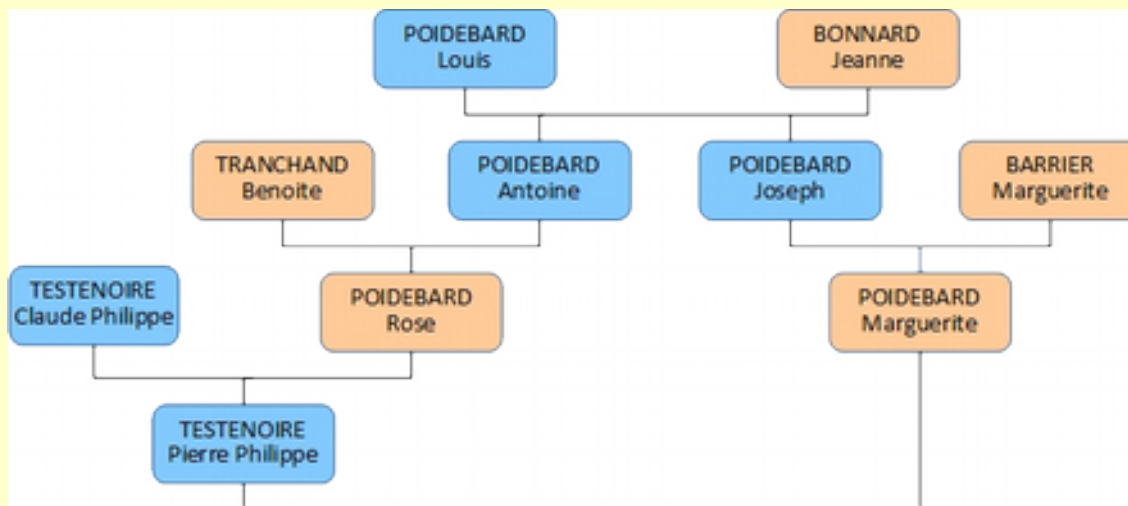
152 ADN Loire : 3NUMRP8/1MIEC272X3 - 1741-1745 - photo 50 et 76 / 3NUMRP9/1MIEC272X3 - 1746-1751 - photo 10, 56 et 83

3NUMRP11/1MIEC272X3 - 1752-1756 - photo 17, 47 et 65 / 3NUMRP1/1MIEC272X4 - 175-1761 - photo 49 et 86

3NUMRP2/1MIEC272X4 - 1762-1766 - photo 82 / 3NUMRP3/1MIEC272X4 - 1767-1772 - photo 27 et 81

Je retrouve la trace d'un second testament par le biais des tables d'enregistrement (cote 3Q6586) de Saint-Chamond, établi le 22 floréal An XIII chez maître VINCENT, notaire au même lieu. Après avoir consulté les minutes dudit notaire pour la période considérée (cote 5E33\_77), ce testament reste introuvable.

Deux TESTENOIRE mariés avec deux POIDEBARD, cela mérite qu'on s'y arrête. Ces patronymes sont suffisamment particuliers pour que je décide de rechercher l'ascendance de Rose POIDEBARD. Pas besoin de chercher bien loin. Son acte de mariage établit ce dont on pouvait se douter : Rose et Marguerite sont parentes. Rose est la fille de Antoine POIDEBARD, frère de Joseph, et de Benoîte TRANCHAND. Par ce mariage, Rose, cousine germaine de Marguerite, devient ainsi sa belle-mère et Marguerite se marie donc avec son cousin au second degré. Il serait intéressant de retrouver la dispense de consanguinité aux Archives Diocésaines, peut-être y aurait-on de nouveaux indices sur l'ascendance des POIDEBARD.



### Livre de famille – p.17 à 19

L'auteur nous conte une belle histoire. Il nous dit que Joseph fut nommé maire en 1789 et qu'il dut se démettre de ses fonctions à cause de son attachement à la royauté. Il fut même contraint de se cacher et de confier ses fils à un vénérable prêtre oublié dans les forêts du Pilat. Mais Joseph ne fut pas maire en 1789, c'était Louis de LAFONT qui présidait aux destinées de la commune.

Je n'ai trouvé aucune trace de cette histoire dans les livres et documents que j'ai pu consulter sur l'histoire de Saint-Paul à cette époque.

Ses actes et les différentes fonctions qu'il eût durant la Révolution nous montrent quelqu'un plus proche des idées révolutionnaires que de la cause royaliste (Voir Chapitre C – page 6).

-----

Il ne mentionne pas le premier mariage de Joseph avec Sébastienne PEILLON et donc l'existence de leur fille Antoinette Marie Sébastienne.

-----

Voilà ce qu'écrit W. POIDEBARD au sujet de la seconde épouse de Joseph : Marguerite BARRIER est fille de maître Antoine BARRIER, notaire et greffier de Saint-Paul-en-Jarez. Ce n'est pas ce qui est noté sur l'acte de mariage de sa fille en 1773 où Antoine BARRIER est dit marchand audit Saint-Paul. Rapide vérification sur les actes de mariage et de décès de Antoine BARRIER ainsi que sur les actes de naissance de ses enfants. Il se marie le 07 août 1742<sup>153</sup> à Saint-Paul-en-Jarez et est déclaré maître taillandier. A son décès, le 12 novembre 1780<sup>154</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, il est marchand. Sur les actes de naissance des enfants, il est aussi indiqué comme marchand. Je ne trouve qu'un seul notaire versé aux AD, Etienne BARRIER à Rive-de-Gier.

-----

Par ailleurs, pour le second mariage, il note dix enfants dont deux filles prénommées Marie Antoinette, l'une née le 16 février 1776, l'autre née le 23 février 1784 et mariée le 20 janvier 1805 avec Jean Baptiste BROSSY. En revanche, il ne donne aucune date de naissance pour Marguerite.

Suite à mes recherches, il s'avère que :

- il n'y a que neuf enfants nés du second mariage de Joseph avec Marguerite BARRIER et non dix
- s'il y a bien une Marie Antoinette née le 15 février 1776, c'est elle qui se marie avec Jean Baptiste BROSSY le 26 décembre 1804 et non le 20 janvier 1805
- le 23 février 1784 est bien née une fille, elle ne se prénomme pas Marie Antoinette, mais Marguerite, et s'est mariée avec Claude Philippe TESTENOIRE-LAFAYETTE

153 ADN Loire : 3NUMRP8/1MIEC272X3 - 1741-1745 - photo 28

154 ADN Loire : 3NUMRP4/1MIEC272X4 - 1773-1776 - photo 78





## **5. Gaspard Antoine POIDEBARD**

Gaspard Antoine POIDEBARD est né le 14 janvier 1779<sup>155</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, moulinier des soie et négociant. Conscrit de l'An 7, il va pouvoir bénéficier de la nouvelle loi Jourdan, adoptée le 19 fructidor An VI (5 septembre 1798) qui autorise un conscrit ou sa famille à payer un remplaçant pour effectuer à sa place son service militaire. Il fut donc remplacé par un certain Claude GUISE, cultivateur de Soucieux par acte passé devant maître CHAZAL, notaire à Lyon, le 9 fructidor de l'an VIII<sup>156</sup> (Voir Annexe 6).

Cette loi sera supprimée à la Restauration en 1814 puis rétablie en 1818 par la loi Gouvion-Saint-Cyr et perdura jusqu'en 1872 où le service national devint obligatoire pour tous et le remplacement supprimé.

Durant cette période, nombre de fils de nobles, de bourgeois ou tout simplement de familles suffisamment aisées se firent remplacer, comme Yves le GUERN, cultivateur à Quimerch en 1835<sup>157</sup>, ou encore Eugène LOBET, maréchal-ferrant à Anor en 1838<sup>158</sup>.

Le 19 juillet 1840<sup>159</sup>, il s'acquitte de sa dette envers les héritiers de Claude GUISE « présumé mort au service de la République Française », comme il est dit dans l'acte notarié passé par devant maître BIGEL, notaire à Saint-Paul-en-Jarez.

Il fut membre du collège électoral de la Loire sous la Restauration et Chevalier du Lys. W. POIDEBARD dit de lui : « il est gai et bienveillant, amateur des sports de son temps, le cheval, la chasse et la pêche. Il aimait fort, le fusil sur l'épaule, causer avec les paysans dans leur langage, les aidant de ses conseils et de sa bourse ».

Il se marie le 10 floréal An XIII (30 avril 1805)<sup>160</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Jeanne Marie Amélie SAVOYE. Le couple aura six enfants :

- Jeanne Marie Amélie, née le 06 pluviôse An 14 (26 janvier 1806)<sup>161</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, mariée le 30 avril 1822<sup>162</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Jean Baptiste Philippe GERMAIN de MONTAUZAN, négociant. Elle décède le 03 avril 1867<sup>163</sup> à Lacenas
- **Claude Joseph Gaspard**
- Jean Baptiste, né le 20 mai 1812<sup>164</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, décédé le 28 février 1813<sup>165</sup> à Saint-Paul-en-Jarez
- Jeanne Marie Cécile, née le 02 mars 1814<sup>166</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, mariée le 18 juin 1838<sup>167</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Claude Joseph Léon ROMBAU, avocat. Elle décède le 13 mai 1892<sup>168</sup> à Chalain- d'Uzore
- Marie Claudine, née le 04 juillet 1815<sup>169</sup> à Saint-Paul-en-Jarez où elle décède le 15 octobre 1877<sup>170</sup> sans alliance
- Louis Victor, né le 10 mai 1817<sup>171</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Absent lors du tirage au sort des conscrits en 1837<sup>172</sup>, c'est le maire qui a tiré pour lui. Son numéro l'exempta de service militaire. Marié le 04 avril 1842<sup>173</sup> à Lyon avec Antoinette Théodore d'AIGUEPERSE. Il décède le 27 septembre 1862<sup>174</sup> à Lyon

Gaspard Antoine POIDEBARD décède le 01 mai 1842<sup>175</sup> à Saint-Paul-en-Jarez.

155 ADN Loire : 3NUMRP5/1MIEC272X4 - 1777-1782 -photo 44

156 AD Rhône : minute de maître CHAZAL, à Lyon, An 8, 3E9260

157 Mémoire de Sylvie CURIEL – promotion à distance 2017-2018 – « C'est un métier... ou dans la famille Guern je demande Jean-Marie »

158 Mémoire de Jennifer LOBET – promotion à distance 2017-2018 – « Voyage dans le temps au village de mes ancêtres »

159 AD Loire : minutes de maître BIGEL, Saint-Paul-en-Jarez, 5E33\_104

160 ADN Loire : 3NUMEC4/1MIEC272X5 - 1800-1806- photo 63-64

161 ADN Loire : 3NUMEC6/1MIEC272X5 - 1800-1806 - photo 126

162 ADN Loire : 3NUMEC3/3E272\_6 -1821-1823 - photo 83

163 ADN Rhône : 4 E 6467 - 1867 - photo 2

164 ADN Loire : 3NUMEC2/3E272\_5 - 1810-1812 - photo 107

165 ADN Loire : 3NUMEC3/3E272\_5 - 1813-1814 - photo 57-58

166 ADN Loire : 3NUMEC3/3E272\_5 - 1813-1814 - photo 73

167 ADN Loire : 3NUMEC3/3E272\_8 - 1838 - photo 68-69

168 ADN Loire : 3NUMEC1/3E37\_8 - 1892 - photo 15

169 ADN Loire : 3NUMEC1/3E272\_6 - 1815-1817 - photo 13

170 ADN Loire 3NUMEC2/3E272\_16 - 1875-1879 - photo 59

171 ADN Loire : 3NUMEC1/3E272\_6 - 1815-1817 - photo 124-125

172 AD Loire : 1R218 – Liste du tirage au sort

173 AMN Lyon : 2E359 - 04/01/1842-30/06/1842 photo 197

174 AMN Lyon : 2E682 - 07/07/1862-31/12/1862 - photo 98

175 ADN Loire : 3NUMEC3/3E272\_9 - 1842 - photo 101

Jeanne Marie Amélie SAVOYE décède le 23 mars 1860<sup>176</sup> à Saint-Paul-en-jarez. Elle est fille de Jean Claude SAVOYE, négociant, et de Marie Claudine MONTELLIER de GONTAL. Elle le septième enfant du couple qui en compte douze, tous nés à Saint-Paul-en-Jarez<sup>177</sup> :

- François Marie né le 19 juin 1771
- Claude Louis né le 07 juillet 1772
- Jean Claude né le 02 octobre 1773
- Claude Victor Amédée né le 22 octobre 1774
- Marie Antoinette Victoire née le 24 février 1776
- un enfant ondoyé le 24 mars 1778 et décédé le lendemain
- Jeanne Marie Amélie née le 04 février 1780
- Anne Josèphe Sophie née le 19/01/1782
- Marie Claudine Julie née le 16 mars 1784
- Catherine Marie Claudine née le 09 octobre 1785
- Victor Auguste né le 15 octobre 1788
- Louise Benoîte Françoise née le 31 mars 1790

**NOTE :** W. POIDEBARD n'indique que cinq enfants issus du couple Gaspard Antoine POIDEBARD et Jeanne Marie Amélie SAVOYE. J'en trouve 6. Il ne fait pas mention de Jean Baptiste mort à l'âge de 9 mois.

-----  
Par ailleurs, il dit que Jeanne Marie Amélie SAVOYE est décédée le 28 mai 1860. Or son acte de décès est en date du 23 mars 1860.

176 ADN Loire : 3NUMEC4/3E272\_13 - 1860 - photo 82

177 ADN Loire : 3NUMRP3/1MIEC272X4 - 1767-1772 - photo 83 et 104 / 3NUMRP4/1MIEC272X4 - 1773-1776 - photo 18, 44 et 105 / 3NUMRP5/1MIEC272X4 - 1777-1782 - photo 27 et 82-83 / 3NUMRP6/1MIEC272X4 - 1783-1786 - photo 44 et 79 / 3NUMRP7/1MIEC272X4 - 1787-1790 - photo 40 / 3NUMRP/1MIEC272X5 - 1790-1792 - photo 1

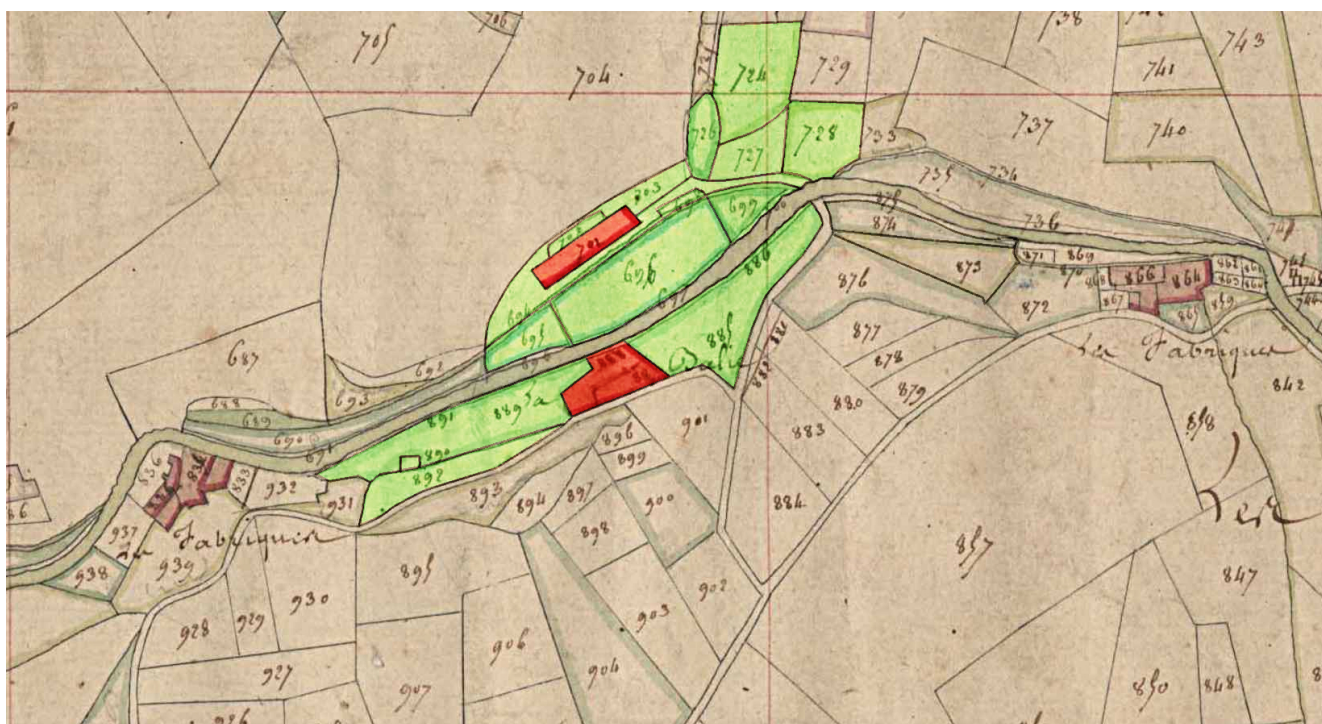
## **6. Le couple de référence : Claude Joseph Gaspard POIDEBARD – Anne Marie HERVIER de ROMANS**



Claude Joseph Gaspard POIDEBARD est né le 25 mars 1809<sup>178</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Il est le second enfant de Gaspard Antoine et de Jeanne Marie SAVOYE. Des études brillantes et une position sociale lui donnaient le droit de prétendre à une carrière importante mais il préfère s'établir à la campagne dans la maison familiale de La Bâtie. Il est lui aussi négociant et moulinier de soie.

En 1829, inscrit sur la liste des conscrits<sup>179</sup> du canton de Rive-de-Gier, il tire le « bon » numéro 94 qui lui permet d'être libéré du service militaire.

En 1836, Joseph travaille avec son père à la fabrique familiale, où son implication et son sérieux sont très appréciés. Son père, entend le récompenser de ses services lors de son mariage. Pour cela, il le dote richement en lui offrant en avance de succession deux corps de bâtiments permettant le moulinage de la soie avec tout le nécessaire pour son fonctionnement (ces seuls biens étant estimés à cinquante mille francs), ainsi qu'un certain nombre de terrains attenants. Le contrat de mariage est passé le 08 février 1836<sup>180</sup> auprès de maître ROZIER, notaire à Saint-Chamond.



*Extrait du cadastre de Saint-Paul-en-Jarez, section B  
En surbrillance les parcelles données en dot à Claude Joseph Gaspard pour son mariage*

En 1848, débute la construction de la nouvelle église de Saint-Paul-en-Jarez, édifice entièrement financé par souscriptions volontaires des paroissiens. Claude Joseph Gaspard, membre de la Fabrique, fut un des premiers donateurs. Quelques années plus tard, les fonds manquant pour l'achèvement des travaux du chœur, il fit un nouveau don pour l'acquisition des vitraux<sup>181</sup>. L'église sera achevée l'année de sa mort en 1868.

Claude Joseph Gaspard a toujours habité dans la propriété familiale jouxtant les bâtiments des moulinages au lieu de la Bâtie. Toute la famille y réside encore en 1864, hormis Jean Marie Léon qui s'est marié et est allé vivre à Saint-Etienne.

En 1864, commence la construction du château de la Bâtie par Augustin Thiollier, entrepreneur de maçonnerie à Saint-Paul-en-Jarez d'après les plans de l'architecte Turbet, demeurant à Lyon. Flanquée de deux tours rondes, cette bâtisse est une copie du style Louis XIII. Terminé en 1866, le château fut

178 ADN Loire : 3NUMEC1/3E272\_5 - 1807-1809 - photo 94-95

179 ADN Loire : Liste des conscrits 1829, cote 1R495

180 AD Loire : Minutes du notaire ROZIER à Saint-Chamond, 1836, cote 5E34\_104

181 Informations tirées du livre « Madame Poidebard : souvenirs de famille », Lyon, Mathieu Paquet, 1905

inauguré en grande pompe cette année-là. Enfin, tous peuvent s'installer dans cette nouvelle demeure. Quant au père, il en profitera peu.

Je cite W. POIDEBARD au sujet de sa construction : « Sa nombreuse famille l'oblige à construire en 1864, tout à côté, sur le plateau ensoleillé du domaine, l'actuel château de La Bâtie ».

Si l'on se réfère au testament olographe de 1868 de Claude Joseph Gaspard, les bâtiments des fabriques sont en mauvais état et nécessitent de lourdes réparations. Est-ce la raison de la construction du château ? Était-ce la mode du milieu du XIXe qui voulait que les riches bourgeois se fassent construire des demeures de prestige ? La commune de Saint-Paul comptait quatre châteaux à la fin du XIXe, tous construits entre 1850 et 1880. La question reste posée.



*Au premier plan, les bâtiments de la fabrique, avec l'ancienne maison d'habitation des POIDEBARD et ses deux tours carrées.*

*En haut à gauche, le château de la Bâtie construit de 1864 à 1866. En 1946, les 2 tours seront détruites par les nouveaux propriétaires.*

*A droite la chapelle érigée en 1871 et démolie lors de l'hiver 1950-1951*

Le 08 avril 1867<sup>182</sup>, par acte passé devant maître BOUSQUET, notaire à Saint-Chamond, Claude Joseph Gaspard POIDEBARD et son second fils, Antoine Marie Ernest POIDEBARD, créent une société en nom collectif dont la raison commerciale est « Joseph Poidebard et fils » Cette société a pour but l'achat et la revente des soies, leur moulinage sous toutes ses formes et l'écoulement de ces produits et tout ce qui se rattache à ce genre de commerce et d'industrie. La durée de cette société a été fixée à six années, qui ont commencé le 01 mars 1867. Le siège est établi à Saint Paul en Jarez.

POIDEBARD père met dans la société une somme de cent mille francs et le droit d'exploitation des immeubles, situés sur l'une et l'autre rive du Dorlay, ainsi que le matériel de fabrication s'y trouvant. Les bâtiments étaient constitués de fabriques dans lesquelles on comptait vingt-quatre moulins, de logements pour le personnel, de bassins et de prises d'eau, le tout estimé à une valeur de cinquante mille francs. Quant à son fils, celui-ci amena une mise de fonds également de cent mille francs. Le fonds social de l'entreprise était donc de deux cent mille francs.

Cette société peut être dissoute de plein droit au décès de l'un des associés. Sur l'inventaire, l'associé survivant aura la possibilité de déclarer s'il souhaite continuer les affaires ou s'il préfère une liquidation.

Était-ce une prémonition ? Malade et fatigué, sentait-il venir sa fin prochaine ? Toujours est-il qu'il met de l'ordre dans ses affaires et écrit son testament le 19 février 1868<sup>183</sup> (voir Annexe 7). En cure à Vichy (Allier), il meurt accidentellement le 20 juin 1868<sup>184</sup> à l'hôtel Maussant. Son corps sera rapatrié à Saint-Paul-en-Jarez pour y être inhumé, tel qu'il est stipulé sur la retranscription de son acte de décès<sup>185</sup> dans les registres de sa commune d'origine.

182 AD Loire : Minutes du notaire BOUSQUET à Saint Chamond, 1867, cote 5E32\_70

183 AD Loire : Minutes du notaire DESJOYAUX à Saint-Etienne, 1868, cote 5E\_VT1767\_253

184 AD Allier : 2 E 311 14 - 1863-1882 - photo 165-166

185 AD Loire : 3NUMEC2/3E272\_15 - 1867-1868 - photo 136

patronage, la charité l'accueillera avec ses attentions et ses délicatesses ; il retrouvera ses bons maîtres avec ce zèle affable et cette affection auxquels il est habitué.

Le soir, le sourd-muet rentrera dans sa famille ou à l'atelier, le cœur content et l'esprit délassé. Sa journée n'aura pas été perdue, il aura retrempe son courage et sa bonne volonté pour toute la semaine.

Le frère directeur a déjà frappé à quelques portes, et partout il a reçu bon accueil. Les dons qui lui sont arrivés ne peuvent suffire, il compte sur tous les amis des malheureux sourds-muets pour mener son entreprise à bon terme. Cet appel rencontrera de nombreuses sympathies.

— Le Conseil municipal de Lyon vient de prendre une sage détermination, en cédant au vœu de la population qui voyait avec peine la surface presque entière de la place de l'Impératrice se couvrir de pierres, lorsqu'une pelouse et des arbres eussent bien mieux fait l'affaire des passants. Les fortes chaleurs qui nous accablent ont puissamment contribué à fortifier cette impression, contre laquelle militaient en vain les délicates sculptures entrevues au travers des fentes de l'enceinte.

La statue de M. le sénateur Vaïsse ira trôner, au milieu du Parc de la Tête-d'Or, entièrement créé par l'initiative de cet habile administrateur. Elle y sera mieux placée qu'au centre d'une ville dont la grandeur et la beauté, quoiqu'on en dise, ne datent pas de nos jours.

SOUSCRIPTION POUR LA RESTAURATION DU CALVAIRE DE SAINT-IRÉNÉE. (11<sup>e</sup> liste.)

Anonyme, 1,000 fr. ; M<sup>lle</sup> Accarias, 2 fr. ; M<sup>me</sup> Vignon, 50 cent. ; anonyme, 5 fr. ; Armanet, 5 fr. Total : 1,012 fr. 50 cent. Listes précédentes : 4,117 fr. Total à ce jour : 5,129 fr. 50 cent.

— Le comité de l'OEuvre du Denier de S. Pierre, à St-Etienne, nous donne avis qu'une somme de 500 fr. vient d'être versée entre ses mains pour l'entretien d'un zouave pontifical.

— Nous avons reçu dans nos bureaux, pour le Saint-Père, d'une personne anonyme, 100 fr. ; d'une autre, 2 francs.

NÉCROLOGIE

La population de Saint-Paul-en-Jarrêt accompagnait, le 23 juin, au cimetière, la dépouille mortelle de M. Joseph Poidebard. Ce nom est trop connu dans le haut commerce de Lyon et de St-Etienne, pour qu'il soit besoin de rappeler ici l'intelligence, la droiture, la haute équité que M. Poidebard apportait dans les affaires, et les succès qui ont couronné ses efforts. J'aime mieux contribuer à l'édification de vos lecteurs, en recueillant sur les bords de cette tombe quelques-uns des enseignements qui ressortent de la vie de celui sur lequel elle vient de se fermer.

J'entendais, le jour des funérailles, une bouche compétente faire en trois mots l'éloge de M. Poidebard : « Il n'est personne à St-Paul qui n'ait reçu de cet homme de bien un secours, un conseil ou un bon exemple. »

Les indigents, en effet, savent que dans cette maison et par l'inspiration du maître, après la prière du matin, l'hon-

mage rendu à Dieu, on faisait, pour la journée, la part des pauvres ; aussi les malheureux se pressaient-ils dans l'attitude de la désolation autour de ce cercueil, et je ne sais si les infirmes, les vieillards que j'ai vus dans la chambre mortuaire n'étaient pas le plus bel ornement de cette cérémonie funèbre. Leurs larmes disaient assez qu'ils avaient perdu un père.

Si M. Poidebard aimait à secourir ceux que la nécessité retient dans le dénûment, il se plaisait surtout à encourager le travail, et il voulait que ceux qui lui consacraient leur temps et leurs forces le fissent avec profit. Même dans les années mauvaises, il ne craignait pas, pour occuper ses ouvrières, d'engager des capitaux, d'encombrer ses magasins. « J'aime mieux cela, disait-il, que de faire l'aumône. » Au salaire quotidien, qui permet de subvenir aux besoins du corps, il ajoutait à propos de bons conseils, des exhortations au bien, pratiquant ce qu'il conseillait. Que de paroles bienveillantes, paternelles, tombaient chaque jour de ses lèvres et se gravaient dans les cœurs !

Des soins qu'il donnait à sa nombreuse famille, et des magnifiques résultats qu'il obtint, je n'ose rien dire, et l'on comprendra le motif de mon silence. Mais le voile qui cache les scènes intimes du foyer n'est pas tellement impénétrable, que je ne puisse le soulever et citer un fait récent, propre à faire connaître comment, ce bon père accomplissait ses devoirs. Il était à Vichy quand l'un de ses enfants faisait à Lyon sa première communion. Pendant que sa fille s'asseyait à la Table-Sainte, il voulut, quoique éloigné des siens, s'unir aux membres de sa famille, et par sa communion, appeler sur la tête de sa petite fille la bénédiction du Ciel. Sa mort a été si subite que cette communion est le dernier acte saillant de sa vie de père de famille. Mais la Providence pouvait-elle mettre à cette carrière un terme plus beau ? Quel adieu touchant : l'union de tous ces cœurs cimentée par le sang de J.-C. Je résume tout ce que je voudrais dire ici en ces quelques mots : c'est que M. Poidebard considérait la paternité comme un sacerdoce, et qu'il en a rempli avec un dévouement entier et un respect profond les charges délicates et augustes.

M. Poidebard aimait l'Eglise, et il le prouva bien le jour où, malgré les angoisses qui pouvaient agiter son cœur, à la veille de Mentana, il donna à la glorieuse armée du Saint-Père, l'un de ses fils, attaché actuellement aux zouaves pontificaux.

Il aimait Dieu, et il savait en toutes choses se résigner et accepter ses desseins, témoin la dernière nuit qu'il a passé sur la terre ; dans ces heures de tourment, lorsque la science des hommes demeurerait impuissante à le soulager, en proie à de vives douleurs, torturé, mais calme, il se promenait en récitant son chapelet.

Heureux les hommes qui ont ainsi rempli leur tâche, et qui se sont préparés chaque jour à la mort par une aussi belle vie !

X.

FAITS DIVERS

La solennité du Sacré-Cœur a été célébrée, avec tout l'éclat qui accompagne traditionnellement, à Marseille, cette fête votive.

*Nécrologie de Claude Joseph Gaspard POIDEBARD parue dans le journal "L'écho de Fourvière"*

186 Internet : <https://books.google.fr/books?>

id=aUKYaaHA9w4C&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs\_ge\_summary\_r&cad=0#v=onepage&q=poidebard&f=false

Le 7 juillet 1868<sup>187</sup>, maître DESJOYAUX, notaire à Saint-Etienne, dépose ledit testament au tribunal civil de première instance de Saint-Etienne.

Antoine Marie Ernest POIDEBARD décide de procéder à la dissolution de la société Joseph POIDEBARD et fils, comme le lui permettaient les statuts. La succession fut liquidée le 03 juin 1869<sup>188</sup>.

*D'après les Comptes précédemment établis  
il revient ou il est dû :*

1 <sup>o</sup> à Madame Poidebard.....	841 633 58
2 <sup>o</sup> à M <sup>r</sup> Lion Poidebard.....	121 933 93
3 <sup>o</sup> à M <sup>r</sup> Ernest Poidebard.....	120 833 93
4 <sup>o</sup> à Mad <sup>lle</sup> Marie Amélie.....	120 833 93
5 <sup>o</sup> à Mad <sup>lle</sup> Balmont.....	120 833 93
6 <sup>o</sup> à M <sup>r</sup> William.....	120 833 93
7 <sup>o</sup> à Mad <sup>lle</sup> Marie Adèle Anna.....	120 833 93
8 <sup>o</sup> à M <sup>r</sup> Marie Elise.....	120 833 93
9 <sup>o</sup> à Mad <sup>lle</sup> Marie Antoinette Hélène.....	121 399 13
10 <sup>o</sup> à Mad <sup>lle</sup> Marie Louise Isabelle.....	121 399 13
11 <sup>o</sup> à Mad <sup>lle</sup> Anne Marie Louise Céline.....	121 399 13
12 <sup>o</sup> à M <sup>r</sup> Pie Raoul.....	121 399 13
13 <sup>o</sup> pour réparations.....	12 000 "
14 <sup>o</sup> pour les frais.....	10 000 "
<b>Total Egal: un million</b>	
<b>huit-cent-quatre-vingt-seize mille</b>	
<b>Deux-cent-dix-sept francs soixante</b>	
<b>cinq centimes, ci.....</b>	
	<b>1896217.65</b>

Extrait de la liquidation de la succession de Claude Joseph Gaspard POIDEBARD le 03 juin 1869

Celle-ci nous en apprend davantage sur ce qu'était Claude Joseph Gaspard. Il n'était plus simplement un négociant en soies mais un véritable homme d'affaires, comme on peut en rencontrer dans l'oeuvre de Balzac ou dans les romans d'Emile Zola.

C'est un investisseur. Image d'Epinal du bourgeois du XIXe siècle. Il a investi dans nombre de sociétés, sous forme d'obligations ou d'actions, telles que la Société Anonyme de la Rue Impériale de Lyon, la Société au gaz des hauts-fourneaux et fonderies de Marseille, la Société Anonyme de la Compagnie Maritime des Messageries Impériales, la Compagnie Royale des Chemins de Fer Portugais ou de Paris, et d'autres encore. Le total de la succession se monte, calcul de l'actif et passif fait, à environ un million neuf cents mille francs de l'époque. On comprend mieux pourquoi ses enfants sont déclarés rentiers sur les actes les concernant. Chacun a hérité d'environ cent vingt mille francs. Quant aux valeurs immobilières, elles restent sous la jouissance de son épouse et

n'apparaissent pas dans la liquidation. Mais il a aussi investi dans le foncier, pour preuve les trois pages des matrices cadastrales<sup>189</sup> des propriétés bâties et non bâties le concernant. Je n'ai pas pu exploiter ces sources par manque de temps.

La vie continue au château. En 1870, le lieu est transformé en infirmerie<sup>190</sup> pour recevoir les blessés venant de Villerseyel (Haute-Marne) et évacués sur Saint-Etienne (Loire). La famille s'exile à Nice, laissant Ernest seul gérer l'infirmerie.

25<sup>e</sup> M. Poidebard, à Saint-Paul-en-Jarret ; directeur, M. Poidebard ; docteur, M. Jayet ; nombre de lits, 8.

Extrait du Comité central des ambulances sédentaires de la Loire

A leur démobilisation en 1871, Marie Louis William et Marie Elysée reviennent y vivre. Marie Cécile Noémie et sa sœur Marie Adèle Anna en partiront suite à leur mariage en 1869 et 1872 pour suivre leurs époux à Lyon. Ayant hérité, Marie Antoine Ernest est le nouveau maître des lieux et le successeur de son père au sein des moulinages.

Les différents recensements<sup>191</sup> permettent de connaître qui furent les habitants du château. En 1876 on trouve encore Anne Marie HERVIER, la mère, ainsi que Marie Antoine Ernest, son épouse et ses enfants, Marie Amélie, Marie Louis William, Marie Elysée, Marie Antoinette Hélène, Marie Louise Céline et Joseph Marie Pie Raoul. Marie Louise Isabelle n'est plus là. Elle est entrée dans l'ordre des religieuses de Notre-Dame du Cénacle.

William, qui se marie en 1880, continue de vivre dans la demeure familiale au moins jusqu'en 1886 où on le trouve encore avec sa seconde épouse. Sa sœur Marie Antoinette Hélène, mariée la même année, est partie vivre à Saint-Etienne.

En 1883, Anne Marie HERVIER décède. Marie Elysée, parti à Alger, se marie. Ce sont les deux seules

187 AD Loire : Minutes du notaire DESJOYAUX à Saint-Etienne, 1868, cote 5E\_VT1767\_253

188 AD Loire : Minutes du notaire DESJOYAUX à Saint-Etienne, 1869, cote 5E\_VT1767\_258

189 AD Loire : matrices cadastrales 3P2124

190 Site Internet BNF : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63674820/> - page 12

191 ADN Loire : 35NUM\_272\_6M559 à 35NUM\_272\_6M570 - 1872 à 1911

personnes qu'on ne retrouve pas sur les tables du recensement de 1886. Un an plus tard, Marie Antoine Ernest décède à son tour. Seule sa veuve réside encore à la Bâtie avec cinq de ses enfants. En 1901 et 1906, ne reste plus que Marie Humbertine CHOMER et trois de ses enfants. Elle reste la seule habitante en 1911. Le château est inhabité lors du recensement de 1921. Est-ce Marie Louise Isabelle qui s'y trouve lors des recensements de 1926 et 1931 ? Les listes nous indiquent une Marie POIDEBARD, née en 1854 à Lyon, sans profession. C'est la seule personne qui pourrait correspondre dans la famille, hormis le lieu de naissance.

Le château fut vendu en 1945 et devint la propriété de la Caisse d'Épargne, qui fit démolir les deux tours en 1946. La ville de Saint-Etienne l'acheta et en fit un centre pour orphelins en 1948. L'A.D.A.P.E.I. s'y installa en 1972 et continue encore aujourd'hui de l'occuper.

Claude Joseph Gaspard se marie le 09 février 1836<sup>192</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Anne Marie HERVIER de ROMANS, fille de Jean Pierre et de Marie Anne PERONET de BEAUPRE. Du couple naissent onze enfants :

#### ➤ **Léon Jean Marie**

- Antoine Marie Ernest, né le 05 février 1839<sup>193</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, marié le 25 avril 1872<sup>194</sup> à Lyon Ile avec Marie Humbertine CHOMER, fille de Alexandre, négociant, et de Claudine Pauline TROUBAT. En 1871, il fera construire une machine à vapeur<sup>195</sup> afin de mécaniser les moulins. Il décède le 02 novembre 1887<sup>196</sup> à Collonges-au-Mont-d'Or
- Marie Amélie, née le 01 février 1841<sup>197</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, décédée le 08 avril 1915<sup>198</sup> à Lyon Ile, célibataire
- Marie Cécile Noémie, née le 24 avril 1843<sup>199</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, mariée le 05 juillet 1869<sup>200</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Pierre Léon Jules BALMONT, négociant.
- Marie Louis William, né le 21 mai 1845<sup>201</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, s'est marié en premières noces le 11 mai 1869<sup>202</sup> à Lyon-VIe avec Benoîte Joséphine Antonia BIOLLAY, fille de Antoine, négociant, et de Marguerite ROLLET. Celle-ci décède le 15 août 1869<sup>203</sup> dans le domicile de son père à Châtillon-d'Azergues. Il se remarie le 24 mai 1880<sup>204</sup> à Lyon-Ile avec Marie Françoise Emilie GROS, fille de Jacques Albert, avocat, et de Anne Louise VEYRE de SORAS. Il décède le 21 juin 1902<sup>205</sup> à Oullins
- Marie Adèle Anna, née le 31 août 1847<sup>206</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, mariée le 22 janvier 1872<sup>207</sup> à Saint-Paul-en-Jarez avec Louis François CHATEL, négociant, fabricant de soieries, fils de Jean Hector, agent de change, et de Irma POCHON. Elle décède le 26 septembre 1907<sup>208</sup> à Lyon Ve
- Marie Elysée, né le 07 mai 1850<sup>209</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, marié le 12 avril 1883<sup>210</sup> à Alger (Algérie) avec Berthe Coralie Jeanne SERVAT, fille de Joseph SERVAT et Irma Catherine Marguerite PAYRAU. Selon l'annotation en marge de son acte de mariage, il divorce le 14 juin 1892 à Alger. On en retrouve l'avis dans le « Journal général d'Algérie et de la Tunisie » en 1893<sup>211</sup>. L'arrêt de la Cour de Cassation du 3 janvier 1893<sup>212</sup> nous en apprend un peu plus sur les causes de celui-ci (Voir Annexe 8)

**DIVORCES.**

ALGER. — Du jugement rendu par le Tribunal civil d'Alger, le 14 janvier 1893 ;  
 Il appert : Que le divorce a été prononcé : Entre Madame Louise Servat, rentière, demeurant à Alger chez son père : Et Monsieur Elysée Poidebard, rentier, demeurant à Alger, place Bresson : Aux torts de ce dernier.

*Extrait du "Journal général d'Algérie et de la Tunisie"  
 07 février 1893*

192 ADN Loire : 3NUMEC1/3E272\_8 - 1835-1836 - photo 133-134

193 ADN Loire : 3NUMEC4/3E272\_8 - 1839 - phot 6

194 AMN Lyon : 2E736 - 02/01/1872-31/12/1872 - photo 134

195 AD Loire : 3P2119 - matrice cadastrale – Table des augmentations

196 ADN Rhône : 4 E 8057 - 1887 - Photo 10

197 ADN Loire : 3NUMEC2/3E272\_9 - 1841 - photo 7

198 AMN Lyon : 2E2219 - 31/12/1914-02/07/1915 - photo 108

199 ADN Loire : 3NUMEC4/3E272\_9 - 1843 - photo 21

200 ADN Loire : 3NUMEC3/3E272\_15 - 1869 - photo 42

201 ADN Loire : 3NUMEC2/3E272\_10 - 1845 - photo 23

202 AMN Lyon : 2E1272 - 05/01/1869-31/12/1869 - photo 90

203 ADN Rhône : 4 E 6328 - 1869 - Photo 5

204 AMN Lyon : 2E781 - 03/01/1880-30/12/1880 - photo 111

205 ADN Rhône : 4 E 11999 - 1902 - photo 22

206 ADN Loire : 3NUMEC4/3E272\_10 - 1847 - photo 35

207 ADN Loire : 3NUMEC3/3E272\_16 - De 1870 à 1875 - photo 33

208 AMN Lyon : 2E2079 - 01/01/1907-31/12/1907 - photo 134

209 ADN Loire : 3NUMEC3/3E272\_11 - 1850 - photo 14

210 ANOM : Alger - 1883

211 Site Internet BNF : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6153120v/f1.item>

212 Site Internet BNF : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57874117/f1.item.r=250> – pages 251 et 252

- Marie Antoinette Hélène, née le 23 avril 1852<sup>213</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, mariée le 31 janvier 1880<sup>214</sup> à Saint-Etienne avec Hippolyte Charles Philippe TESTENOIRE-LAFAYETTE, notaire, fils de Claude Philippe et de Antoinette Cécile DESJOYEUX. Elle décède le 17 mai 1920<sup>215</sup> à Saint-Etienne
- Marie Louise Isabelle, née le 31 août 1854<sup>216</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, religieuse de Notre-Dame du Cénacle, décédée le 16 juillet 1933<sup>217</sup> à Paray-le-Monial
- Anne Marie Louise Céline, née le 28 juin 1857<sup>218</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, décédée le 28 février 1905<sup>219</sup> à Lyon-Ile, célibataire
- Joseph Marie Pie Raoul, né le 11 août 1862<sup>220</sup> à Saint-Paul-en-Jarez, décédé le 01 septembre 1888<sup>221</sup> à Oullins, célibataire

**AVIS DE DÉCÈS**

† M. et Mme Noël Thiollier ; Mlles Marguerite et Charlotte Testenoire-Lafayette ; MM. Félix, Philippe, Noël, Bernard, François et Paul Thiollier ; Mlles Anne et Hélène Thiollier ;  
 Mme Léon Poidebard, ses enfants et petits-enfants ; Mme Ernest Poidebard, ses enfants et petits-enfants ; Mme William Poidebard et ses enfants ; Mme Isabelle Poidebard, Dame du Cénacle ;  
 Mme Pérus Granger, ses enfants et petits-enfants ; Mme Félix Thiollier, ses enfants et petits-enfants ; Mlle Julie Testenoire-Lafayette ;  
 Les familles Poidebard, Balmont, Chatel, Testenoire, Germain de Montauzan, Rombau, Brossy, Finaz, Hervier de Romans, Robat d'Hautussac, Desjoyeaux, Desjoyaux, Lacroix, Rey, Epitalon.  
 Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
**Madame**  
**Philippe TESTENOIRE-LAFAYETTE,**  
**née Hélène POIDEBARD,**  
 leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, belle-sœur, tante et cousine, décédée le 17 mai 1920, dans sa 67<sup>e</sup> année, munie des Sacraments de l'Eglise.  
 Ils vous prient de bien vouloir assister à ses funérailles qui auront lieu **Jeudi 20 courant, à dix heures très précises du matin.**  
 On se réunira au domicile mortuaire, 28, rue de la Bourse, à Saint-Etienne, pour se rendre à l'église paroissiale et de là au cimetière Saint-Claude.  
 Ni fleurs, ni couronnes.  
 Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation.

*Avis de décès de  
 Marie Antoinette Hélène POIDEBARD  
 « Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire » du 18 mai 1920*

† **ST-PAUL-EN-JAREZ - PARAY-LE-MONIAL,**  
 Mme Ernest Poidebard ; Mme William Poidebard ;  
 Les familles Joseph Poidebard, Vincent de Saint-Bonnet Hippolyte David de Sauzée, Gonzague Poidebard, Roger de Vernisy, Gaston Balmont, Roger Balmont, Louis de Fraix de Tigon Robert Poidebard, Jean-Jacques Giron, Jacques Châtel, Raymon Hedde, Ennemond Rony, Louis Châtel, Lucien Poidebard, Noël Thiollier, Mme Marie-Louise Poidebard, Petite-Sœur de l'Assomption ; Mlle Marguerite Testenoire-Lafayette, Mme Charlotte Testenoire-Lafayette, Auxiliarice du Purgatoire.  
 Ont l'honneur de vous faire part de la perte douloureuse qu'ils viennent d'éprouver en la personne de  
**Madame Isabelle POIDEBARD**  
 Religieuse de N.-D. du Cénacle  
 leur belle-sœur, tante, grand'tante et arrière grand'tante pieusement décédée à Paray-le-Monial, en la fête de N.-D. du Mont-Carmel, le 16 juillet 1933, munie des Sacraments de l'Eglise, dans sa 79<sup>e</sup> année.  
**De Profundis !**

*Avis de décès de  
 Marie Louise Isabelle POIDEBARD  
 « Mémorial de la Loire et de la Haute-Loire » du 29 juillet 1933*

Trouver les dates de décès des contemporains n'est pas toujours chose aisée, ceux-ci étant beaucoup plus mobiles que leurs aînés. Et la mention du décès en marge de l'acte de naissance n'est effective que depuis l'ordonnance du 29 mars 1945. Une des méthodes que j'ai employée est la recherche sur les sites de presse en ligne. En effet, la rubrique « Nécrologie » est pleine de ressources.

213 ADN Loire : 3NUMEC5/3E272\_11 - 1852 - photo 14

214 AMN Saint-Etienne : 3 E 87 - photo 24

215 Site de presse de la BNF : <https://www.retronews.fr/journal/memorial-de-la-loire-et-de-la-haute-loire/18-mai-1920/231/1778825/4>

216 ADN Loire : 3NUMEC2/3E272\_12 - 1854 - photo 28

217 Site de presse de la BNF : <https://www.retronews.fr/journal/memorial-de-la-loire-et-de-la-haute-loire/29-juillet-1933/231/2298539/4>

218 ADN Loire : 3NUMEC1/3E272\_13 - 1857 - photo 24

219 AMN Lyon : 2E2000 - 01/01/1905-19/04/1905 - photo 85

220 ADN Loire : 3NUMEC1/3E272\_14 - 1861-1862 - photo 85

221 ADN Rhône : 4 E 7990 - 1888 - photo 24



Anne Marie HERVIER de ROMANS est née le 14 août 1818 à Saint-Paul-en-Jarez (Loire). Elle est la benjamine des enfants de Jean Pierre, écuyer, baron de la Barollière, chevalier de l'Éperon d'or, ancien aide de camp du comte de Précý, et de Marie Anne Victoire PERONET de BEAUPRE.

Les informations suivantes sont extraites du livre qu'a écrit son fils en collaboration avec sa sœur Céline « *Madame Poidebard, souvenirs de famille* ».

Elle était d'une charité proverbiale, inépuisable. Sans cesse elle craignait que les personnes à son service aient trop de travail. Elle trouvait toujours le moyen d'alléger leur tâche en les aidant elle-même.

A Saint-Paul-en-Jarez, elle créa plusieurs œuvres :

- les âmes de Miséricorde, dont le but était de faire la charité aux pauvres
- l'assistance aux mourants dont s'occupait avec dévouement sa plus jeune fille Céline
- une communauté de religieuses franciscaines, gardes-malades soignant gratuitement les indigents. Cette fondation était assurée par une rente d'un capital donné par son beau-père, Gaspard Antoine POIDEBARD, à l'époque de son mariage « pour ses menus plaisirs ».

Très pieuse, elle avait une grande dévotion envers la Sainte-Vierge. Chacun de ses enfants avait été placé sous sa tutelle dès sa naissance.

Elle commanda au sculpteur lyonnais FABISCH une statue de la « Reine des Cieux », œuvre toujours visible à droite du chœur de l'église de Saint-Paul-en-Jarez, dans la chapelle de la Vierge.

Après le décès de son mari, elle obtiendra la faveur d'avoir, près du château de la Bâtie, une chapelle particulière. Celle-ci fut démolie dans l'hiver 1950-1951.

Elle meurt le 24 août 1883<sup>222</sup> à Saint-Paul-en-Jarez.

Les frères et sœurs aînés de Anne Marie étaient<sup>223</sup> :

- Bénédicte Benoîte née le 24 pluviôse An IV (13 février 1796) à Saint-Chamond
- Marc Antoine né le 27 ventôse An VIII (18 mars 1800) à Lyon
- Félix né le 03 fructidor An IX (21 août 1801) à Lyon
- Victoire Catherine née le 22 janvier 1812 à Saint-Paul-en-Jarez
- Antoinette Benoîte née le 26 juillet 1814 à Saint-Paul-en-Jarez



222 ADN Loire : 3NUMEC1/3E272\_18 - 1880-1889 - photo 74

223 ADN Loire : 3NUMEC3/1MIEC208X14 - 1794-1796 - photo 77 / 3NUMEC2/3E272\_5 - 1810-1812 - photo 141 / 3NUMEC3/3E272\_5 - 1813-1814 - photo 81

AMN Lyon : 2E28 - Lyon division Nord - 2 vendémiaire An VI-1 floréal An VI - photo 88 / 2E37 - Lyon division Nord - 3 germinal An IX-5 complémentaire An IX - photo 70

Aucune information sur la première épouse de William. N'ayant que son acte de mariage, il me faut rechercher son décès. Etant dit veuf à son second mariage en 1880, Benoîte serait donc décédée entre 1869 et 1880. On peut restreindre la fourchette de date entre 1869 et 1872, n'étant pas présente au château de la Bâtie lors du recensement de 1872<sup>224</sup> à Saint-Paul-en-Jarez où l'on retrouve toute la famille.

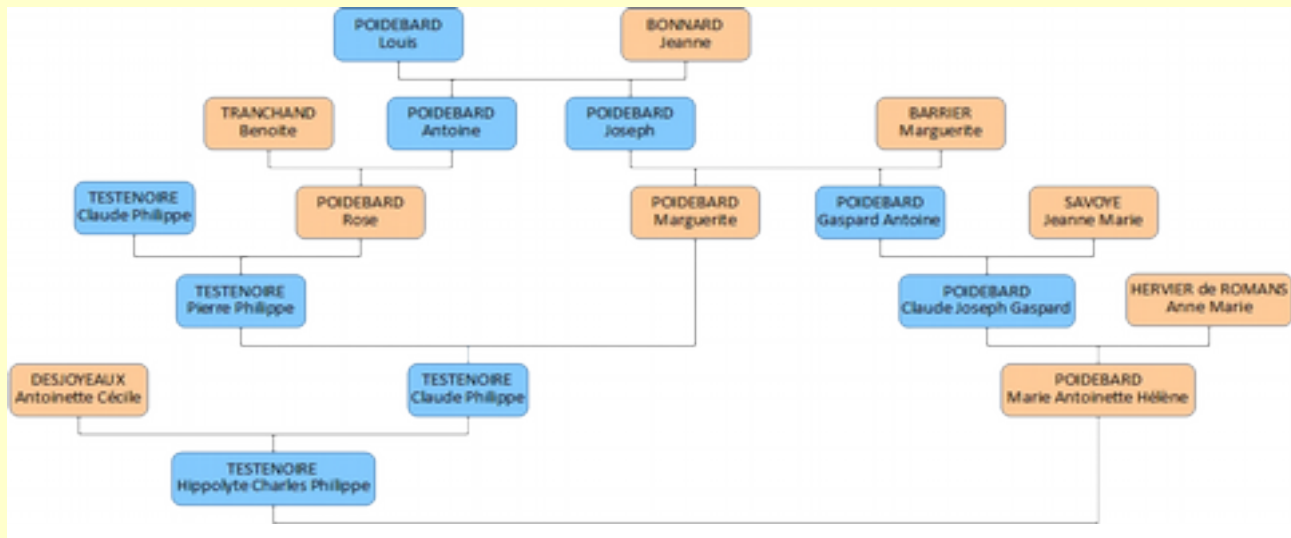
2	3	1	Henri	Amel mari Poidebard	rentier					1	50		
		2	Poidebard	Ernest	negociant	1					33		
		3	Chomier	Marie de femme	rentiere				1		18	de femme	
		4	Poidebard	Marie	rentiere				1		30		
		5	8	William	rentier			1			27		
		6	8	Elise	8	1					21		66 30 195,0
		7	8	Helene	rentiere				1		17		
		8	15	Elisabeth	1				1		17		
		9	1	Celene	8				1		13		
		10	1	Armand		1					9		

Extrait tableau de recensement Saint-Paul-en-Jarez - 1872

On peut imaginer qu'elle soit décédée entre 1869 et 1870, année où William s'engage dans les Gardes Mobiles pour partir défendre son pays contre les Prussiens. L'absence de son nom dans la chapelle funéraire familiale du cimetière me fait poser des questions. Entre son mari qui ne la cite pas dans son livre et la famille qui l'ignore, qu'a-t-il bien pu se passer ?

N'ayant aucune piste sur un éventuel lieu de décès, je débute mes recherches dans les TD de Lyon, domicile de William. Rien. Je vérifie sur Saint-Paul-en-Jarez au cas où. Rien non plus. J'élargis alors mes investigations sur les communes environnantes de Lyon et de Saint-Paul-en-Jarez, dans les lieux où la famille POIDEBARD a séjourné. Introuvable. Un peu par dépit, je me tourne alors vers les communes de naissance des parents de Benoîte. Pas plus de résultat au Bois-d'Oingt. Reste Châtillon-d'Azergues, lieu de naissance de sa mère. Et là, bonne pioche ! Je trouve enfin le décès de Benoîte survenu dans le domicile de son père.

Un troisième mariage entre un TESTENOIRE et une POIDEBARD ! Coïncidence ? Je repars donc à la chasse des ascendants du père de Hyppolyte. Je retrouve très facilement l'acte de mariage (TD de Saint-Etienne puis registre des mariages) de Claude Philippe TESTENOIRE et de Antoinette DESJOYEUX en date du 26 juin 1841<sup>225</sup> à Saint-Etienne. Et celui-ci nous apprend que les parents du marié ne sont autres que Pierre Philippe TESTENOIRE et Marguerite POIDEBARD, couple que l'on a déjà rencontré plus haut.



Autant William POIDEBARD fait référence en note de bas de page à l'union de Hippolyte avec sa cousine Héléne, autant pour le mariage de Marguerite POIDEBARD et Pierre Philippe TESTENOIRE, il ne parle pas du degré de parenté qui les lie et qui est beaucoup plus proche

### Livre de famille – p.23

W. POIDEBARD ne fait aucune référence de son premier mariage avec Benoîte Joséphine Antonia BIOLLAY

## **7. Léon Jean Marie POIDEBARD**

Léon Jean Marie POIDEBARD, négociant, premier enfant du couple Claude Joseph POIDEBARD et Anne Marie HERVIER de ROMANS, est né le 26 janvier 1837<sup>226</sup> à Saint-Paul-en-Jarez. Il se marie le 01 octobre 1860<sup>227</sup> à Saint-Etienne avec Agnès Lucie CHOLAT, fille de Pierre, négociant, et Lucie BASSON, dont il eut au moins deux enfants :

➤ **Marie Louis Joseph**

- Anne Marie Lucy, née le 22 juillet 1870<sup>228</sup> à Saint-Etienne, mariée le 09 juin 1900<sup>229</sup> à Saint-Etienne avec Jacques Octave Marie VINCENT de SAINT BONNET. Elle décède le 25 février 1954<sup>230</sup> à Saint Bonnet-les-Oules

POIDEBARD décède le 04 février 1898<sup>231</sup> à Saint-Etienne. Son épouse Agnès décédera à Saint-Etienne le 27 juin 1920<sup>232</sup>.

Elle était l'aînée d'une fratrie de cinq enfants, tous nés à Saint-Etienne<sup>233</sup> :

- Antoine Henri, né le 15 juillet 1840
- Joseph, né le 08 avril 1844
- Charles Joseph Henri, né le 04 mai 1846
- Un enfant déclaré mort-né le 17 mai 1849

---

226 ADN Loire : 3NUMEC2/3E272\_8 - 1837 - photo 6

227 AMN Saint-Etienne : 3 E 67 - 1860 - photo 207

228 AMN Saint-Etienne : 2 E 80 - juillet-décembre 1870 - photo 11

229 AMN Saint-Etienne : 3 E 108 - janvier-juillet 1900 - photo 190

230 Note en marge de son acte de naissance – AMN Saint-Etienne : 2 E 80 - juillet-décembre 1870 - photo 11

231 AMN Saint-Etienne : 4 E 105 - 1898 - photo 28

232 Site Internet : <https://www.retronews.fr/journal/mémorial-de-la-loire-et-de-la-haute-loire/30-juin-1920/231/1779035/3>

233 AMN Saint-Etienne : 2 E 48 - 1840 - photo 90 / 2 E 52 - 1844 - photo 45 / 2 E 54 - 1846 - photo 59 / 4 E 56 - 1849 - photo 41

## 8. Marie Louis Joseph POIDEBARD

Marie Louis Joseph POIDEBARD est né le 10 mars 1862<sup>234</sup> à Saint-Etienne. Comme le lui permet la loi du 27 juillet 1872, il contracte un engagement conditionnel d'un an le 8 novembre 1881<sup>235</sup> à Saint-Etienne.

<p>Nom : <i>Poidebard</i></p> <p>Prénoms : <i>Marie Louis Joseph</i>      Surnom :</p>	<p>Numéro matricule du recrutement : <i>293</i></p> <p>Classe de mobilisation : <i>1880</i></p>
<p style="text-align: center;"><b>ÉTAT CIVIL.</b></p> <p>Né le <i>10 Mars 1861</i> à <i>St Etienne</i>, canton  d' <i>St Etienne</i>, département de <i>la Loire</i>, résidant  à <i>St Etienne</i>, canton d' <i>St Etienne</i>, département  de <i>la Loire</i>, profession de <i>ouvrier</i>  Fils de <i>Marie Jean Louis</i> et de <i>Christine Agnès Louis</i>, domiciliés  à <i>St Etienne</i>, canton d' <i>St Etienne</i>, département de <i>la Loire</i></p>	<p style="text-align: center;"><b>SIGNALEMENT.</b></p> <p>Cheveux <i>bruns</i>, sourcils <i>châtains</i>  yeux <i>gras</i>, front <i>élégant</i>  nez <i>droit</i>, bouche <i>reglée</i>  menton <i>convexe</i>, menton <i>ovale</i>  Taille : 1 m. <i>57</i> cent. Taille rectiligne ; 1 m. cent.  MARQUES PARTICULIÈRES :</p>
<p>N° <i>296</i> de tirage dans le canton de <i>St Etienne N. B.</i></p>	<p>Degré d'instruction :    générale (x) <i>l.l.s.</i>                                    militaire (x) <i>exercé</i></p>
<p style="text-align: center;"><b>DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.</b>  <small>(Indiquer la nature des dispenses, motifs, etc.)</small></p> <p><i>Art. 11. Engagement conditionnel</i></p> <p>Compris dans la <i>1<sup>re</sup></i> partie de la liste de recrutement cantonal. (.....<sup>e</sup> portion).</p>	
<p style="text-align: center;"><b>DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.</b>  <small>(Compagnies, Masses, services d'adjuvants, etc.)</small></p> <p><i>Engagé conditionnel d'un an le 8 novembre 1881  à St Etienne (Loire), arrivant au corps le 12 Mars  1882 (art. 16). Rattaché dans la disponibilité le 12 Mars  1882 (art. 16).</i></p>	
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (2).</p>	<p>Dans l'armée active. <i>Rég. de Dragons</i></p> <p>Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. <i>Rég. de Dragons</i></p> <p>Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. <i>18<sup>me</sup> Rég. de Dragons</i></p>

*Extrait du registre des matricules - 1882*

Cet engagement était soumis à des conditions particulières et tous n'étaient pas admis le contracter. Il était nécessaire d'avoir un certain nombre de points, d'obtenir un certificat du maire concernant la famille, un rôle des contributions de celle-ci ou du contractant ainsi que l'avis du conseil municipal sur la demande. Et bien entendu, payer une certaine somme à l'état<sup>236</sup> (Voir Annexe 9).

Il se marie le 11 février 1890<sup>237</sup> à Lyon-ler avec Rémie Uranie Louise BAYARD, fille de Charles et de Jeanne Julienne CHARRIN.

De ce couple naquit au moins un enfant :

- **Léon Julien**

Marie Louis Joseph POIDEBARD décède le 18 décembre 1935 à Yseure.

Rémie Uranie Louise BAYARD est l'aînée des enfants<sup>238</sup> de Charles et de Jeanne Julienne CHARRIN :

- Rémie Uranie Louise née le 22 avril 1866 à Ecully
- Marie Louise née le 05 septembre 1868 également à Ecully

234 AMN Saint-Etienne : 2 E 70 - 1862 - photo 56

235 ADN Loire : 47NUM\_1R1171 - registre des matricules - 1882 - photo 305

236 Site Internet : <https://www.retronews.fr/journal/memorial-de-la-loire-et-de-la-haute-loire/26-octobre-1881/231/1748037/2?from=%2Fsearch%23allTerms%3Dmaignieu%26sort%3Dscore%26page%3D2%26total%3D43>

237 AMN Lyon : 2E619 - 03/01/1890-27/12/1890 - photo 25

238 ADN Rhône : 4 E 1274 - 1866 - photo 6 / 4E 1274 - 1868 - photo 10-11

## 9. Léon Julien POIDEBARD

Léon Julien POIDEBARD est né le 03 mars 1891<sup>239</sup> à Lyon-Ier. Il se marie le 01 décembre 1919<sup>240</sup> à Lyon-Ile avec Marie Berthe MALGONTIER.

De cette union sont nés au moins quatre enfants :

- Hélène
- Lucie
- Henriette, née entre 1922 et 1924, mariée avec Michel de LABRETOIGNE du MAZEL. Elle décède le 30 juin 2014<sup>241</sup> à Buxy

**Avis de décès de Henriette de LABRETOIGNE du MAZEL**

M. et Mme Michel BASCHENIS, le Colonel et Mme Guy de LABRETOIGNE du MAZEL, Mlle Sabine de LABRETOIGNE du MAZEL, le Général et Mme Hubert de LABRETOIGNE du MAZEL, M. et Mme Patrick LEDOUX, M. et Mme Jean-Pierre JEANNIN, ses enfants ; ses petits-enfants et arrière-petits-enfants ; les familles de LABRETOIGNE du MAZEL, SERMAGE, ENDERLIN, LUMPP, de GENTIL BAICHIS,

**ont la douleur de vous faire part du décès de**

**Henriette de LABRETOIGNE du MAZEL née POIDEBARD**

rappelée à Dieu le 30 juin 2014 dans sa 91<sup>e</sup> année munie des sacrements de l'Église.

PF Mansuy - Buxy-Givry

03 85 92 15 02

Faire part paru dans Le Journal de Saône et Loire le 01/07/2014      réf JSL-574705700 | publication web le 02/07/2014

- Madeleine, née le 04 août 1926 à La Chapelle-de-Guinchay. Mariée avec Henri Marie de GENTIL BAICHIS.

Léon Julien POIDEBARD décède le 06 août 1959<sup>242</sup> à Nègrepelisse.

Marie Berthe MALGONTIER, fille de Alexandre Laurent Marie Camille et de Joséphe Alexandrine Marie DEBANNE, est l'aînée d'une fratrie de quatre enfants :

- Marie Berthe, née le 03 février 1894 à Lyon-Ile, décédée le 17 décembre 1963<sup>243</sup> à Asnières-sur-Seine
- Charlotte Marie Hélène, née le 09 décembre 1895 à Lyon-Ile
- Marie Germaine, née le 15 octobre 1901 à La Chapelle-de-Guinchay
- André Camille Henri, né le 13 avril 1903 à Lyon-Ile

239 AMN Lyon : 2E621 - 01/01/1891-31/12/1891 - photo 25

240 AMN Lyon : 2E2191 - 06/09/1919-31/12/1919 - photo 162

241 Internet : <http://www.libramemoria.com/avis/le-journal-de-saone-et-loire/saone-et-loire/2014/07/01/avis-henriette-de-labretoigne-du-mazel>

242 Mention marginale sur son acte de naissance

243 Mention marginale sur son acte de naissance

## **G. Et la phase II alors ?**

Beaucoup de choses restent à faire pour, non pas finir, mais obtenir quelque chose de plus abouti. Dans le désordre, car je n'ai pas de plan établi pour l'instant.

- rechercher les actes manquants pour compléter les recherches effectuées jusqu'alors, c'est un minimum
- étayer l'hypothèse du chapitre Anthroponymie : non seulement les POIDEBARD sont originaires d'Occitanie, mais la famille LAFITTE de même. Pas simple. On arrive à la fin du XVIIe siècle et les documents sont de plus en plus lacunaires
- faire une étude sociale et économique de la famille POIDEBARD. Louis en est à l'origine. Parti de rien, il a, au fil des ans, constitué un patrimoine foncier non négligeable. En deux siècles, la famille est passée dans la classe de la haute bourgeoisie locale. Une étude sur l'évolution patrimoniale serait très intéressante pour comprendre comment on arrive à une succession évaluée à environ deux millions de francs un siècle et demi plus tard.
- une étude des branches collatérales : les émigrations en Italie, aux Etats-Unis, en Argentine, en Algérie. Que sont-ils devenus ? Qu'ont-ils été chercher ? Reste-t-il encore des descendants, des personnes qui portent encore le nom de POIDEBARD ?
- au XIXe siècle, la plupart étaient déclarés comme rentiers. Qu'est-il advenu de leur fortune héritée de leur père ?
- Etudier les généalogies se trouvant dans le « Livre de famille » concernant ses ascendances nobles.
- Peut-être une petite incursion dans l'héraldique. William aime bien « collé » des armes à ses ascendants. Mais sont-elles véritables ? Ne les a-t-il inventées de toutes pièces ?
- et puis me reste LA QUESTION. Qui est vraiment William POIDEBARD ? A un moment il faudra bien l'aborder cette question. Est-il un fils de bonne famille, un dilettante nanti qui a occupé ses temps libres en faisant de la généalogie de comptoir ? Ou alors un marchand de .... Non, je ne peux penser cela. Quoi que....

Plusieurs de mes camarades ont évoqué cette fameuse phase II. Nous sommes plusieurs à nous dire que nous ne pouvons en rester là. Et nous allons continuer.

Tout ce que je n'ai pu faire, tout ce dont je suis passé à côté jusqu'à présent, c'est là et n'attend qu'à être exploité. L'aventure continue.

## H. Conclusion

Voilà, c'est la dernière page du mémoire. J'arrive au bout. J'avais écrit il y a quelques mois une conclusion qui, je pensais, reflétait ce que j'avais ressenti tout au long de cette formation. Puis vinrent les recherches, les questions soulevées au gré de mes découvertes.

Le postulat de départ était pourtant simple. Reprendre les données de William POIDEBARD, les vérifier et les compléter. Mais plus j'avais avancé, plus je m'interrogeais. Hormis les erreurs de dates ou de lieux, il y avait des choses beaucoup plus surprenantes. Et puis des informations invérifiables.

Pourquoi certaines personnes n'apparaissent-elles pas ? Un simple oubli, un acte non trouvé ou a-t-il voulu sciemment cacher quelque chose ? Car on ne peut oublier son propre mariage !

Pourquoi modifier le patronyme de certains (passer de Montellier à Montillet). La lecture des actes n'est pas difficile, l'écriture est suffisamment claire pour ne pas se tromper. Par contre, la famille Montillet est plus connue que les Montellier dans le Forez et a des alliances avec la noblesse locale. Et, de plus, cela permet de leur attribuer des armes. Mais sont-elles vraies ? Ne les aurait-il pas créées de toutes pièces, se réclamant héraldiste.

Pourquoi se tromper sur les parents de Marie Montucla, lui donner son frère comme géniteur et affubler le patronyme d'une particule ? Peut-être pour lui donner un neveu illustre (Jean Etienne Montucla, mathématicien). Encore faudrait-il vérifier la parenté de ce personnage avec la famille. Et pour la particule, je n'ai trouvé aucun acte avec cette marque supposée de noblesse. Et là encore, il leur donne des armoiries.

Et l'histoire de la fuite de Joseph Poidebard dans les bois du Pilat pendant la Révolution, qu'en penser ? Rien pour l'étayer, bien au contraire. Son attachement au roi n'est pas vraiment flagrante quand on regarde ses actes durant cette période.

Je m'arrête là. Il y en a d'autres que j'ai mis en lumière tout au long de l'histoire de la famille Poidebard.

Mais que voulait prouver William ? Qu'il était le descendant d'honorables bourgeois et de la vieille noblesse ? Que certains avaient eu de remarquables destinées ? Qu'ils étaient restés droits dans leurs bottes et fidèles à Dieu et au roi ?

Beaucoup de questions auxquelles je n'ai pas de réponse. Et aussi beaucoup de doutes quant aux écrits de ces soi-disants historiens et généalogistes du XIX<sup>e</sup> siècle, membres de sociétés « savantes », comme le fut William.

Tout au long de mes recherches, j'ai interrogé des bases de données sur Internet et y ai trouvé un nombre incalculable d'erreurs, surtout dues à la recopie d'informations elles-mêmes erronées. Je les ai aussi retrouvées dans des ouvrages plus récents et dont leurs auteurs faisaient référence au fameux livre.

S'il faut en tirer quelque instruction, la principale est qu'il faut tout vérifier, tout contrôler. Ne pas diffuser de données sans en avoir trouvé la source. Plutôt ne rien écrire.

J'ai aussi une grande frustration de n'avoir pu exploiter tous les documents récupérés aux AD, matrices cadastrales, hypothèques, actes notariés.

Le « Livre de Famille » contient 150 pages. Je n'en ai étudié qu'une petite vingtaine. Le reste est consacré aux ascendants nobles de l'auteur. Cette disproportion est-elle aussi un hasard ?

Ce mémoire va être une base solide pour passer à cette fameuse phase II que je viens d'évoquer.

D'ailleurs, je la démarre de suite, mais sans le stress du devoir à rendre.



# **I. ANNEXES**

## **1. Le système de l'obéance du Chapitre de Lyon<sup>244</sup>**

Dans le Chapitre de Lyon, à l'intérieur de la mense capitulaire, les biens, les revenus et les droits possédés sur une même paroisse, ou un ensemble de paroisses voisines, étaient regroupés et formaient une « obéance », véritable petite seigneurie. Au lieu d'attribuer à un seul chanoine l'intégralité d'une ou de plusieurs obéances, celles-ci étaient divisées entre plusieurs chanoines ; ces droits formaient leur « terre », dont la composition n'était pas définitive : à la mort ou à la résignation d'un obéancier, sa terre était répartie entre tous les autres chanoines remplissant les conditions établies dans les statuts de 1251.

La division des obéances entre plusieurs chanoines, la dispersion des revenus de chacun des chanoines entre plusieurs obéances et le remodelage de la composition des terres lors du décès d'un chanoine, empêchaient que se constituent au sein du Chapitre de petites seigneuries transmissibles comme telles d'un chanoine à un autre, à son protégé ou à son parent.

---

<sup>244</sup> Sources : Bibliothèque de l'école des Chartes, 1995, tome 153, livraison 1 – Article : les statuts du chapitre cathédral de Lyon (XIIe-XVe siècle), Pascal Collomb  
Le rôle politique d'un chapitre cathédral : l'exercice de la juridiction séculière à Lyon, XIIe-XIVe siècles. Dans : Revue d'histoire de l'Église de France, tome 75, n°195, 1989, Bruno Galland

2. Construction de la ligne de chemin de fer « la Galoche »

# CHEMINS DE FER DÉPARTEMENTAUX DE LA LOIRE

## Section de Saint-Etienne à Pélussin

Partie comprise entre Grand-Croix et La Terrasse

### PUBLICATION DU JUGEMENT D'EXPROPRIATION

En exécution de l'article 15 de la loi du 3 Mai 1841.

De la grosse éditée en forme exécutoire d'un jugement rendu en audience publique par le Tribunal civil de première instance de Saint-Etienne département de la Loire, le quatre mois de juin mil neuf cent, enregistré, il a été extrait ce qui suit :

Le Tribunal Vu la requête en date du huit juin mil neuf cent, présentée par M. le Procureur de la République, au nom de M. le Préfet, agissant dans l'intérêt du département.

Vu la loi du dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-seize, qui déclare d'utilité publique l'établissement du chemin de fer de Saint-Héand à Pélussin.

Un exemplaire du journal la Loire Républicaine, n° 50, où se trouve inséré cet arrêté ;

Les certificats de M. le Maire des communes ci-dessus désignées, constatant que l'arrêté a été publié et affiché ;

3° Les plans parcellaires dressés par les ingénieurs chargés de l'exécution des travaux indiquant les terrains et édifices dont la cession est nécessaire pour l'établissement du chemin de fer dans lesdites communes ;

4° L'arrêté de M. le Préfet, en date du cinq avril mil neuf cent, prescrivant l'ouverture des enquêtes et notamment, en conformité de l'article huit de la loi de trois mai mil huit cent quarante-un, la Commission appelée à donner son avis sur les résultats de ces enquêtes ;

5° Ensemble les pièces relatives aux dites enquêtes, savoir :

Un exemplaire du journal la Loire Républicaine, n° 5016, publié à Saint-Etienne le neuf avril mil neuf cent dans lequel se trouve un avis annonçant que les plans, états et autres pièces relatives à l'établissement du chemin de fer de Saint-Héand à Pélussin sur le territoire des dites communes, restant déposés aux Mairies de ces communes pendant huit jours ;

Les certificats dressés par M. le Maire, constatant que le même avis a été publié à son de maison ou de trompe et affiché dans lesdites communes le neuf avril mil neuf cent ;

Les registres des enquêtes parcellaires ouverts le neuf avril

mil neuf cent, sous le dix-sept avril mil neuf cent, contenant des déclarations et résolutions adressées ;

Les procès-verbaux de la commission composée conformément aux prescriptions de la loi, réunie à Saint-Etienne, sous la présidence de M. Gerin Rone, ouverte le dix mai mil neuf cent, sous le vingt-cinq mai mil neuf cent ;

6° L'arrêté préfectoral du six juin mil neuf cent, qui déclare cessables, pour servir à l'exécution du chemin de fer de Saint-Héand à Pélussin, sur le territoire des communes dont il s'agit, les propriétés ou portions de propriétés désignées dans l'état parcellaire annexé audit arrêté, et indique qui lui sera pris possession des terrains lorsque les formalités prescrites par la loi seront terminées ;

Vu les dispositions de la loi de trois mai mil huit cent quarante-un sur l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Qui M. Colombis, juge, en son rapport, et M. le Procureur de la République en ses conclusions ;

Après en avoir délibéré conformément à la loi jugeant en Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi ont été remplies ;

Declare expropriés, pour cause d'utilité publique légalement

constatés, au profit de la Compagnie des chemins de fer départementaux de la Loire, pour servir à l'établissement du chemin de fer de Saint-Héand à Pélussin, sur le territoire des communes de Grand-Croix, Saint-Paul-en-Jarez et Doizieu, les portions ou portions de propriétés désignées dans l'état parcellaire joint à l'arrêté de cessibilité sus-énoncé, lequel état copie demeurera annexé comme minute au procès-jugement, après avoir été visé par le Président du Tribunal et par le Greffier, pour être expédiés en suite du jugement.

Commet M. Colombis, juge, pour remplir les fonctions attribuées par la loi au magistrat Directeur du jury chargé de fixer les indemnités, et, en cas d'empêchement, désigne M. Duratier, juge, pour le remplacer ; ce qui sera exécuté devant la loi.

A Saint-Etienne, le quatre juin mil neuf cent, par MM. Colombis, juge, faisant fonctions de président, Nollatier, et Duratier, juges, en présence de M. Aron, substitut de M. le Procureur de la République.

Signé : LOZANZA, juge, faisant fonctions de président. LAMANT, commis-greffier.

### EXTRAIT DU TABLEAU PARCELLAIRE DES PROPRIÉTÉS EXPROPRIÉES

N° de plan de cadastre	SECTION	CADASTRE	LIEUX-DITS	NATURE des propriétés	NOM, PRÉNOMS ET DOMICILE DES PROPRIÉTAIRES		CONTENANCE			OFFRES	PARCELLES POUVANT ÊTRE ACQUISES en vertu de l'article 50		OBSERVATIONS
					ENSCRITS A LA MATRIÈRE DES ROLLS	ACTUELS OU PRÉCÉDÉS TELS	HECTARES	ARES	CENTIAIRES		CONTENANCES	INDICÉS A DÉFINITIVEMENT	
<b>COMMUNE DE GRAND-CROIX (deuxième partie)</b>													
1	B	458 p	La Combe	Maison	Raffard Etienne, à La Bachasse	Le même			54	2.500 francs.	0 a. 28 c.		Le C <sup>o</sup> n° 2 sur le plan Raffard un chiffre global de 2500 f. pour l'achat total de son immeuble et des terres désignées sous le n° 1 de plan de chemin de fer, y compris les accretions perçues antérieurement et sous toutes réserves.
		458 p	id.	Cour					36		0 a. 12 c.		
		458 p	id.	Jardin					08		0 a. 29 c.		
2	B	458 p	id.	Jardin	Raffard Etienne, à La Bachasse	Gaudin François, à La Bachasse				4 francs.			
4	B	459 p	id.	Jardin et v.-c.	Richard Simon, à La Bachasse	Veux Rard-Marlin, à La Bachasse			1	248 francs.	0 a. 11 c.	22 francs.	
4	B	460 p	id.	Jardin	Etienne Alphonse, cordonnier à Anzilly	Le même			14	6 francs.			
5	B	461	Las Brosses	Dépôt de déblais	C <sup>o</sup> anonyme des houillères de Rivet-Gier et de Grand-Croix	Le même			12	6 francs.			
6	B	462 p	id.	Vigne	Leveis Joseph, fabricant de briques, à La Bachasse	Leveis Antoine, à La Bachasse			5	692 francs.			
7	B	463 p	id.	Terre					12	71			
4	B	464	id.	Terre					30	9 francs.			
6	B	533	Montribout	Pré	Massacrier Claudius, gendre Leveis, à Saint-Julien-en-Jarez	Le même							
<b>COMMUNE DE SAINT-PAUL-EN-JAREZ (deuxième partie)</b>													
1	E	1089 p	La Combe	Terrasse	Faure Hyacinthe, marchand de bestiaux, à La Bachasse.	Le même.			5				Exécutoire partie amiablement et sous toutes réserves.
2	E	1089 p	id.	Dépôt de déblais					31	580 francs.	2 a. 40 c.	148 francs.	
14	E	1087	id.	Appentil et vignes					15				
14	E	582	Aux Planches.	Terre	Dervieux Jean-Claude, à Buriat.	Le même.			7	225 francs.	0 a. 53 c.	16 francs.	
4	A	613 p	Le Mont	Terre	Barrier Jean-Anne-Henri, avocat, à Lyon.	Le même.			9	287 francs.	5 a. 71 c.	171 francs.	
7	A	616 p	id.	Terre	Aubert Jean, à Saint-Paul.	Reynaud aîné, juge de paix, rue du Grand-Gonnet, Saint-Etienne.			5	176 francs.			
8	A	616 p	id.	Pré	Rivory Antoine, au Petit-Mont.	Le même.			6	340 francs.			
9	A	611	id.	Pré	Savoys Antoine, à Saint-Paul.	Le même.			4	229 francs.			
10	A	603	id.	Pré					12				
27	A	586	Aux Planches	Pré	Villootrevs Aimé (comte de) à Saint-Paul.	Le même.			12	399 francs.			
11	A	539	Le Mont	Houille					4	58			
11	A	539	Le Mont	Houille					4	51			
13	A	538	Aux Planches	Pré					4	69			
16	A	580 p	id.	Pré	Poidebard Marie-Louis-William à Saint-Paul.	Le même.			1	10			
17	A	587	id.	Pré-futaie					14	1.404 francs.			
18	A	577	id.	Pré					1	29			
19	A	582	id.	Pré					1	39			
20	A	592	Le Mont	Jardin potager					2	46			
22	A	576 p	Aux Planches	Pré	Bonnay André, hoblanger, à St-Paul.	Le même.			7	64			
18	A	584 p	id.	Pré	Verrier Pierre fils, tonnelier, à St-Paul.	Le même.			2	16			
15	A	581 p	id.	Pré	Flachat Jean, ingénieur, au Bourg.	Le même.			28	99			
21	A	572	id.	Pré					21	28			
20	A	520	Chez Bonnard	Jardin T. V.									
23	A	545	Houille	Pré vierge	Jalabert Charles, à Saint-Paul.	La veuve, née Vincent, au Bourg.			7	38			
24	A	546	id.	Bois					4	87			
25	A	544	id.	Bois					3	68			
25	A	551	id.	Bois	Bonnell Claude, au Bourg.	Le même.			3	75 francs.			
26	A	552	id.	Pré					3	62			
28	A	538	id.	Pré	Planchon Jean, époux Couchoud, à Saint-Paul.	Veuve Planchon Jean, et Mlle Couchoud, à Saint-Paul.			12	10			
35	B	947	Châlon	Terre	Detours Jean-Baptiste, à Lyon.	Le même.			37	72			
37	B	940	id.	Terre					38	52			
38	B	941 p	id.	Terre					3	65			
39	B	941 p	id.	Terre					1	16			
44	B	697-698	La Billi-	T. V. et châtaign.	Chêne et Châtagn.	T. V. et châtaign.			15	17		3.341 francs.	
45	B	693	id.	Pré					2	39			
46	B	692	id.	Pré					2	39			
1	B	947	Châlon	Terre	Rivory Antoine, à Saint-Clément.	Veuve Rivory Antoine, les héritiers.			12	56			
65	B	772	id.	Terre	Debols Jean-Marie.	Vve Debols Jean-Marie, les héritiers.			1	61		23 francs.	
64	B	773	id.	Pré					1	61		48 francs.	
65	B	774	id.	Pré	Fulchiron Antoine	Veux Fulchiron Jean-Glande.			0	77		400 francs.	
2	B	954 p	Châlon	Terre	Bourrin Antoine, à Châlon.	Le même.			2	45		130 francs.	
3	B	954 p	id.	Terre					3	45			
4	B	954 p	id.	Pré					2	45			
<b>COMMUNE DE DOIZIEU (deuxième partie)</b>													
29.	A	400	Nantas	Pré	Villemagne Jacques, à La Terrasse.	Dubreuil Jacques, à La Terrasse.			7	09			Trottoir amiable à régulariser par le jury (Bios de mineurs).
30	A	401 p	id.	Pré	Dubreuil Jacques, à La Terrasse.				2	57			
37	A	363 p	Marcoux	Inculte	Preynat Claude, à La Terrasse.	Veuve Preynat.			12	19			
28	A	363 p	id.	Inculte	Villemagne Jacques, à La Terrasse.	Consorts Villemagne, à La Terrasse.			20	98			

Société de l'Imprimerie THOMAS (J. THOMAS & Co), rue Grénetel, 12. - Le Gérant du Journal : L.-G. OLIVEAU. Vu pour la légalisation de la signature de l'imprimeur. Le Maire de Saint-Etienne, Signature de l'Imprimeur.

Extrait du journal le "Mémorial de la Loire et Haute-Loire" du 18 juin 1900

Houille	Taillis	Poidebard Marie-Louis-William						58
Le Mont	Pré	& Saint-Paul.						54
Aux Planches	id.							09
id.	id.							15
id.	Pré-futaie							10
id.	Pré							15
id.	Inculte							84
Le Mont	Jardin potager							20
Aux Planches	Pré							46
id.	Pré	Bonnay André, hoblanger, à St-Paul.						64
								16
								130 francs.

### **3. La quintaine<sup>245</sup>**

Pour la fête patronale, communément appelée la vogue, qui a lieu le dernier dimanche de janvier, une des coutumes qui rend célèbre la commune de Saint-Paul-en-Jarez dans le canton, est le « *tir à la quintaine* ». Ce divertissement se déroule le lundi de la fête après le réveil en fanfare. Les acteurs en sont les conscrits du village. Depuis plus de cent ans, cette tradition attire beaucoup de monde. Outre les habitants de la commune, de nombreuses personnes des bourgs environnants viennent y assister.

#### **3.1. Qu'est-ce que la Quintaine ?**

Pour répondre à cette question, nous emprunterons au livre de Stéphane BERTHOLON « Histoires de Saint-Chamond »<sup>246</sup>, quelques passages du chapitre intitulé "La vogue des dindes".

On nomme ainsi la vogue de Saint-Paul-en-Jarez, laquelle tombe toujours le dernier dimanche de janvier, et qui se trouve, de ce fait, la première de l'année dans notre région. En parler sort de notre sujet "L'histoire de Saint-Chamond", mais nous le faisons pour signaler une vieille et bien vivace tradition qui montre combien les erreurs populaires demeurent tenaces, envers et contre toutes vérités historiques. La vogue de Saint Paul est donnée pour la fête religieuse de la paroisse "Conversion de Saint Paul". Comme toutes les fêtes populaires, elle se compose de danses publiques et de divertissements forains et, comme à Saint-Chamond, elle est le prétexte à de joyeuses réunions de famille et d'amis et à de pantagruéliques bombances. Mais à tout cela, vient s'ajouter l'observation de vieilles coutumes très particulières et assurément très anciennes.

Ainsi, chaque famille, même les plus pauvres, doit obligatoirement manger « son dinde » dont on expose les plumes devant la porte de la maison et ceux qui, par extraordinaire, ne se seraient pas conformés à ce rite, vont chaparder ailleurs quelques plumes qu'ils mettent devant leur demeure, et la fête se déroule comme ailleurs.

Le lendemain a lieu le tir à la Quintaine, jeu destiné, paraît-il, à commémorer la légende de cette affreuse "Dame de Jarez" qui mangeait les petits enfants et qui, arrêtée et jugée, fut écartelée par quatre chevaux attachés à ses quatre membres, qui enlevèrent chacun un morceau, la tête et le tronc restant en cinquième lieu, ce qui justifie le nom de Quintaine.

Donc, on célèbre cela en démolissant bruyamment une espèce de petit château de bois, dans lequel se trouvent des boîtes de poudre de couleurs, dont les joueurs s'emparent et vont en barbouiller les assistants, au milieu des cris, des rires et de la bousculade générale. Autrefois, ce n'étaient pas des poudres de couleur que contenait la boîte mais bien des entrailles d'animaux et peut-être même celles des dindes consommées la veille, dont les joueurs maculaient les assistants.

On comprend mieux encore la scène de l'écartèlement, c'était en petit le songe d'Athalie. Mais comment se fait-il que la fameuse "Dame de Jarez", morte écartelée suivant les gens de Saint Paul, soit allée mourir, repentie, dans une cellule de la Chartreuse de Sainte-Croix ? Il faut croire qu'elle avait la vie dure.

Mais il faut croire aussi que la calomnie l'a plus dure encore puisque les gens de Saint-Paul, malgré toutes les affirmations historiques contraires, croient toujours mordicus à la Dame de Jarez dépecée en cinq morceaux.

Voici ce qu'écrivait vers 1925, cet auteur Saint-Chamonnais : ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'à notre époque personne ne croit plus à la véracité de cette légende; mais comme le tir à la Quintaine, à la mode à Saint-Paul, est une tradition unique en France, il faut essayer de conserver ce folklore populaire, car comme l'écrit Bernard PLESSIS dans son livre "Saint-Paul-en-Jarez, pays de mon enfance"<sup>247</sup> : il serait criminel d'abandonner ces traditions.

#### **3.2. A quelle époque remonte la Quintaine**

Si on ne peut donner la date de la naissance du tir à la quintaine, mes propres recherches dans la littérature locale du XIXe m'ont permis de découvrir qu'en 1841 cette coutume était déjà connue dans le pays. A. Couturier dans La Revue du Lyonnais nous indique que celle-ci se déroulait le 25 janvier, jour de la fête de la Conversion de Saint Paul, patron du village. Toute la population y participait et pas seulement les conscrits de l'année.

Les Sampoutaires d'origine, nés bien avant 1900, l'ont toujours connue, ainsi que leurs parents. Mais ceux-ci avaient connu la bataille avec les entrailles d'animaux, remplacées plus tard par de la poudre de crayons fournie par l'usine "Chavanne-Marquise" installée à Saint Paul en 1872. On peut donc fixer le remplacement des entrailles par de la poudre aux environs de 1880.

245 Historique de la Quintaine - livret de Jean Charreyre et de l'O.M.S.C.L. de Saint-Paul-en-Jarez, septembre 1989

246 Stéphane BERTHOLON, Histoires de Saint-Chamond, Saint-Etienne, imprimerie Thiollier, 1927

247 Bernard PLESSIS, Saint-Paul-en-Jarez, le pays de mon enfance, Saint-Etienne, éditions Dumas, 1961

### **3.3. Bref historique**

Avant la guerre de 1914, le tir à la Quintaine avait lieu après les autres jeux habituels. Il n'y avait point de discours, seul un vogueur faisait lecture, toujours la même, de la condamnation de la "Dame de Jarez", et l'on cassait la caisse. Mais à cette époque, les habitants observaient de loin, car ceux qui se trouvaient autour recevaient eux aussi de la poudre.

C'est en 1921 que, sous l'impulsion de quelques Sampoutaires, fut instaurée, avant le cassage de la caisse, la première narration humoristique concernant les exploits de quelques autochtones.

Au début, le texte était composé par une seule personne mais bientôt, celui-ci fut rédigé par un groupe de dindons qui se baptisa "Comité de la Quintaine".

De 1940 à 1945, pas de vogue, donc pas de Quintaine.

En 1945, les jeunes gens de cette classe décidèrent de reprendre cette tradition. Mais pour laisser le dernier dimanche de janvier 1946 aux conscrits de cette année là, ils programmèrent exceptionnellement la vogue le premier dimanche d'août 1945. Malgré l'absence des forains retenus ailleurs, cette fête, première de l'après-guerre, fut une réussite.

Le comité essaya souvent d'améliorer le tir à la Quintaine.

En 1951, fut imprimé le premier programme comportant une chanson sur les jeunes de la classe, l'ordre des faits et une chanson d'actualité "Chanson de l'eau". Ces imprimés eurent la faveur du public qui les achetait pour les garder en souvenir.

En 1962, apparurent les premiers dessins humoristiques représentant les faits ayant les honneurs du discours. Ces premières esquisses exécutées au fusain furent exposées à "L'hôtel de Saint-Paul" et eurent un vif succès. De 1963 à 1970, les croquis furent faits à la gouache et présentés au café "La plaine de Chalons".

En 1964, des envoyés de la télévision régionale vinrent à Saint-Paul pour enregistrer le tir à la Quintaine. Mais, comme ils n'arrivèrent qu'à 10h30, tout était terminé. Ils revinrent donc l'année suivante et le village eut les honneurs du petit écran.

C'est en 1965 qu'à la suite d'un pari, pour la première fois, une personne du sexe féminin participa au cassage de la Quintaine et, depuis, les conscrites se mêlent aux conscrits pour participer elles aussi à la bataille de la poudre.

En 1966 et 1967, le comité et les vogueurs réalisèrent des chars humoristiques concernant les événements de l'année et ce fut un triomphe. Malheureusement, cela ne fut pas reconduit les années suivantes.

En 1969, pour la première et unique fois, un étranger à la région, un vosgien, participa au tir à la Quintaine.

En 1971, les membres du comité s'étant retirés, le laïus de cette année fut consacré à une plainte sur les commerçants de Saint-Paul et la poudre remplacée par des confettis. Ce fut un échec. Depuis cette date, quelques dindons ont pris la relève du comité et rétabli le discours humoristique, qui, sans avoir l'éclat d'antan, continue à amuser les habitants du village.

### **3.4. Que contient le discours ?**

Le texte fut lu pendant plusieurs années par le même Sampoutaire, qui, de ce fait devenait une célébrité locale. Avant 1939 il y eut Michel M., auquel succéda E.D., plus connu sous le nom de "Nénesse". Après 1945, ce fut le plus souvent le "Léon" qui narra les aventures des dindons.

Tout d'abord, comme entrée en matière, une critique amusante sur la situation communale, élections, projets, réalisations. Puis, ensuite, étaient commentées les péripéties arrivées à certains Sampoutaires. Tout cela était arrangé, assaisonné à la sauce dindonne, de façon à amuser le public.

Pour rédiger le discours, les membres du comité se servaient du patois de la région, de mots d'argot, d'expressions populaires, sans chercher à observer scrupuleusement les règles de syntaxe, mais ils brocardaient gentiment de manière à faire rire leurs concitoyens.

Il faut être du village pour goûter au récit constituant les événements de l'année. Les habitants des communes voisines apprécient le ton imagé du discours mais souvent n'en connaissent pas les héros et ne peuvent savourer pleinement cet humour.

### **3.5. Qu'en pensent ceux qui sont cités dans le discours ?**

La plupart prennent la chose avec le sourire, d'autres, plutôt rares, font la grimace, mais, finalement, la surprise passée, rient eux aussi de leur infortune. Quelques uns, habitués à être les vedettes du discours, s'empressent de venir raconter aux membres du comité les aventures qui leur arrivent au cours de l'année. On peut même se demander s'ils ne provoquent pas les mésaventures dont ils sont les victimes, pour être dans le discours annuel de la Quintaine afin d'avoir leur quart d'heure de gloire, cher à Andy Warhol.

### 3.6. Déroulement du tir à la Quintaine

Le lundi de la vogue, vers 8h30, réveil en musique, drapeau en tête, accompagnés des musiciens, les vogueurs habillés de vêtements usagés font le tour du village. Puis ils vont chercher la Quintaine qui consiste en une caisse en bois représentant une tour, décorée de dessins ayant un rapport avec les événements de l'année, contenant des paquets de poudre de toutes les couleurs. Après avoir fait un second tour de village avec la Quintaine portée par quatre d'entre eux, les vogueurs arrivent à l'endroit où doit avoir lieu le "cassage", emplacement qui se trouvait face à la tour du XVème siècle, mais qui fut changé vers 1975 pour être sur la place de Verdun. Ensuite ce fut sur la place près du vieux puits du XVIIe siècle jusqu'en 1990. Aujourd'hui, cela se passe place du Suel.

Arrivés sur les lieux, la Quintaine est déposée, les vogueurs s'asseyant autour pour la photo souvenir et pour écouter le discours. Le lecteur de service, vêtu d'une redingote et coiffé d'un gibus ou d'un chapeau melon, un micro devant lui, commence à lire, souvent interrompu par les rires des nombreux spectateurs venus écouter les événements de l'année écoulée.

Après chaque récit, les musiciens jouent un air en rapport avec le fait venant d'être relaté. Le discours fini, a lieu quelquefois un lâcher de pigeons. Puis les vogueurs, se donnant la main, commencent une ronde effrénée autour de la Quintaine, aux sons d'une musique endiablée, pendant que les spectateurs s'écartent prudemment pour éviter les jets de poudre.

Tout à coup, à grands coups de pieds, les vogueurs brisent la caisse et se précipitent sur les paquets de poudre, se les jettent les uns aux autres. Aussitôt un nuage multicolore flotte dans l'air, pendant que les gens s'écartent un peu plus pour éviter les paquets égarés.

La bataille finie, les vogueurs tout mâchurés posent pour une dernière photo et vont ensuite continuer les autres jeux. Ceux-ci se font devant chaque café du village. Si certains se perpétuent, comme le jeu des berthes, la course en sac, la course à l'oeuf ou encore la course en brouette, certains ne sont plus pratiqués comme la course aux chevaux, la dernière ayant eu lieu en 1947, le jeu de la poêle, de l'oie, de la moutarde et pour la gente féminine, le jeu du plus gros mollet.

En 1932, ce fut la seule année où, pour le jeu des berthes, les concurrents chevauchaient un âne. Lors de la Quintaine d'août 1945, eut lieu le jeu du baquet, jeu ne pouvant se pratiquer qu'à la bonne saison.

Parlons aussi de l'enterrement de la vogue, qui consistait pour les vogueurs, le lundi soir, drapeau et musique en tête, à défiler dans les rues du village et, à chaque coin de rue, tous s'arrêtaient, se mettaient à genoux et, accompagnés par l'orchestre, chantaient "Adze donc la vogue".

En 1966, les jeunes de la vogue modifièrent cet enterrement. Ils fabriquèrent un mannequin qui représentait la "Dame de Jarez" et le promenèrent dans les rues du village, entouré des conscrits portant des torches, au son d'une musique funèbre. Arrivé à l'endroit prévu, le mannequin fut déchiqueté pour symboliser l'écartèlement de la "Dame de Jarez".

Ce rituel continue aujourd'hui mais, à la fin du défilé, le mannequin est parfois brûlé. Puis tout le monde se sépare, la vogue de l'année a vécu.

*Les vogueurs assis autour de la « quintaine » sous l'oeil bienveillant du maître de cérémonie, le Léon*



#### **4. La corporation des maîtres mouliniers de soie**<sup>248</sup>

Pour expliquer ce qu'était la « corporation » ou « confrérie » ou encore « communauté » des mouliniers et fileurs de soie, je vais emprunter quelques passages au livre de James Condamin « Histoire de Saint Chamond ».

Les mouliniers formaient, comme les passementiers, une corporation, laquelle, tout en bénéficiant des règlements et statuts généraux confirmés par les lettres patentes de Henri IV de septembre 1600, à nouveau confirmés en 1619, avait malgré tout sa propre organisation. Cette confrérie était régie par les maîtres-gardes de l'art des mouliniers.

Avant de pouvoir exercer l'industrie du moulinage, il fallait avoir fait ses preuves. On ne pouvait être déclaré maître qu'après avoir franchi les degrés inférieurs de l'apprentissage et du compagnonnage. C'étaient les trois degrés de la maîtrise.

L'apprentissage durait cinq années entières, pendant lesquelles l'apprenti devait être occupé dans la fabrique de son patron, logé et nourri par lui. Les maîtres-gardes et adjoints de la communauté enregistraient l'apprenti lorsque celui-ci avait obtenu son brevet préalablement reçu par un notaire. Si le maître avait été satisfait de son travail et de sa conduite, l'apprenti pouvait alors prétendre au second degré et se faire recevoir compagnon.

Le compagnonnage conférait à l'ex-apprenti le droit de travailler partout où bon lui semblait. Après une période de deux ans, le compagnon pouvait alors prétendre à la maîtrise et se présenter aux maîtres-gardes et adjoints de la communauté des mouliniers pour être reçu à son tour maître en l'art du moulinage. Le candidat devait alors produire tous les certificats, brevets, quittances et autres documents qu'il avait reçus afin qu'après délibération le candidat soit reconnu et proclamé maître. En résumé, pour arriver à la maîtrise, il fallait remplir les cinq conditions suivantes :

- prouver qu'on avait été apprenti durant cinq années consécutives
- prouver qu'on avait été compagnon pendant deux ans
- avoir satisfait les maîtres mouliniers chez qui l'on avait travaillé
- promettre de se conformer aux règlements de la corporation
- et, bien sûr, acquitter les droits de réception et d'enregistrement

---

<sup>248</sup> « histoire de Saint-Chamond », James Condamin, réédition 1977, société OFRPRIM, Roanne, édition initiale 1890, Alphonse PICARD, 1890, libraire des Archives Nationales et de la Société de l'Ecole des Chartes

26ème  
1757



# Ce jourd'hui Vingt Sixieme

Decembre L'an mil sept cent quarante sept  
jour et feste de saint Vincent, gardenant nous Jean B.  
Royer Licencie' en droit Juge general de la ville et marq.  
de saint Chamond, sont comparez Sieurs Jean Marie  
Tenasse et Jean Marie Duchardier maîtres yviers de la  
Communauté des maîtres Moulinsiers filiers de soye dudit  
saint Chamond et Dependances, lesquels etant assemblez  
avec les maîtres dudit art dans l'hotel commun dudit saint  
Chamond, après avoir esté avertis par affiches de placards  
et au son de la grosse cloche al La Maniere recourus,  
ont Representé que les procès qu'ils sont journellement  
obligés de soutenir pour la Conservation des Droits et  
Privileges de leur Communauté y pour Les votes et recetes  
qui se commettent par Les Demeures et autres particuliers,  
Comme aussi pour autres differentes affaires qui y surviennent  
et que l'on exige soit des apprentis, des Compagnons et  
Receptions a la Maîtrise soit des droits de vignes ne sont  
et a beaucoup près suffisants pour fournir a toutes Les  
differentes depenses que La susdette affaire exigent, La  
Communauté ayant même esté obligée de faire un  
emprunt l'année dernière de la somme de deux mille livres  
entre quoy ledits sieurs maîtres gardes ne lui sont pas de  
se trouver Considerablement en avance, ce qui les oblige  
d'inviter La Communauté de prendre a cet égard tel  
part Convenable qu'elle trouvera a propos l'aut jour  
des rembourse de Leur avance, que pour soutenir  
deformais les droits de La dite Communauté a La  
satisfaction de tous les maîtres dont elle est composée,  
Surquoy Lesdits Maîtres assemblez et plus auvid,

Après l'ouïs lecture de susdites Remonstrances et  
Examine le compte presenté par ledit Sr. Bourgeois  
tant en Recette que Depense et unisement de libere  
sur le tout, sont véritablement Convenu que pour  
subvenir a ce qui y est rapporté, que dorénavant  
il sera exigé les droits suivants par les Maîtres  
gardes de laditte Communauté a Comptes du premier  
Janvier prochain; Sçavoir

D'un particulier qui fera son apprentissage dans  
La ville de saint Chamond et Lieu circonvoisin  
dependant de laditte Communauté vingt Livres  
pour l'engagement de son brevet d'apprentissage xxs<sup>ts</sup>  
Et pour son Compagnonage Treize Livres xxxs<sup>ts</sup>  
Et pour sa Reception a la Maîtrise cent Livres C<sup>ts</sup>

D'un forain qui se trouvera novice fait, sera  
a apprentissage hors de laditte Communauté et qui  
viendra s'y établir en se conformant aux reglemens  
payera deux cent Livres II<sup>cs</sup>  
D'un fils de maître de la Communauté pour sa  
Reception payera cinquante Livres L<sup>ts</sup>  
Sçavoirment l'editz sieurs Maîtres gardes engeront  
de tous les Maîtres de laditte Communauté trois  
Livres pour chaque vaque y compris les vingt  
Sols qu'ils payoient cy devant III<sup>ts</sup>  
Laquelle deliberation leditte assemblee donnera  
et donnera au sieurs Maîtres gardes de faire



homologues pour tout ou bien sera,  
Dont et de laquelle deliberation Nous juge  
Sudit d'icy et consentant Mr. Christophe Botille  
Procureur fiscal de cette ville et mar. quiant, avons  
donné et octroyé acte pour servir et valloir le que de droitz  
Et avons signé avec l'edit sieur Procureur fiscal, les dits  
seurs maîtres gardes, et autres de l'assemblée, ainsi signé  
a la minute L. Chataud, Palerne, L. Coste, a Chataud,  
au jureur, J. M. teras son, querein, Duccing, querein Bellacq,  
Charles Delanal, q. Gallabert, La fouché, Ladreyt,  
Simon, L. giraud, J. M. teras son, J. M. Boucharde,  
Botille, Royet, et Henry greffier, la quelle minute  
a été controllée au bureau de saint Chamond par M.  
Moissonnier pour ce d'oyez qui a Receu deux sols  
pour les droitz,

Gillaonne  
Henri Greffier

**Page 1**

*Ce jourd'huy vingt sixième  
décembre l'an mil sept cent quarante sept,  
jour et fête de Saint Etienne, par devant nous Jean B[aptis]te  
ROYER, licencié en droit, juge général de la ville et marq[uis]at  
de Saint Chamond, sont comparus sieurs Jean Marie  
TERRASSON et Jean Marie BOUCHARDIER, maîtres-gardes de la  
Communauté des maîtres mouliniers fileurs de soye dudit  
Saint Chamond et dépendances, lesquels étant assemblés  
avec les maîtres dudit art dans l'hôtel commun dudit Saint  
Chamond, après avoir été averti par affiches de placard  
et au son de la grosse cloche à la manière accoutumée,  
ont représenté que les procès qu'ils sont journellement  
obligés de soutenir pour la conservation des droits et  
privilèges de leur Communauté, pour les vois et recelés  
qui se commettent par les dervideuses et autres particuliers,  
comm'aussy pour autres différentes affaires qui y surviennent,  
ce que l'on exige soit des aprentifs, des compagnons et  
réceptions à la maîtrise, soit des droits de [.....] ne sont  
ny à beaucoup près suffisants pour fournir à toutes les  
différentes dépenses ue les susdittes affaires exigent, la  
Communauté ayant même été obligée de faire un  
emprunt l'année dernière de la somme de deux mille livres  
oultre quoy lesdits sieurs maîtres-gardes ne laissent pas de  
se trouver considérablement en avance, ce qui les oblige  
d'inviter la Communauté de joindre à cet égard tel  
party convenable qu'elle trouvera à propos tant pour  
les rembourser de leurs avances, que pour soutenir  
désormais les droits de ladite communauté à la  
satisfaction de tous les maîtres dont elle est composée.  
Sur quoy, lesdits maîtres assemblés, après avoir*

**Page 2**

*pris et ouys lecture des susdittes remontrances et  
examiné le compte présenté par ledit s[ieu]r BOUCHARDIER,  
tant en recette que dépense, et murement délibéré  
sur le tout, sont unanimement convenus que pour  
subvenir a ce qui y est raporté, que dorénavement  
il sera exigé les droits suivants par les maîtres  
gardes de ladite Communauté à compter du premier  
janvier prochain*

*sçavoir*

*d'un particulier qui frea son aprentissage dans  
la ville de Saint Chamond et lieux circonvoisins  
dépendants de ladite Communauté, vingt livres  
pour l'enregistrement de son brevet d'apprentissage  
cy ..... vingt livres  
pour son compagnonnage trente livres  
cy ..... trente livres  
et pour sa réception à la maîtrise cent livres  
cy ..... cent livres  
d'un forain qui se trouvera avoir fait son  
aprentissage hors ladite Communauté et qui  
viendra s'y établir en se conformant aux règlements  
payera deux cent livres cy ..... deux cent livres  
un fils de maître de la Communauté pour sa  
réception payera cinquante livres cy ..... cinquante livres  
finalement lesdits sieurs maîtres-gardes exigeront  
de tous les maîtres de ladite Communauté trois  
livres pour chaque [.....] y compris les vingt  
sols qu'ils payoient cy devant cy ..... trois livres  
Laquelle délibération, lesdits assemblés donner[on]t  
pouvoir aux sieurs maîtres-gardes de faire*

homologuer par tout ou besoin sera.  
Dont et de laquelle délibération, nous juge  
susdit ouy et consentant, m[aitr]e Christophe BOTEILLE,  
procureur fiscal de cette ville et marquisat, avons  
donné et octroïé acte pour servir et valoir ce que de droit.  
Et avons signé avec ledit procureur fiscal, lesdits  
sieurs maîtres-gardes, et autres cy assemblés. Ainsy signé  
à la minute L. CHALAND, PALERNE, L. COSTE, A. CHALAND,  
ANGINIEUX, J.F. TERRASSON, GUERIN, DUCOING, GUERIN BELLACLA,  
Charles DELAVAL, G. JALLABERT, La SOUCHE, LADREYT,  
SIMON, EGIRAUD, J.M. TERRASSON, J.M. BOUCHARDIER,  
BOTEILLE, ROYER et HENRY greffier. Laquelle minute  
a été contrôlée au bureau de Saint Chamond par d[evan]t m[aitr]e  
MOISSONNIER pour m[aitr]e ROYER qui a reçu douze sols  
pour les droits.



## 5. Documents concernant Marie Louis William POIDEBARD

Allocution prononcée par Léon GALLE<sup>249</sup> lors des funérailles de William POIDEBARD à Davézieux en Ardèche, le 25 juin 1902

### II.

ALLOCCUTION PRONONCÉE AUX FUNÉRAILLES DE  
M. WILLIAM POIDEBARD A DAVÉZIEUX (ARDÈ-  
CHE), LE 25 JUIN 1902, PAR M. LÉON GALLE.

Messieurs,

Avant que ce tombeau ne se referme sur celui qui fut votre parent ou votre ami, également cher à tous, laissez-moi, au nom de la Société des Bibliophiles Lyonnais, au nom de la Diana, au nom de ceux qu'une même communauté de goûts avait unis à William Poidebard, laissez-moi lui adresser un dernier adieu.

D'autres que moi rediront plus longuement ce que fut ce parfait honnête homme, ce chrétien aux fortes convictions, cet ami si sûr, cet érudit si modeste. Mais en attendant qu'une biographie plus étudiée et plus complète vienne honorer sa mémoire, je voudrais, en quelques mots, retracer sa vie et rappeler quels furent ses principaux travaux.

William Poidebard naquit, le 22 mai 1845, à Saint-Paul-en-Jarez, dans ce doux pays de Forez, pépinière de poètes, d'artistes, d'érudits, pays de l'Astrée, patrie des Jean-Marie de la Mure, des Laprade, des Chantelauze, tout endeuillé encore de la perte d'un de ses plus grands érudits, Vincent Durand, secrétaire de la Diana.

Il fit de brillantes études au collège de Mongré et vint ensuite à Paris, où il suivit, en auditeur

libre, les cours de la Faculté de Droit, de l'École des Chartes et de la Sorbonne. Déjà le goût des études historiques et généalogiques s'était manifesté chez lui et Poidebard, comme on le voit, occupait studieusement ses loisirs d'étudiant.

Les événements de Rome de 1867 vinrent interrompre ses études. Avec cette belle fougue de la jeunesse, épris de toutes les grandes et nobles causes, il s'engagea dans la petite phalange des zouaves pontificaux. Son séjour à Rome fut de peu de durée; il était de retour en France lorsque éclata la guerre de 1870.

Nommé lieutenant aux Mobiles de la Loire, il fut attaché ensuite à l'Etat-Major de l'armée de l'Est, et prit une part active à toutes les opérations qui eurent lieu entre Dijon et Belfort.

C'est vers 1872 que Poidebard, qui habitait le château de La Bastie, en Forez, à proximité de Lyon, commença ses longues et patientes recherches dans les archives départementales et municipales et surtout dans les archives notariales de cette ville, alors qu'une réglementation vexatoire de la Chambre des notaires ne les avait point rendues impraticables aux travailleurs. Il poursuivit ces recherches avec une persévérance et une assiduité qui ne se démentirent pas pendant plus de vingt ans. De là, cette merveilleuse récolte de matériaux et de documents qui devaient servir de base à de nombreuses publications. Aussi, lorsque en 1885 fut fondée la Société des Bibliophiles Lyonnais, il en devint un des premiers membres, ainsi qu'un des plus précieux collaborateurs. Bien avant cette époque, Poidebard très attaché à son pays d'origine, le Forez, faisait

249 Site Internet BNF : Bulletin de La Diana – Juillet, décembre 1902  
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5530421k/f56.image.r=allocution%20leon%20galle%20poidebard?rk=42918;4>

partie de la Diana ; il siégeait au conseil d'administration de cette compagnie en qualité de délégué de l'arrondissement de Saint-Etienne.

Après avoir habité La Bastie et Oullins, Poidebard se fixa définitivement à Lyon, rue Jarente, 11, en 1890. C'est là qu'il recut, pendant les longues années de sa maladie, les nombreuses visites de ses amis, de ses collègues des Bibliophiles et toujours on le trouvait également affable et accueillant.

En 1889, parut l'*Ode de l'Antiquité et Excellence de la ville de Lyon*, par Charles Fontaine, réimprimée d'après la rarissime édition de 1557. Ce petit volume, un des premiers publiés par la Société des Bibliophiles Lyonnais, se compose de poésies adressées à des personnages occupant de hautes fonctions dans l'administration de la cité. Poidebard fut l'éditeur de ce volume ; ses très curieuses notes mettent en lumière tous ces personnages, nous initiant ainsi à la vie lyonnaise au XVI<sup>e</sup> siècle. Vint ensuite le très beau volume des *Notes héraldiques et généalogiques concernant les pays de Lyonnais, Forez et Beaujolais* (1896) qui complète si heureusement les armoriaux lyonnais parus à ce jour. Cet ouvrage qui comprend environ cinq cents blasons inédits, est une des plus intéressantes publications sur l'histoire des familles lyonnaises. Les dessins des blasons qui accompagnent le texte ont été exécutés, en partie, d'après les croquis de Poidebard. Poidebard, bibliophile délicat et paléographe avisé, était aussi un dessinateur de talent. Il avait surtout un goût exquis et le sentiment de l'art héraldique poussé à l'extrême.

Plusieurs années après, la *Correspondance de Monsieur de Saint-Fonds et du Président Dugas* venait

apporter une notable contribution à l'histoire littéraire de Lyon au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans une très substantielle notice sur les deux correspondants, Poidebard nous trace un magistral portrait de ces deux belles figures de la grande bourgeoisie lyonnaise. Mieux que personne, il savait apprécier leurs brillantes qualités intellectuelles jointes à une haute probité, à un rare bon sens et à des mœurs exemplaires.

Ces importantes publications étaient entremêlées de travaux de moindre envergure et plusieurs charmants petits recueils de généalogies vinrent tour à tour prendre place sur les tablettes des heureux privilégiés à qui les rares exemplaires étaient distribués.

Pour être un paléographe et un chercheur, William Poidebard n'en était pas moins un lettré aimable et délicat. En ces dernières années surtout il n'était pas d'événement de famille, mariage ou baptême, qui ne fut l'objet d'une pièce de vers. Dans ces poésies, destinées à un cercle intime et familial, notre ami mettait le meilleur de son cœur, les fleurs les plus gracieuses de son esprit. Et pourtant la Providence ne lui ménagea pas les épreuves ! En 1893, jeune encore, il était atteint d'un mal subit, imprévu, qui le clouait sur son fauteuil. Pendant ses longues années de claustration, sa sérénité ne se démentit pas un seul jour ; plein de courage et d'entrain, il ne cessait de travailler. Mais une épreuve plus douloureuse encore l'attendait : en 1897, il perdait sa fille, une douce et pure enfant, enlevée dans tout l'épanouissement de ses seize ans.

Le coup était rude ; le courage de notre ami n'en

fut pas abattu. C'est avec la plus touchante résignation chrétienne qu'il supporta cet irréparable malheur.

Et, peu à peu, il se reprit au travail, aidé et soutenu par l'abnégation, le dévouement de sa compagne, de sa vaillante épouse qui, toujours à ses côtés, sans une défaillance, devait jusqu'au bout lui adoucir les derniers pas de la route.

Il laisse inachevé un ouvrage sur les ex-libris lyonnais, très important travail de généalogie, de biographie et d'histoire littéraire. Cet ouvrage, dont tous les matériaux sont réunis, verra le jour prochainement, grâce au concours d'amis dévoués, ses collègues de la Société des Bibliophiles.

Le 21 juin 1902, à Oullins, William Poidebard s'éteignait doucement, sans souffrance, sans agonie, âgé de 57 ans.

Ami, adieu !

Avec le souvenir de votre chère affection que nous garderons toujours, vous nous laissez aussi des exemples. Votre vie, toute de simplicité et de modestie, se passa loin du bruit. Vous fûtes, outre le travailleur qui honore son pays, l'ami toujours fidèle, le conseiller discret et pour beaucoup un généreux appui. Jamais il ne sortit de vos lèvres que des paroles de bienveillance et de charité.

Adieu, allez donc retrouver dans l'éternité bienheureuse le repos et la paix que vous réserve l'infinie miséricorde de Dieu !

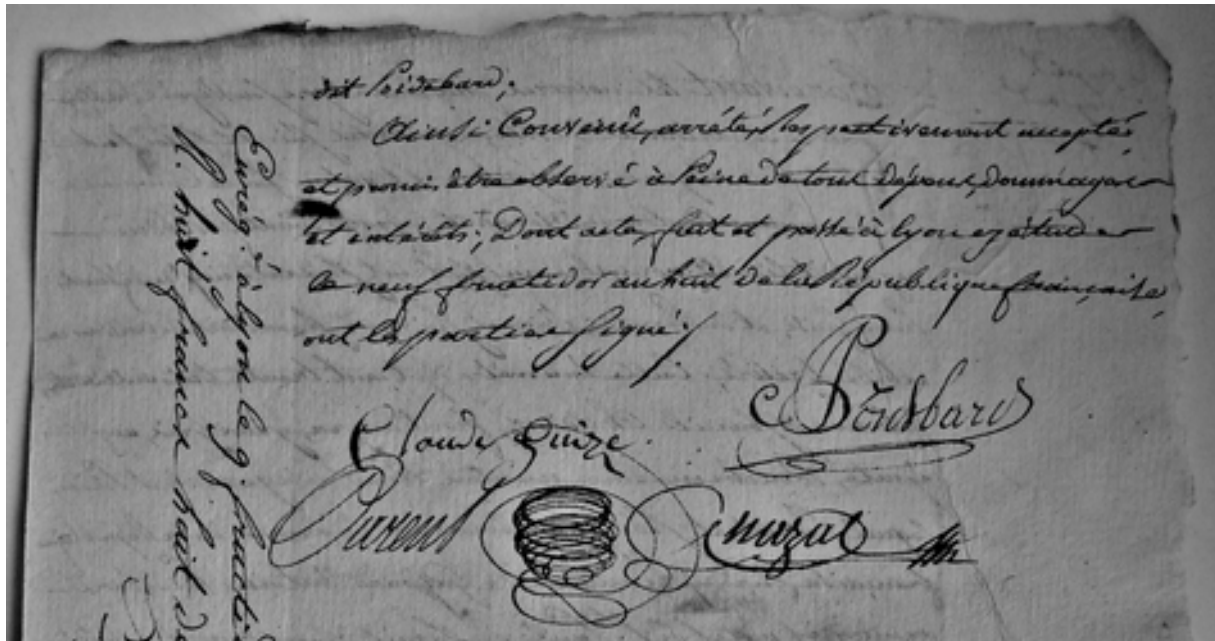
## 6. Documents concernant Gaspard Antoine POIDEBARD

Acte d'enrôlement de Claude GUISE en remplacement de Gaspard Antoine POIDEBARD, passé devant maître CHAZAL, notaire à Lyon, le 9 fructidor An VIII (27 août 1800)

*- copie  
copie  
18 p. 12*

Bardevard les notaires, jadis à Lyon sur l'ancien hôtel de la  
pour le département de Rhône, patentes suivant le loi fait  
Pendant la citoyenneté Claude Guise, Cal Vivatant sur la Commune  
de l'ancien Canton de Mornant, département de Rhône  
roy au dit lieu le nombre mil sept cent soixante cinq de défauts  
Pierre Guise et de Bernette Bourat suivant son état de naissance  
catholique et rebelle, Taille d'un mètre sept cent trente trois millimètres,  
Cheveux bruns, yeux gris, front moyen, nez fin, nez  
droit, bouche moyenne, menton rond, visage oval et pâle,  
laqueil promet et s'oblige de servir dans les armées de la République  
française, conformément à Gaspard Antoine Poidebard  
armurier natif de St. Paul du Paroisse de la paroisse de la Loire,  
demeurant à Lyon rue de l'Argent, hôtel des négociants, ouvrier  
de l'industrie, âgé de vingt ans, de la République, dans tout ce qui  
concernera le service militaire, et de porter le nom de  
Poidebard.

Pour indemnité dudit service, la citoyenneté Poidebard  
Promet et s'oblige de payer audit Guise, cent vingt cinq  
francs lorsqu'il sera arrivé aux six mois de son enrôlement  
cent vingt cinq francs trois mois après sur la production d'un  
certificat de présence aux armées en bonne forme, de cent  
francs lorsqu'il sera arrivé par congé absolu, de  
licenciement, ou de toute autre manière, qui quitte le service  
le dit Poidebard de servir en personne, et en faire vingt centimes  
par jour qui lui seront comptés tous les trois mois sur  
la production de certificats de présence aux armées pendant le  
temps pendant qu'il s'occupe en remplacement de



**Page 1**

Par devant les notaires publics à Lyon soussignés établis pour le département du Rhône, patentés suivant la loi fut présent le citoyen Claude GUISE, cultivateur sur la commune de Soucieux, canton de Mornant, département du Rhône, nez au dit lieu le 3 novembre mil sept cent soixante cinq, de défunts Pierre GUISE et de Pierrette BRUNET, suivant son extrait de naissance exhibé et retiré, taille d'un mètre sept cent trente trois millimètres, cheveux et sourcils chatains, front moyen, yeux gris, nez épaté, bouche moienne, menton rond, visage ovale et plein. Lequel promet et s'oblige de servir dans les armées de la République Française, en remplacement de Gaspard Antoine POIDEBARD, armurier, natif de S[ain]t Paul en Jarait, département de la Loire, demeurant à Lyon, rue Boit d'Argent, hôtel des négociants, conscrit de l'an huit, ici présent, de le représenter dans tout ce qui concernera le service militaire, et de porter le surnom de Poidebard.

Pour indemnité dudit service, le citoyen POIDEBARD promet et s'oblige de paier audit GUISE, cent vingt cinq francs lorsque ce dernier aura été reçu au dépôt militaire, cent vingt cinq francs trois mois après sur le vu d'un certificat de présence aux armées en bonne forme. Deux cent francs lorsqu'il reviendra par congé absolu de licenciement, ou de toute autre manière qui puisse exempter ledit POIDEBARD de servir en personne. Et enfin, vingt centimes par jour qui lui seront comptés tous les trois mois sur la vu de les certificats de présence aux armées pendant le temps seulement qu'il servira au remplacement du

**Page 2**

dit POIDEBARD.  
Ainsi convenu, arrêté, respectivement accepté, et promis être observé à peine de tous dépens, dommages et intérêts. Dont acte, fait et passé à Lyon en l'étude le neuf fructidor an huit de la République Française. Ont les parties Signé.

Signé : Claude GUISE – POIDEBARD - CHAZAL



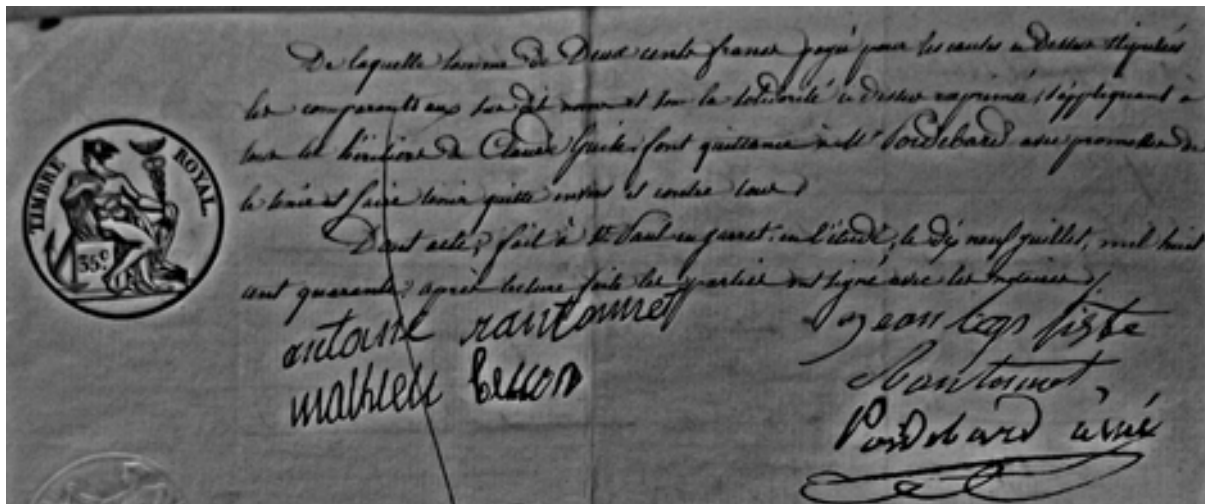
Quittance entre RENTONNET & BESSON à Gaspard Antoine POIDEBARD, passé devant maître BIGEL, notaire à Saint-Paul-en-Jarez, le 19 juillet 1840

12 1/2 h

Le 19 juillet 1840  
 Quittance  
 par  
 les comtes Rentonnet  
 & Besson  
 et  
 M. Poidebard

L'acte dont le Suppl notaire est fait en jarez, canton  
 de Cluses, jurez, et son collègue notaire à Cluses, jurez, ont comparé  
 1. Jean Baptiste Rentonnet condamné demeurant à St Laurent Dagny  
 canton de Morement (Rhône).  
 2. Antoine Rentonnet fabricant de velours demeurant en la même  
 commune.  
 3. et Mathieu Besson condamné demeurant aussi en la même commune  
 agissant savoir.  
 Le sieur Jean Baptiste Rentonnet comme héritier pour un tiers, et  
 par représentation, de Jeanne Agathe veuve de Claude Gueis son père  
 prisonnier mort au service de la République française.  
 Le sieur Antoine Rentonnet comme représentant part de Claude Rentonnet  
 toujours héritier pour un tiers et en vertu de la même représentation, du dit  
 Claude Gueis.  
 Et le sieur Mathieu Besson en son propre nom et comme représentant part  
 de Marguerite Besson, veuve demeurant au lieu 2. de Jean Baptiste  
 Besson condamné demeurant à St Laurent Dagny, et de son mari Jean  
 Pierre Mulatier, sans condamner et Clément Besson demeurant au  
 dit St Laurent Dagny, tous trois héritiers pour un tiers Philippe Rentonnet  
 leur mère veuve de Jean de France Besson, héritier et en vertu du dit Besson, lequel  
 ayant euille un quart de l'honneur de Jean Besson, condamné en part de la dite  
 Philippe Rentonnet héritier postérieurement à elle.  
 Et les trois comparants agissant encore solidairement entre eux, sur les  
 valeurs ayant été les nommés.  
 Laquelle Philippe Rentonnet est héritière d'un tiers du dit  
 Claude Gueis son père par représentation, de la dite Jeanne Agathe sa mère.  
 Lesquels comparants ont reconnu avoir reçu par représentation  
 en monnaie de cours et à la vue des notaires soussignés  
 De M. Gaspard Antoine Poidebard sieur négociant et propriétaire  
 demeurant en la ville de St. Paul en jarez, in présent, acceptant et payant,  
 La somme de deux cent francs dont M. Poidebard était débiteur  
 envers le dit Claude Gueis, qui l'avait reçu dans le service militaire ainsi  
 que le tout est établi par un acte reçu M. Bigel notaire au lieu, sous la date  
 carté en forme.

Besson a renoncé et la valeur  
 de part de Rentonnet tout agissant  
 J. B. B.  
 M. B.  
 P. B.  
 du 19



Page 1

Par devant m[âîtr]e BIGEL, notaire à S[ain]t-Paul-en-Jarrêt, canton de Rive-de-Gier et son collègue notaire à Rive-de-Gier soussignés, ont comparu

1° Jean Baptiste RENTONNET, cordonnier, demeurant à S[aint]t-Laurent-d'Agny, canton de Mornat (Rhône),

2° Antoine RENTONNET, fabricant de velours, demeurant en la même commune,

3° et Mathieu RENTONNET #, cordonnier, demeurant aussi en la même commune, agissant savoir,

le sieur Jean Baptiste RENTONNET, comme héritier pour un tiers et par représentation de Jeanne GUISE, sa mère, de Claude GUISE, son oncle présumé mort au service de la république française,

le sieur Antoine RENTONNET comme se portant fort de Claude RENTONNET, son père, aussi héritier pour un tiers et en vertu de la même représentation dudit Claude GUISE

et le sieur Mathieu BESSON, en son nom personnel et comme se portant fort 1° de Marguerite BESSON, dividente, demeurant à Lyon, 2° de Jean Baptiste BESSON, cordonnier, demeurant à S[aint]t-Laurent-d'Agny, 3° et des mariés Jean Etienne MULATIER, aussi cordonnier, et Clémence DESSON, demeurant au dit S[aint]t-Laurent-d'Agny, tous trois héritiers avec lui de Philippe RENTONNET, leur mère décédée, épouse de François BESSON, 4° et encore dudit BESSON, leur père, ayant recueilli un quart de l'hoirie de Jean BESSON, cinquième enfant de ladite Philippe RENTONNET, décédé postérieurement à celle-ci.

Et les trois comparants agissant encore solidairement entre eux et tous les autres ayant-droits susnommés.

Laquelle Philippe RENTONNET était héritière aussi d'un tiers dudit Claud GUISE, son oncle, par représentation de ladite Jeanne GUISE, sa mère, lesquels aux dits noms et qualités reconnaissent avoir reçu présentement en monnaie du cours et à la vue des notaires soussignés de m[onsieu]r Gaspard Antoine POIDEBARD ainé, négociant et propriétaire, demeurant au bourg de S[ain]t-Paul-en-Jarrêt, ici présent, acceptant et payant, la somme de deux cents francs, dont m[onsieu]r POIDEBARD était débiteur envers ledit Claude GUISE, qui l'avait remplacé dans le service militaire, ainsi que le tout est établi par un autre, reçu m[âîtr]e CHAZAL, notaire à Lyon, sous la date certifiée en forme

Page 2

De laquelle somme de deux cents francs payée pour les causes ci-dessus stipulées, les comparants aux susdits noms et sous la solidarité ci-dessus exprimée, s'appliquant à tous les héritiers de Claude GUISE, font quittance à m[onsieur] POIDEBARD, avec promesses de le tenir et faire tenir quitte envers et contre tous.

Dont acte, fait à S[ain]t-Paul-en-Jarrêt en l'étude, le dix-neuf juillet mil huit cent quarante, après lecture faite, les parties ont signé avec les notaires.

# BESSON, ce renvoi et la rature du mot RENTONNET sont approuvés

## 7. Documents concernant Claude Joseph Gaspard POIDEBARD

Testament olographe de Joseph POIDEBARD, le 19 février 1868

après avoir recommandé mon âme à Dieu  
au nom du père du fils et du St Esprit. -  
Je trace ici mes intentions comme je veux et  
j'entends qu'elles soient exécutées après ma mort  
Je veux qu'il soit employé cinq cents francs en  
mesmes pour le repos de mon âme. -  
par mon contrat de mariage de février 1856 -  
il est donné à madame Anne Marie Berrier de  
Nonan ma chère épouse, mille francs de rente  
et la jouissance du quart des biens meubles et  
immeubles, que je l'ai légué à mon décès. -  
Il revient encore à ma chère épouse cent mille  
francs qu'elle a eus de son père suivant le  
partage et de Monsieur Etienne Lafayette  
notaire à l'Etienne -  
Je veux que le château de la Vata (une  
maison neuve) et la clecture dans la quelle il  
est situé soit estimé deux cents mille francs  
lors du règlement de ma succession, par lequel  
cette propriété sera une lourde charge pour  
celui qui l'aura dans la part; la jouissance  
des écuries, fennil, cour et remise qui sont  
sur la rive gauche des Dorlay, sera commune  
entre le château de la Vata et les fabriques  
m'appartenant. Je veux que mon épouse  
madame Anne Marie Berrier de Nonan ait  
pendant la vie & dans la part au règlement  
de ma succession, et pour la somme de deux cents

Olographe en conformité à notre procès verbal de la fin  
pour l'année 1868, le 19 février 1868, par devant le  
Président du Tribunal.



Page 1	Page 2
<p>Après avoir recommandé mon âme à Dieu, au nom du Père, du Fils et du S[ain]t Esprit, je trace ici mes intentions comme je veux et j'entends qu'elles exécutées après ma mort. Je veux qu'il soit employé cinq cents francs en messes pour le repos de mon âme.</p> <p>Par mon contrat de mariage de février 1836, il est donné à madame Anne Marie HERVIER de ROMANS, ma chère épouse, mille francs de rente et la jouissance du quart des biens meubles et immeubles que je laisserai à mon décès.</p> <p>Il revient encore à ma chère épouse, cent mille francs qu'elle a reçus de son père, suivant le partage, étude de monsieur TESTENOIRE-LAFAYETTE, notaire à S[ain]t Etienne.</p> <p>Je veux que le château de la Bâtie (ma maison neuve) et la clôture dans laquelle il est situé soit estimé deux cents mille francs lors du règlement de ma succession, parce que cette propriété sera une lourde charge pour celui qui l'aura dans sa part ; la jouissance des écuries, fenil, cour et remise qui sont sur la rive gauche du Dorlay, sera commune entre le château de la Bâtie et les fabriques m'appartenant. Je veux que mon épouse madame Anne Marie HERVIER de ROMANS ait pendant sa vie et dans sa part au règlement de ma succession, et pour la somme de deux cents</p>	<p>mille francs, la jouissance su château de la Bâtie, tout meublé et avec le linge et l'argenterie tel que je le laisserai à mon décès, et avec la charge d'y faire les réparations nécessaires pour le maintenir en bon état. Je veux que mon château de la Bâtie revienne en propriété a mon fils Ernest POIDEBARD, pour la somme de deux cents mille francs, dans sa part au partage de ma succession, et qu'il lui soit attribué tout meublé, en faisant à l'amiable l'estimation du mobilier, dont il tiendra compte à ses frères et sœurs. Je désire qu'il y accueille toujours ses frères et sœurs. Je veux que les fabriques du Rochain et de la Bâtie et toutes les propriétés rurales et lesdites cours et aisances situées sur les territoires de la Bâtie, du Rochain et de la [.....], en un mot tout ce que je possède sur les deux rives du Dorlay, en dehors de la clôture où est situé le château de la Bâtie, soient estimés cent mille francs et attribués à monsieur Ernest POIDEBARD, mon fils, dans la part de ma succession, si cela lui convient. Cette estimation n'a rien d'avantageux, elle est faite à cause de la vétusté des fabriques qui ont besoin de grandes réparations et promptement. S'il était fait opposition à mes volontés exprimés et [.....] par un ou plusieurs de mes héritiers, je donne le quart de tous mes biens à distribuer entre ceux qui ne feront pas d'opposition à mes volontés.</p> <p>Fait à S[ain]t Paul en Jarret le 19 février 1868 Signé : POIDEBARD</p>



## 8. Documents concernant Marie Elysée POIDEBARD

Recueil général de lois et des arrêts – année 1893<sup>250</sup> - Arrêt de la Cour de Cassation concernant le divorce de Marie Elysée POIDEBARD et de Louise SERVAT. Outre les causes de ce divorce, on y apprend aussi qu'un enfant est né de l'union de ce couple.

CASS.-REQ. 3 janvier 1893.

DIVORCE, INJURE GRAVE, ABANDON, APPRÉCIATION SOUVERAINE, SÉVICES, VIOLENCES, CERTIFICATS DE MÉDECINS, PRÉSUMPTIONS, DES ENFANTS, AÏEUL, ACCORD DES ÉPOUX, POUVOIR DU JUGE.

*Peuvent être considérées comme constituant une injure pour la femme les absences continues du mari et son éloignement non justifié, prolongé quelquefois pendant plusieurs mois, hors du domicile conjugal, spécialement du domicile par lui accepté lors du mariage, alors surtout que sont établies en même temps les précautions prises par le mari pour que sa femme ne vint pas le rejoindre ; et cet égard, les appréciations des juges du fond sont souveraines (1) (C. civ., 213, 214, 231).*

*Après avoir constaté que le mari s'est livré sur la personne de sa femme, à des violences inqualifiables, qu'à trois reprises différentes trois médecins ont certifié que la femme portait des traces de contusion avec ecchymoses, et que ces sévices sont le fait du mari, les juges peuvent déduire de ces constatations des présomptions graves, précises et concordantes suffisantes pour faire prononcer le divorce contre le mari (2) (C. civ., 231 ; L. 28 avril 1810, art. 7).*

*Dans ce cas, et en l'absence d'accord certain à cet égard entre les époux, les juges ne font qu'user du droit que leur confère l'art. 302, C. civ., en ordonnant que l'enfant issu du mariage, vu son jeune âge, sera remis à la mère, au profit de laquelle le divorce est prononcé (3) (C. civ., 302).*

*L'abandon par la femme des prétentions par elle exprimées au début du procès à la garde exclusive de l'enfant, ne sauraient se déduire avec certitude de conclusions postérieures tendant de sa part à la confirmation du jugement interlocutoire qui confiait l'enfant à son grand-père pendant la durée de l'instance (4) (Id.).*

(Poidebard C. Poidebard).

M. Poidebard, rentier, demeurant à Alger, a épousé en 1883 Mlle Louise Servat, habitant cette même ville ; de cette union est né en 1887 un enfant. En 1891, Mme Poidebard, se plaignant des injures et des violences de son mari, l'a fait assigner à comparaître en

conciliation devant le président du tribunal civil d'Alger. Le 23 juin 1891, ce magistrat, après comparution des époux devant lui, a dressé un procès-verbal de non-conciliation et d'autorisation à assigner, a fixé comme résidence provisoire à Mme Poidebard le domicile de ses parents, et a confié la garde de l'enfant au grand-père maternel, M. Servat, M. Poidebard étant autorisé à le voir deux heures chaque jour et à l'emmener promener trois fois par semaine pendant deux heures.

En suite de cette ordonnance, Mme Poidebard a, par exploit du 10 juill. 1892, assigné son mari devant le tribunal civil d'Alger en prononciation de divorce ; à l'appui de sa demande, elle articulait et offrait de prouver un certain nombre de faits constituant de la part de son mari des injures et des violences à son égard ; dans des conclusions en date du 19 mai 1891, elle demandait, relativement à l'enfant, qu'il lui fût confié, conformément aux dispositions de l'art. 302, C. civ. De son côté, M. Poidebard a conclu à ce qu'il plût au tribunal « débouter Mme Poidebard des fins de sa demande, autoriser, en conséquence, M. Poidebard à reprendre son enfant, et à en conserver la garde exclusive ; subsidiairement, et pour le cas où une enquête serait ordonnée, modifier l'ordonnance rendue, autoriser M. Poidebard à conserver à un de ses repas, trois fois par semaine, le fils confié à la garde de M. Servat ».

Le 14 janv. 1892, jugement du tribunal d'Alger qui, sur la demande en divorce, admet madame Poidebard à prouver par voie d'enquête un certain nombre des faits par elle invoqués qu'il déclare seuls pertinents, et autorise le défendeur « à conserver à un de ses repas, le mardi, le jeudi et le samedi de chaque semaine, de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi l'enfant issu du mariage ».

Par exploit du 11 mars 1892, Mme Poidebard a fait appel du jugement, et a demandé qu'il lui fût adjugé les conclusions prises par elle en première instance. Elle a conclu le 16 mai suivant à ce qu'il plût à la Cour « prononcer le divorce aux torts de M. Poidebard, confirmer les dispositions prises à l'égard de l'enfant ». — M. Poidebard a conclu au contraire à la confirmation du jugement, demandant seulement à la Cour de l'auto-

riser à emmener son enfant en France du mois de juillet au mois d'octobre. Le 15 juin 1892, arrêt infirmatif de la Cour d'Alger, ainsi conçu : — « La Cour ; — Attendu que, dès le lendemain de son mariage avec la demoiselle Servat, Poidebard s'est révélé incapable de remplir les devoirs qu'impose la vie conjugale ; que, depuis 1883, il a passé en grande partie son temps en France dans sa famille, dont il paraissait préférer la société à celle de sa femme ; que, si les engagements verbalement pris par lui lui faisaient une obligation de séjourner en hiver en Algérie, la convenance la plus élémentaire devait le porter à ne pas montrer une répugnance marquée pour un pays où la dame Poidebard avait ses parents ; — Attendu, à cet égard, que Poidebard soutiendrait en vain qu'il ne dépendait que de sa femme de vivre avec lui en France ; qu'en effet, jamais il n'a manifesté d'une façon sérieuse le désir de transporter son domicile dans la métropole, que bien plus il semblait craindre que la dame Poidebard ne se résignât à ce changement de résidence ; et que, sollicité par sa femme de revenir en Algérie, en hiver, il se bornait à alléguer des occupations imaginaires pour retarder sans cesse son retour ; — Attendu que, de toutes les circonstances de la cause, il résulte que Poidebard désertait le domicile conjugal aussi souvent que possible, et se refusait, à l'aide de mille prétextes, à le réintégrer ; — Attendu que ce goût pour la solitude, incompatible avec les exigences légitimes du mariage, ne s'est jamais affirmé d'une manière plus injurieuse pour la dame Poidebard qu'à l'époque où celle-ci est devenue mère ; que Poidebard, dès le quatorzième jour qui a suivi cet événement de famille, a abandonné sa femme sous le prétexte singulier que la chaleur l'incommodait ; que, parti pour Marseille le 8 août 1887, il n'est rentré à Alger que le 8 janv. 1888 ;

« Attendu que Poidebard s'est livré sur la personne de sa femme à des violences inqualifiables ; — Attendu, il est vrai, qu'il s'efforce d'expliquer ces violences en soutenant, contrairement à toute vraisemblance, qu'il s'est borné à repousser et contenir sa femme qui, dit-il, a voulu à diverses reprises se jeter sur lui ; — Attendu qu'en supposant même que la dame Poidebard ait perdu patience quelquefois, il n'est pas

(1-2) Qu'il s'agisse d'injures graves ou de sévices, l'art. 231, C. civ., ne les définissant pas, s'en remet à l'appréciation des juges du fond, qui décident souverainement si les faits reprochés ont ce caractère (Cass. 2 juin 1890, S. 1890.1.344. — P. 1890.1.815, et les renvois, et la note sous Cass. 19 janv. 1892, S. 1892.1.78. — P. 1892.1.78), et si ces faits sont ou non établis. V. Cass. 19 juin 1889, S. 1890.1.70. — P. 1890.1.149 ; 19 janv. 1892, précité, les notes et renvois ; et à ce dernier point de vue, la preuve peut se faire par simple présomption (Cass. 13 nov. 1889, S. 1890.1.388. — P. 1890.1.946, et la note. En ce qui concerne l'abandon persistant du domicile conjugal par le mari, il peut constituer ou non une injure grave suivant les circonstances. V. Paris, 11 févr. 1887 (S. 1887.2.88. — P. 1887.1.469) ; Bruxelles, 17 juill. 1889 (S. 1890.4.28. — P. 1890.2.47) et les renvois. V. aussi, Amiens, 30 nov. 1887 (S. 1888.2.87. — P. 1888.1.468), et

la note sous Cass. 11 déc. 1888 (S. 1891.1.466. — P. 1891.1.1130). Or, l'arrêt attaqué, pour le considérer comme tel, s'appuyait sur un ensemble de circonstances parmi lesquelles il mentionnait l'engagement pris par le mari avant son mariage de fixer son domicile en tel lieu déterminé. Ce n'était pas déclarer, comme le prétendait le pourvoi, un tel engagement obligatoire ; il y avait là une simple constatation destinée à rendre moins explicables les absences perpétuelles du mari, et, dût-elle disparaître de l'arrêt, cet arrêt serait encore suffisamment motivé au point de vue de l'injure, comme il l'est aussi en ce qui concerne les sévices. — Il a été d'ailleurs jugé, en matière de séparation de corps, qu'un arrêt est suffisamment motivé qui, pour la prononcer, se borne à énoncer qu'il y a eu de la part de l'époux défendeur des excès, sévices et injures graves, sans spécifier en quoi ils consistent. V. Cass. 14 janv. 1861

(S. 1861.1.719. — P. 1861.1131). *Addé, C. civ. annoté*, par M. Fuzier-Herman, sur l'art. 231, n. 14.

(3-4) Quand il y a accord entre deux époux plaçant en divorce ou en séparation de corps relativement à la garde d'un enfant mineur issu du mariage, les tribunaux doivent sanctionner cet accord, sauf s'ils constatent qu'il en résulterait un préjudice pour l'enfant. V. en ce sens, Cass. 6 févr. 1865 (S. 1865.1.58. — P. 1865.116), et la note. V. au surplus, *C. civ. annoté*, par M. Fuzier-Herman, sur l'art. 302, n. 20. Mais, pour qu'il en soit ainsi, il faut que l'accord soit certain, sinon, l'art. 302 s'applique, et la question est laissée à la souveraine appréciation des juges du fait, qui la trancheront au mieux des intérêts de l'enfant. V. Cass. 24 nov. 1886 (S. 1888.1.433. — P. 1888.1.1063), et les renvois ; 10 juill. 1888 (S. 1890.1.317. — P. 1890.1.768). V. au surplus, *C. civ. annoté*, par M. Fuzier-Herman, sur l'art. 302, n. 8 et s.

admissible un seul instant qu'un homme bien élevé, repoussant simplement une femme, et une femme pour laquelle il se prétend animé de sentiments tendres et respectueux, se croie obligé de déployer toute sa vigueur musculaire et laisser des traces susceptibles d'être constatées par les médecins ; — Attendu qu'à trois reprises, les effets de la brutalité de Poidebard ont été ainsi établis : que, le 14 sept. 1889, le docteur Bonnet, de Saint-Génis-Laval, « certifie avoir constaté sur Mme Poidebard l'existence, sur la face postérieure du bras droit, d'une ecchymose transversale » ; que, le 30 juill. 1890, le docteur Cauche, de Lyon, « certifie avoir visité Mme Poidebard, laquelle lui a offert des traces de contusion avec ecchymose à la partie supérieure et interne du bras droit » ; que le docteur Serazy, d'Alger, le 2 juin 1891, « certifie qu'il a constaté sur sa personne : 1° à la partie interne de l'avant-bras une tuméfaction de teinte foncée ; 2° à la partie externe du bras droit une tache bruniâtre de la peau » ; — Attendu, en ne retenant même que ces constatations contre Poidebard, qu'il est certain qu'elles constituent au premier chef des sévices et des violences dans le sens de la loi ; qui, eu égard au milieu social auquel les Poidebard appartiennent, elles sont largement suffisantes pour entraîner le divorce *de plano* ;

« Attendu, en ce qui concerne la garde de l'enfant, que, eu égard au jeune âge de celui-ci, il convient de le laisser à sa mère, sans toutefois priver le père du droit légitime qu'il a de le voir ou visiter librement ; — Par ces motifs ; — Prononce le divorce des époux Poidebard aux torts du mari ; — Attribue la garde de l'enfant issu du mariage à la dame Poidebard, sa mère. »

**POURVOI** en cassation par M. Poidebard. — 1<sup>er</sup> *Moyen*. Violation des art. 213, 214, 1388, 6 et 231, C. civ., en ce que la Cour, tenant pour obligatoires les engagements verbaux pris par son mari relativement au domicile conjugal, a considéré comme une injure de la part de ce mari envers sa femme le fait de ne pas se rendre où sa femme voulait habiter, alors que c'est la femme qui est obligée d'habiter avec le mari et le suivre partout.

2<sup>e</sup> *Moyen*. Violation de l'art. 231, C. civ., 7 de la loi du 20 avril 1810 et des règles de la preuve, en ce que la Cour a déclaré que l'exposant s'était livré à des violences sur sa femme en s'appuyant sur des certificats de médecins, qui ne pouvaient constituer par

(1-2) Voici quelle était l'argumentation du pourvoi : il est généralement admis que les biens dotaux ne peuvent, même après la dissolution du mariage, être atteints par l'effet des contrats que la femme a passés durant le mariage. V. not. Cass. 24 mars 1885 (S. 1885.1.220. — P. 1885.1.527), et le renvoi. Or, c'est comme femme dotale, et durant le mariage, que dans l'espèce la femme a contracté le bail dont s'agit et pris à sa charge toutes les obligations, actuelles ou éventuelles, auxquelles ce contrat pourrait donner naissance ; donc, aucune des obligations qui en sont découlées ne saurait être poursuivie sur ses biens dotaux. L'arrêt attaqué

eux-mêmes des preuves légales, et qui du reste n'établissent ni par qui, ni dans quelles circonstances ces prétendues violences auraient été exercées.

3<sup>e</sup> *Moyen*. Violation de l'art. 302, C. civ., en ce que la Cour a remis la garde de l'enfant issu du mariage à la mère, alors que dans leurs dernières conclusions, le père et la mère avaient demandé la confirmation du jugement qui confiait au grand-père la garde de cet enfant.

#### ARRÊT

LA COUR ; — Sur le premier moyen du pourvoi, pris de la violation des art. 213, 214, 1388, 6 et 231, C. civ. : — Attendu que, en mentionnant dans ses considérants l'engagement pris avant le mariage par le demandeur en cassation de fixer son domicile à Alger et l'obligation à laquelle il s'était ainsi volontairement soumis, l'arrêt n'a pas cependant déclaré, comme le prétend le pourvoi, que le mari fut légalement tenu d'avoir son domicile à Alger, point qui était d'ailleurs indifférent, puisqu'il est constant en fait que Alger a été le lieu du domicile des époux Loidebard depuis leur mariage ; mais que l'arrêt a pu considérer comme constituant une injure pour la femme les absences continues du mari et son éloignement non justifié, prolongé quelquefois pendant plusieurs mois, alors surtout qu'il constatait en même temps les précautions prises par ce dernier pour que sa femme ne vint pas le rejoindre ; que ces appréciations rentraient dans le pouvoir souverain de la Cour d'appel, qui, en constatant l'injure ainsi faite à la femme, n'a violé aucune des dispositions de loi invoquées par le pourvoi ;

Sur le second moyen, pris de la violation de l'art. 231, C. civ., 7 de la loi du 20 avril 1810 et des règles de la preuve : — Attendu qu'il est déclaré par l'arrêt que Poidebard s'est livré sur la personne de sa femme à des violences inqualifiables qu'il s'efforce en vain d'expliquer en soutenant, contrairement à toute vraisemblance, qu'il s'est borné à contenir sa femme qui voulait se jeter sur lui ; que l'arrêt expose ensuite qu'à trois reprises différentes, en 1889 à Saint-Génis-Laval, en 1890 à Lyon, en 1891 à Alger, trois médecins ont certifié que la dame Loidebard portait des traces de contusion avec ecchymoses ; qu'il attribue explicitement ces sévices au mari ; — Attendu que de ces constatations l'arrêt a pu déduire des présomptions graves, précises et concordantes suffisantes pour faire prononcer le divorce contre le mari ; qu'il n'a donc ainsi violé ni l'art. 231, C. civ.,

distingue à cette égard, suivant que l'échéance de l'engagement est antérieure ou postérieure à la dissolution du mariage ; là est l'erreur ; ce qu'il faut voir, c'est la date de la formation du contrat, et non celle de l'exigibilité de l'engagement ; autrement, l'inaliénabilité de la dot ne serait plus, pour la famille, qu'une garantie illusoire, car le créancier ne manquerait jamais, en traitant avec la femme, de stipuler que les engagements de celle-ci ne seraient exigibles qu'à la dissolution du mariage.

Cette argumentation a du vrai dans la plupart des cas. Ainsi, si, pendant le mariage, la femme se reconnaît débitrice, envers un tiers, d'une

ni l'art. 7 de la loi du 20 avril 1810, ni les règles de la preuve ;

Sur le troisième moyen, pris de la violation de l'art. 302, C. civ., et de l'exercice de pouvoir : — Attendu qu'il n'est nullement établi qu'un accord se soit formé entre les époux pour que la garde de l'enfant issu du mariage fût confiée à son grand-père maternel ; qu'il résulte notamment des conclusions prises par Poidebard devant la Cour d'appel qu'il demandait que son enfant lui fût remis de juillet à octobre de chaque année pour résider avec lui en France, tandis que la femme voulait qu'il ne pût l'avoir qu'à Alger trois fois par semaine et à certaines heures ; que si, d'autre part, la femme a conclu à la confirmation du jugement qui confiait la garde de l'enfant à son grand-père, il est à remarquer que cette décision, dont elle demandait la confirmation, était interlocutoire, et n'avait de force que pour la durée de l'instance ; qu'on ne saurait donc déduire de ses conclusions avec certitude l'abandon par la dame Poidebard de la prétention qu'elle avait affirmée dès le début du procès d'avoir, après le divorce prononcé, la garde exclusive de l'enfant ; qu'en l'absence d'accord certain à cet égard entre les époux, la Cour d'Alger a usé du droit que lui conférait l'art. 302, C. civ., en décidant que l'enfant, vu son jeune âge, serait remis à la mère au profit de laquelle le divorce était prononcé ; que cette Cour n'a donc commis aucun excès de pouvoir ; que, bien au contraire, elle a fait une saine application de la disposition de loi précitée ; — Rejette, etc.

Du 3 janv. 1893. — Ch. req. — MM. Manau, prés. ; Denis, rapp. ; Reynaud, av. gén. (concl. conf.) ; Chauflon, av.

#### CASS.-REQ. 16 juillet 1891.

**DOT, INALIÉNABILITÉ, DIVORCE, CONDAMNATION, CAUSES POSTÉRIEURES, LOYERS, DÉGRADATIONS, FRAIS ET DÉPENS.**

*Le créancier d'une femme dotale divorcée a le droit de poursuivre, sur les biens dotaux de sa débitrice, l'exécution des condamnations qu'il a obtenues contre elle, et qui ont une origine postérieure à la dissolution du mariage (1) (C. civ., 1554).*

*Il est ainsi, spécialement, des condamnations prononcées au profit du bailleur pour occupation des lieux, détériorations et dégâts commis dans les lieux loués, et frais d'instance, s'il est constaté par le juge qu'elles avaient toutes une origine postérieure au jugement de divorce (2) (Id.).*

somme de 100,000 fr., par exemple, dont 80,000 payables dans le mois qui suivra la dissolution du mariage, ou dont l'échéance n'arriverait qu'après cet événement, il est bien certain que le paiement de ces 80,000 fr. ne pourra pas être poursuivi sur les biens dotaux. Pourquoi ? Parce que c'est pendant le mariage que l'obligation de les payer a été contractée, que la dette est « née », et le créancier a su qu'il n'avait d'autre garantie que les biens paraphernaux. Donc, la date à considérer, en cette matière, est celle de la « naissance de la dette » et non celle de son exigibilité. Jusqu'ici, nous sommes d'accord avec le pourvoi, mais sous la condition que



## CHRONIQUE LOCALE

(Somme et Départements voisins)

**INFORMATIONS MILITAIRES. — Volontariat d'un an.** — Une décision ministérielle a fixé à 1,550 le minimum des points nécessaires pour être admis à contracter, cette année, l'engagement conditionnel au titre de l'article 54.

Voici la liste des candidats admis dans le département de la Loire :

	Points.
1 Rivolier, Alexis, Saint-Etienne,	2010
2 Ollier, Jean-Fleury, id.,	1990
3 Vallas, Jean, Saint-Just en-Chevalet,	1895
4 Richard, Victor-Joseph, Saint-Etienne	1865
5 Balas, Marie-Jean-Baptiste-Victor-René, Izieux,	1825
6 Michel, André-Marius, St-Etienne,	1820
7 Poissant, P.-J.-B., Pouilly-les-Noirains,	1820
8 Caster Fortuné-Adrien, Roanne,	1815
9 Perrichon, Marius-François, St-Chamond,	1770
10 Peyron Jean, Le Chambon,	1745
11 Nicolas, Charles-Jean-Pierre, St-Etienne,	1740
12 Poidebard Marie Louis Joseph, St-Etienne.	1740
13 Fèvre Luc-Jacques-Théodore, St-Etienne,	1735
14 Jourjon Louis, St-Etienne,	1720
15 Soviche Joseph-Marie, St-Etienne,	1715
16 Callet Gustave-Denis-Aimé-Marie, Saint-Etienne,	1690
17 Lemaire Antoine-Jean-Augustin, Saint-Etienne,	1670
18 Pangaud Lucien-Joseph, Le Pertuiset,	1660
19 Prodon Paul-Marie-Joseph, Saint-Chamond,	1630
20 Freynet Jacques-Eugène, Saint-Etienne,	1630
21 Fouletier Laurent, St-Chamond,	1630
22 Traclet Joseph, Charlieu,	1625
23 Blaquier Etienne-Marius-Gédéon, Saint-Etienne,	1610
24 Sabatier Etienne-Jean-Claude, St-Etienne,	1605
25 Sublet Louis-Léon, St-Etienne,	1595
26 Servant Antoine-Marius, Izieux,	1585
27 Patouillard Mathieu-Cl., Izieux,	1575
28 Couturier François, St-Etienne,	1565
29 Brottier Louis-Marius, St-Etienne,	1560

La somme à verser reste fixée comme précédemment à 1,500 francs ; des exemptions de versement pourront être accordées aux jeunes gens admis aux examens ainsi qu'à ceux de l'article 53 dont la position de famille et de fortune justifiera cette faveur. A cet effet, les postulants devront adresser *immédiatement*, à la préfecture, leur demande accompagnée des pièces suivantes :

1° Un certificat délivré par le maire, constatant la position de famille de l'intéressé (modèle n° 2, inséré au Recueil des Actes administratifs, n° 50, année 1872, page 382) ;

2° Un relevé du rôle des contributions à la charge de la famille ou à celle de l'intéressé ;

3° Une délibération du Conseil municipal, contenant avis sur la suite que comporte la demande.

*Classe de 1880.* — Les jeunes soldats de cette classe qui ont pris part à des concours de tir en France ou à l'étranger sont prévenus qu'il est de leur intérêt d'être munis des diplômes de tir qui auraient pu leur être délivrés, soit lorsqu'ils devanceront l'appel, soit lors de la mise en route de leur classe.

*Liste des candidats à un engagement conditionnel en 1881 sur la Loire. Sont indiquées les conditions à remplir pour l'obtention de cet engagement. Extrait du journal « Le mémorial de la Loire et Haute-Loire » du 26 octobre 1881*

## 10. Extraits du « Livre de famille » de William POIDEBARD

### I. Claude-Joseph-Gaspard Poidebard

Né à la Bastie le 25 mars 1809



*Ecartelé au 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup>, d'azur à deux bars d'or, au chef d'or chargé de trois étoiles de gueules; au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>, de sable à deux étoiles à six rais d'or, coupé d'or plein. Armes peintes à St-Paul et cachets du dix-huitième siècle.*

#### I

Jean POIDEBARD, auquel remonte la filiation de la famille en Forez, s'établit, au milieu du dix-septième siècle, à St-Galmier où il mourut, le 26 mars 1694, à l'âge de soixante ans. Son nom, inconnu avant lui en Forez, se retrouve dès le quatorzième siècle en Languedoc, écrit diversement, suivant les idiomes, *Poydebarre, Poydebat* et *Poydebar*. Le 6 juillet 1377, Bernard Pelet, seigneur

— 10 —

du Rousson, fit don du lieu du Bousquet, au diocèse de Nîmes, à Jacquain de Poydebarre (*Arch. Pelet*). Deux siècles plus tard, la bourgeoisie de Toulouse comptait dans ses rangs une famille de même nom d'où serait sorti l'auteur de la branche forézienne. Quoi qu'il en soit, Jean Poydebard, attiré sans doute par la célébrité des eaux de St-Galmier, vint exercer la médecine dans cette ville où le fixa son mariage avec Agathe de la Fiste (1) dont le frère, Jean-Louis de la Fiste, était lieutenant de M. le premier chirurgien du roi. De cette union sont nés :

- 1° Jacques dont l'article suivra.
- 2° Anne, baptisée à St-Galmier le 20 novembre 1662, y épousa Jean Montillet, praticien et bourgeois de la dite ville. Les MONTILLET portaient : *D'or à trois aillettes de gueules*. On trouve au nombre des alliances qu'ils eurent en Forez, celle d'Antoine Montillet avec Marie-Anne de Baronnat, fille de Antoine, écuyer, et de Antoinette de Rossillon, du 30 avril 1720.
- 3° Claire, mariée le 29 mai 1697 à Claude Berriat, bourgeois de St-Galmier.
- 4° Marthe, morte à l'âge de 70 ans, le 28 décembre 1738.
- 5° Charlotte, morte âgée de 61 ans, le 26 mai 1732.

(1) *Les registres paroissiaux de St-Galmier ne remontant pas au-delà de l'année 1660 et le contrat de mariage de Jean Poydebard n'ayant pas été retrouvé, on ne peut rien avancer de certain sur son origine, mais seulement indiquer une voie à suivre pour de nouvelles recherches.*

— 11 —

#### II

Jacques POIDEBARD exerça comme son père la médecine, d'abord à St-Galmier, puis à St-Etienne. Il épousa en premières noces Marie DE MONTUCLA, fille de Claude-Charles, maître chirurgien de la Fouillouse, et de Jeanne Esmonet. Un petit-fils de Claude-Charles, noble Jean-Etienne de Montucla, censeur royal, membre de l'Académie des sciences, né à Lyon le 7 septembre 1725, donna quelque lustre à son nom par d'importants ouvrages sur les mathématiques. Les Montucla portaient : *D'azur à la fasce d'argent accompagné en chef d'une rose entre deux étoiles d'or et en pointe d'un mont du même*. Marie de Montucla mourut le 10 juillet 1700, laissant :

- 1° Claude-Charles Poidebard, baptisé à St-Galmier, le 28 mai 1698, établi fort jeune à Paris, vint plus tard à Lyon dont il était qualifié bourgeois en 1740. Il avait épousé Nicole CORBET, et laissa de son union :
  - A. Marguerite Poidebard, mariée à Marc Girardon. Jean-Antoine, leur fils, épousa Victoire-Jeanne-Sophie LARUE.
  - B. Marie-Anne Poidebard, inhumée à St-Nizier, le 3 juillet 1773, avait épousé le 10 mars 1750, contrat reçu Gayet, notaire à Lyon, Jean-Honoré DU LAURENS, bourgeois de Lambesc.
- 2° Charles Poidebard fit, le 27 octobre 1727, étant dans la ville de Blaye, au service du roi, un accord avec son frère au sujet de l'héritage maternel.
- 3° Jeanne Poidebard, baptisée à St-Galmier le 8 juillet 1700.

— 12 —

Jacques POIDEBARD épousa en secondes noces à St-Paul-en-Jarez, le 11 janvier 1701, Marguerite DUMEYNE, fille de Clément, bourgeois du dit lieu, et de Jeanne de Lafond. Il en eut :

- 4° Françoise, baptisée à St-Galmier, le 1<sup>er</sup> novembre 1701.
- 5° Louis dont l'article suivra.
- 6° 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Marguerite, Louise et Gabrielle Poidebard, légataires de leur aïeul maternel, dans son testament reçu Chorel, du 27 septembre 1731. Les Dumeyne portaient : *D'azur à la croix d'argent, au chef de gueules chargé d'un croissant entre deux étoiles d'or*. Armoiries sculptées à St-Paul avec la date de 1670.

#### III

Louis POIDEBARD, né à St-Galmier en 1704 fut attiré à St-Paul par la famille de sa mère et s'établit à la Bastie où ses descendants résident encore. Il fonda sur les rives du Dorlay, pour l'industrie de la soie, une de ces manufactures à l'italienne, qui, protégées par un arrêt de Colbert du 1<sup>er</sup> septembre 1670, procurèrent la fortune et la noblesse à tant de familles de la région parmi lesquelles on peut citer les Palerne de Chaintré, les Maniquet, les de Lafond, les Darestes et les Dujast d'Ambérieu. Aussi, Louis Poidebard, avec une famille digne des temps bibliques, après avoir vu ses premiers-nés fonder eux-mêmes de bonnes maisons, put-il donner le foyer paternel à l'un de ses plus jeunes fils et laisser encore aux quinze autres survivants de ses

enfants d'honorables situations. Il avait épousé : 1° le 20 novembre 1723, Jeanne BONNARD, fille de Simon, bourgeois de St-Chamond, et de Jeanne Dugas ; 2° le 25 mai 1754, Jeanne DUPRÉ, sœur de noble Damien Dupré, lieutenant des grenadiers royaux.

Louis Poidebard mourut à St-Paul et fut inhumé dans l'église dudit lieu, le 16 juillet 1782. Du premier lit étaient issus :

1° Pierre Poidebard, né à la Bastie, le 26 février 1726, se fixa à St-Chamond où il épousa Gasparde TERRASSON, fille de Jean François, et de Marie Sibert. Cette branche des Terrasson, anoblée par une charge de secrétaire du roi, a possédé les terres de Lachal et de Valfleury.

De cette union sont nés :

A. Jean-François-Marie Poidebard, syndic des procureurs et bourgeois de Lyon, marié à Neuville-sur-Saône, le 22 octobre 1781, à Madeleine SÈVE, fille de Joseph et de Jeanne Flandrin, dont il eut : Jeanne-Marguerite, baptisée à St-Croix de Lyon, le 29 mars 1786. François-Marie Poidebard, ardent royaliste, mourut victime de la Terreur, le 5 janvier 1794, pour avoir pris part à la glorieuse défense de Lyon contre la Convention, en qualité de capitaine d'artillerie, commandant la redoute de St-Foy.

B. Joseph Poidebard, marié à St-Étienne, le 19 janvier 1790, à Antoinette CROZIER, eut un fils nommé François, mort à Roanne ne laissant que deux filles non mariées.

2° Claudine Poidebard, mariée en 1748 à François BIZON, bourgeois de Rémonville au diocèse de Reims.

3° à 10° Cinq fils et trois filles tous nés à la Bastie et baptisés à St-Paul de 1727 à 1734.

11° Antoine Poidebard, baptisé le 19 août 1735, s'établit à St-Étienne où il épousa, le 21 février 1757, Benoîte TRANCHAND, fille de Claude et de Jeanne Meyrieu, dont il eut :

A. Rose Poidebard, baptisée le 30 septembre 1759, épousa, le 7 février 1781, Claude-Philippe TESTENOIRE-LAFAYETTE, fils de Philippe, notaire à Beaujeu, et de Bénigne Rollet. Les Testenoire, fort anciens en Beaujolais, eurent une de leurs branches anoblée au seizième siècle pour services militaires dans la personne de Michel de Testenoire, s<sup>r</sup> de Bacot, homme d'armes de la compagnie de M<sup>sr</sup> de Nemours. Étienne de Testenoire, son fils, seigneur de la Croix, l'un des cent hommes d'armes des ordonnances du roi, marié à Guillemette de Noblet, signa le procès-verbal de la revue de la compagnie d'Halincourt, le 24 décembre 1612.

B. Messire Jean-Baptiste Poidebard, prêtre du diocèse de Lyon, savant distingué, émigra en Russie avec M. Imbert Colomès, son ami, qui a laissé de leur sortie de France en 1793, une relation des plus émouvantes. L'abbé Poidebard (1), après avoir étudié à Beaujeu et à Lyon, s'était fait graduer à l'Université de Valence. Il se distingua, dans la chaire de mathématiques, à St-Irénée où les Sulpiciens l'avaient placé malgré son extrême jeunesse. Né à St-Étienne-en-Forez le 13 novembre de l'année 1761,

(1) Voir sur l'abbé Poidebard la notice de M. Bregnot du Lut.

il mourut en Russie le 6 mars 1824, avant d'avoir reçu la récompense des importants services qu'il avait rendus à St-Petersbourg par ses utiles inventions.

D. Blaise, baptisé le 13 juin 1763.

E. Jean, baptisé le 10 mai 1764.

F. Jean-Baptiste, baptisé le 14 août 1766.

12° Louis, baptisé le 4 mars 1738.

13° Pierre, baptisé le 6 avril 1737.

14° Jeanne, baptisée le 26 mars 1739, mariée par contrat du 21 décembre 1755, à Jean CARTAL DE TRUCHÉ, bourgeois de Pélussin. Les Cartal possédaient à Chuyers, le petit fief de Marra que Françoise Cartal de Marra apporta en dot à Pierre-Barthélemy Flurand de Rancé, chevalier. Leur fille, Anne-Françoise, le fit passer à son tour dans la famille du Peloux, en épousant, le 27 mars 1777, messire Louis-Joseph du Peloux, cheval-léger de la garde du roi.

15° Jean-Marie, baptisé le 7 juillet 1740 (1).

16° Joseph, baptisé le 29 septembre 1741, dont l'article suivra.

17° Nicolas, baptisé le 10 février 1743.

18° Jean-Baptiste, baptisé le 4 avril 1744, mort jeune.

(1) Jean-Marie Poidebard alla se fixer à St-Maurice-de-Thône, en Savoie, où il épousa demoiselle Françoise Girod, dont il eut : François Sylvestre, né à St-Maurice, le 4 novembre 1781, qui s'était établi dans l'ancienne Chartreuse de St-Croix-en-Jarez, où il vivait en religieux dans une cellule du couvent. Il mourut à Lyon le 18 juillet 1868, âgé de près de 88 ans.

Du second lit Louis Poidebard eut encore :

19° Jean-Baptiste Poidebard de Barolière, baptisé le 21 août 1755, fut institué héritier de son père par son testament du 25 août 1780, mais ayant hérité de la jouissance du château de Barolière de M<sup>r</sup> de Lafond, son parent, ancien seigneur de St-Paul, il vendit la maison paternelle de la Bastie à son frère Joseph le 4 septembre 1793. Quelques jours après, accusé de cacher des prêtres et d'avoir entretenu des relations avec les défenseurs de Lyon, il fut arrêté par ordre de Javogues et conduit à Lyon pour y être incarcéré. Il ne dut son salut qu'au dévouement de ses gardiens qui, arrivés à St-Genis, le laissèrent échapper malgré la responsabilité qu'ils encouraient. Jean-Baptiste Poidebard ne se maria point; d'une grande piété et très charitable, on raconte qu'il rentrait toujours chez lui la bourse vide. Sa mère veuve depuis 1782 vécut avec lui jusqu'à sa mort.

20° Marie, baptisée le 20 juillet 1756, épousa, par contrat du 21 décembre 1776, sieur Pierre CARTAL, bourgeois de Pélussin, et se maria le 4 août 1781, à sieur Jean Dufourd.

21° Marie-Louise, baptisée le 22 octobre 1757, épousa, par contrat du 28 avril 1776, sieur Jean-Marie GARAND, bourgeois de St-Étienne, fils de Jean et de dame Madeleine Panete.

22° Hyacinthe, baptisé le 26 décembre 1758.

23° Damien, baptisé le 17 décembre 1759.

24° Joseph, baptisé le 10 avril 1761.

25° Vincent, baptisé le 28 janvier 1763.

26° Elisabeth, baptisée le 31 octobre 1765, morte le 31 août 1767.

IV

Joseph POIDEBARD, mort le 16 avril 1808, à la Bastie, où il était né, le 29 septembre 1741, fit ses études à Lyon et y habita quelque temps, puis s'installa à S'-Paul, dans la maison paternelle, qu'il acheta de son frère Jean Baptiste, institué héritier de leur père. Nommé maire de S'-Paul en 1789, il dut presque aussitôt se démettre de cette charge, sa modération et son attachement à la religion et au roi, l'ayant rendu suspect. Il fut même bientôt contraint de se cacher. Il confia ses fils, heureusement trop jeunes pour attirer l'attention, à un vénérable prêtre, oublié dans les forêts du Pilat, chez lequel ils eurent la bonne fortune de faire d'excellentes études, chose bien rare à cette époque néfaste. Joseph Poidebard testa, le 14 juillet 1778, devant M<sup>e</sup> Hutte, notaire à Lyon, et encore le 22 floréal an XIII, devant M<sup>e</sup> Vincent, notaire à S'-Paul. Il avait épousé le 4 mai 1773, demoiselle Marguerite BARRIER, fille de M<sup>e</sup> Antoine Barrier, notaire et greffier du dit S'-Paul, et de dame Marie Antoinette Tixier d'Ostille. De cette union sont nés :

- 1° Antoine Gaspard dont l'article suivra.
- 2° Jean-Baptiste Poidebard, né à la Bastie, le 28 juin 1780, mort à Florence le 10 janvier 1856 où il fut inhumé dans l'église de S'-Marc. Après un voyage en Syrie, dont il fit une intéressante relation, il installa, dans sa belle propriété de S'-Alban près de Lyon, des filatures modèles pour lesquelles il fut décoré de l'ordre royal de la Légion d'honneur. Il fut ensuite attiré à Florence par le prince Demidoff qui lui confia

l'organisation de ses manufactures. Aimant les arts et à bonne école pour les cultiver, il y fit une belle collection de tableaux aujourd'hui dispersée. Il avait épousé à Lyon, le 14 mars 1812, demoiselle Jeanne DE LA BRUYÈRE (1), née à Tassin, Rhône, le 8 thermidor an II, fille unique d'Antoine-Marie de la Bruyère et de dame Joséphe Durand dont il a eu :

- A. Jenny, morte à Fiésole, le 28 juillet 1873.
  - B. Henry, mort à Paris en 1871.
  - C. Joséphine, morte à Pise en 1885, avait épousé J. DE FRANCESCHI, major dans l'armée italienne, mort quelques années avant elle.
  - D. Noël-Joseph, mort à Florence, le 9 novembre 1885, âgé de 65 ans, y avait épousé dans l'église della Badia, le 6 mai 1848, demoiselle Félicina BULLION DE LA GRANGE, morte le 15 mai 1880 et inhumée à S'-Miniato. De cette union étaient nés Adèle, née à Bologne, le 29 octobre 1853, décédée à Florence, le 12 avril 1862, et Victor, né le 25 août 1859, décédé le 29 avril 1863, tous deux inhumés dans le même tombeau dans l'église de S'-Miniato al Monte.
  - E. Marie-Anatoline, née à la villa Demidoff, le 20 janvier 1838.
- 3° Sébastien Poidebard, né à la Bastie, le 11 avril 1782, s'établit à Milan, où il est mort ainsi que sa femme (2), dont il eut :

- (1) *De la Bruyère : D'azur semé de billettes d'argent, au lion du même brochant sur le tout. Cachets du dix-huitième siècle.*  
 (2) *Il avait épousé à Lyon, le 19 août 1826, d<sup>lle</sup> Martine Baudet.*

- A. Joseph-Antoine-Auguste, mort à Milan, le 14 juin 1893, laissant trois enfants, Sébastien, Hortense et Auguste.
- B. C. et D. Henriette, Julie et Antelma, non mariées.

- 4° Florentin Poidebard, né le 26 août 1787, mort jeune.
- 5° Marie-Louise, née le 15 août 1774.
- 6° Marie-Antoinette, née le 16 février 1776.
- 7° Marguerite, mariée le 28 juin 1809, à sieur Pierre-Philippe TESTENOIRE-LAFAYETTE, fils de Claude-Philippe et de dame Rose Poidebard (1).
- 8° Pierrette-Joséphe, née le 11 décembre 1777, épousa, le 26 décembre 1810, sieur Pierre CHAULET (2), né à Lyon le 12 décembre 1771, fils de sieur Ange-Paulin Chaulet, bourgeois de Lyon, et de dame Jeanne-Marie Bosche.
- 9° Marie-Antoinette, née le 23 février 1784, épousa le 20 janvier 1805, sieur Jean-Baptiste BROSSY, fils d'Antoine et de dame Jeanne-Etiennette Guillermet.
10. Angélique, née le 20 mars 1789, morte le 13 janvier 1792.

(1) *De cette union naquit Claude-Philippe Testenoire-Lafayette, chevalier de S'-Grégoire-le-Grand, notaire honoraire de la ville de Saint-Etienne, ancien président de la Diana, Société archéologique du Forez. Il a eu de son union avec Antoinette-Cécile Desjoyaux : 1° Hippolyte-Charles Philippe, marié à sa cousine Hélène Poidebard ; 2° Marie, mariée à P. Granger, notaire à S'-Etienne ; 3° Cécile, mariée à F. Thiollier, chevalier de la Légion d'honneur, auteur de plusieurs livres artistiques sur le Forez ; 4° Julie.*

(2) *Chaulet : D'azur au chou d'argent. (Armorial des généralités).*

V

Antoine Gaspard POIDEBARD, membre du collège électoral de la Loire sous la Restauration et chevalier du Lys, baptisé à S'-Paul, le 15 janvier 1779, y mourut, le 1<sup>er</sup> mai 1842 (1). Il avait épousé le 30 avril 1805 (contrat du 24 reçu M<sup>es</sup> Vincent et Gaultier) Jeanne-Marie-Amélie SAVOYE, baptisée à S'-Paul, le 6 janvier 1780, fille de Jean-Claude Savoye, écuyer, et de dame Marie-Claudine Montellier de Gontal. Elle testa le 5 juin 1842 et mourut le 28 mai 1860, ayant eu de son union :

- 1° Claude-Joseph Gaspard dont l'article suit.
- 2° Louis-Victor Poidebard a fait branche.
- 3° Jeanne-Marie-Joséphine-Amélie, mariée à Philippe GERMAIN DE MONTAUZAN, dont la descendance sera donnée après celle de ses frères.
- 4° Marie-Claudine Poidebard, née le 4 juillet 1815, décédée sans alliance à S'-Paul, le 15 octobre 1877.
- 5° Jeanne-Marie-Cécile Poidebard, née le 2 mars 1814, morte le 13 mai 1892, avait épousé le 17 juin 1838, Claude-Joseph-Léon ROMBAU, avocat à Montbrison, où il était né le 19 février 1807, fils de Claude-Joseph Rombau et de Marie-Reine Métayer

(1) *Gai et bienveillant, amateur des sports de son temps, le cheval, la chasse et la pêche, Antoine Poidebard aimait fort, le fusil sur l'épaule, causer avec les paysans dans leur langage, les aidant de ses conseils et de sa bourse.*

des Combes. Il mourut le 25 septembre 1849, au château de Chalins-d'Uzore, laissant :

- A. Amélie, née le 4 août 1839, religieuse du Sacré-Cœur.
- B. Marie-Olympe, née le 26 août 1841, mariée le 25 janvier 1864 à Jean-Gabriel-Eugène DU SAUZEY.
- C. Marie-Antoinette, née le 11 novembre 1842.
- D. Marie-Pauline, née le 7 novembre 1844, mariée le 3 mai 1870 à Jean-Louis-Henri JALABERT, dont : 1° Léon, né le 25 mars 1871, 2° Henri-Eugène, né en octobre 1874, 3° Marie-Antoinette, née le 16 octobre 1876.

## VI

Claude-Joseph-Gaspard POIDEBARD, né le 25 mars 1809, mourut à Vichy, le 20 juin 1868 et fut inhumé dans la chapelle du château de la Bastie, ayant testé le 19 février de la même année (1). Il épousa, par contrat du 8 février 1836, reçu Rozier notaire à St-Chamond, Anne-Marie HERVIER DE ROMANS, née au château de Barolière, le 14 août 1818, fille de Jean-Pierre

(1) *Sans attrait pour les grandes villes et les carrières séduisantes auxquelles ses fortes études et sa position sociale lui donnaient droit de prétendre, Joseph Poidebard préféra rester dans la vieille demeure bâtie par les siens près de deux siècles auparavant, et construisit tout à côté le château actuel de la Bastie, terminé en 1867. Les douceurs du foyer, égayé par une nombreuse et riante jeunesse, étaient le délassement pour lui d'une vie active partagée entre le travail et les bienfaits de toutes sortes répandus à profusion et le plus souvent ignorés.*

Hervier de Romans, écuyer, baron de Barolière, chevalier de l'Éperon d'or, ancien aide de camp du comte de Précý, et d'Anne-Marie-Victoire de Beaupré. Elle mourut le 24 août 1883 (1).

De cette union sont nés :

- 1° Marie-Jean-Léon, dont l'article suivra.
- 2° Marie-Antoine-Ernest Poidebard, chevalier du St-Sépulcre, nommé commandant des mobilisés de la Loire pendant la guerre franco-allemande, était né à la Bastie, le 5 février 1839 et mourut à Collonges (Rhône), le 2 novembre 1887. Il avait épousé le 27 avril 1872 Marie-Humbertine CHOMER, fille d'Alexandre Chomer, chevalier de la Légion d'honneur, et de Pauline Troubat, dont :
  - A. Léontine-Jeanne-Humbertine-Marie-Madeleine, née le 10 novembre 1873, morte le 23 janvier 1893.
  - B. Anne-Mi<sup>re</sup>-Alex<sup>is</sup>-Humb<sup>ert</sup>-Isab<sup>elle</sup>, née le 4 décembre 1875.
  - C. Marie-Joseph-Botzko-Louis-Gonzague, né le 16 août 1877.
  - D. Marie-Louise-Yvonne, née le 2 mai 1880.
  - E. Marie-Elysée-Régis-Urbain-Louis, né le 3 octobre 1882, mort le 27 janvier 1883.
  - F. Marie-Antoine-Ernest-Louis-Raoul, né le 11 février 1884.
  - G. Joseph-Marguerite-Marie-Louise, née le 11 juillet 1886.

(1) *Digne compagne de l'homme vertueux qu'elle avait choisi, Anne-Marie-Hervier de Romans était d'une charité inépuisable, et le soin des malades pauvres avait pour son cœur généreux un attrait particulier. Aussi au nombre des œuvres de bienfaisance dont St-Paul lui est redevable, nous rappellerons l'établissement d'une maison de religieuses gardes-malades soignant gratuitement les indigents.*

- 3° Marie-Amélie Poidebard, née à la Bastie le 1<sup>er</sup> février 1841.
- 4° Marie-Cécile-Noémi Poidebard, née à la Bastie le 25 avril 1843, a épousé, le 6 juillet 1869, Pierre-Léon-Jules BALMONT, fils de Jean et de Marie-Anne-Victorine Penighetti, dont :
  - A. Gaston-Joseph-Jacques, né le 12 avril 1870.
  - B. Marie-Germaine, née le 3 mars 1872, morte en 1874.
  - C. Anne-Marie-Alice, née le 2 décembre 1873, morte le 25 octobre 1880.
  - D. Guillaume-Victor Roger, né le 2 novembre 1875.
  - E. Joseph-Henri-Elisée, né le 20 juin 1877.
  - F. Marie-Alice-Germaine, née le 31 octobre 1881.
- 5° Marie-Louis-William Poidebard, né à la Bastie le 22 mai 1845, chevalier de St-Grégoire-le-Grand et décoré de la médaille *bene merenti*, a servi comme volontaire dans les zouaves pontificaux (1867-1868.) Nommé lieutenant aux mobiles de la Loire et officier d'ordonnance du colonel vicomte de l'Etoile, attaché à l'Etat-major de la place de Besançon, il fit la campagne de l'Est pendant la guerre 1870-1871. Il a épousé le 25 mai 1880, Marie-Françoise-Émilie GROS, fille de Jacques-Albert Gros, et de Louise de Soras, dont il a eu :
  - A. Anne-Marie-Ludomille-Victoire-Gabrielle, née à Oullins, le 22 avril 1881.
  - B. Marie-Louis-Joseph-Gaspard-Robert, né à Lyon, le 30 mars 1883.
  - C. Hugues-Marie-Georges-William, né au château de la Bastie, le 15 mars 1885, mort le 30 du même mois.
  - D. Guy-Marie-Marc-Antoine-Bernard, né à Oullins, le 6 septembre 1889, mort le 8 août 1890.

- 6° Anne-Marie-Adèle Poidebard, née à la Bastie, le 31 août 1847, mariée, le 23 janvier 1872, à Jean-François-Louis CHATEL, chevalier de la Légion d'honneur, fils de Jean-Hector Chatel et d'Irma Pochon, dont :
  - A. Anne-Marie-Louise, née le 21 novembre 1872, mariée le 8 septembre 1896, à Jean-Jacques Giron, fils de Marcelin et d'Antoinette Epitalon.
  - B. Marie-Jeanne-Léontine, née le 10 décembre 1874, morte le 27 du même mois.
  - C. Marie-Louis-Ernest-Jacques, né le 26 août 1876.
  - D. Marguerite-Marie-Augustine-Jeanne, née le 10 juin 1878.
  - E. Jeanne-Marie-Julie Wilhelmine, née le 28 février 1880.
  - F. Jean-Marie-Melchior-Louis, né le 5 août 1882.
  - G. Guy-Marie-Joseph-Elysée, né le 7 septembre 1885.
- 7° Marie-Elysée Poidebard, né à la Bastie, le 6 mai 1850, a servi pendant la campagne de France dans l'armée de l'Est. Il a épousé à Alger, le 12 avril 1883, Louise SERVAT, dont il a eu :
  - A. Marie-Jean-Lucien, né à Alger, le 25 juillet 1887.
- 8° Marie-Antoinette-Hélène Poidebard, née à la Bastie, le 23 avril 1852, mariée le 3 février 1880, à Hippolyte-Charles-Philippe TESTENOIRE-LAFAYETTE, licencié en droit, notaire à Saint-Etienne, fils de Claude-Philippe Testenoire-Lafayette, notaire honoraire, président de la Société archéologique de la Diana, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand et d'Antoinette-Cécile Desjoyaux, dont :
  - A. Anne-Marie-Noellie, née le 30 mars 1881.
  - B. Mi<sup>re</sup>-Ant<sup>oinette</sup>-Léonie-Marguerite, née le 29 novembre 1882.

C. Claude-Marie-Charlotte, née le 8 janvier 1896.

- 9° Marie-Louise-Isabelle Poidebard, née à la Bastie, le 31 août 1854, religieuse de Notre-Dame du Cénacle, a prononcé ses vœux à Lyon, le 8 septembre 1883.
- 10° Anne-Marie-Louise-Céline Poidebard, née à la Bastie, le 28 juin 1857.
- 11° Marie-Joseph-Pie-Raoul, né à la Bastie, le 11 août 1862, décédé à la Villa Bourbon (Oullins), le 1<sup>er</sup> septembre 1888.

## VII

Jean-Marie-Léon POIDEBARD, né à la Bastie, le 26 janvier 1837, a épousé, par contrat du 1<sup>er</sup> octobre 1860, reçu Desjoyaux, notaire à Saint-Etienne, Agnès-Lucie CHOLAT, fille de Pierre Cholat et de Marie-Lucie Basson. De cette union sont nés :

- 1° Marie-Joseph, né à Saint-Etienne le 10 mars 1862, a épousé, le 12 février 1890, Rémie BAYARD, fille de Charles Bayard, conseiller général de l'Ain, et de Julienne Charrin, dont :  
Léon-Julien, né le 2 mars 1891.
- 2° Anne-Marie-Lucie, née le 22 juillet 1870.



## **J. BIBLIOGRAPHIE**

- BERTHOLON Stéphane. *Histoires de Saint-Chamond*. Imprimerie Thiollier, Saint-Etienne, 1927
- CONDAMIN, James. *Histoire de Saint-Chamond et de la seigneurie de Jarez depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Réédition par les Editions HORVATH, Roanne, 1977
- DAUZAT Albert. *Dictionnaire étymologique des noms et prénoms de France*. Larousse, Paris, 1980
- DAUZAT Albert. *Traité d'anthroponymie française, les noms de famille de France*. Librairie Guénégaud, Paris, 1977
- GARDES, Gilbert. *Grande encyclopédie du Forez et des communes de la Loire*. Editions HORVATH, Roanne, 1986
- POIDEBARD, Robert. *Les mouliniers du Pilat*. Editions de la Guillotière, Lyon, 1956
- POIDEBARD, William. *Livre de Famille, quartiers généalogiques, filiation et parentage des familles Poidebard et Hervier de Romans*. Editeur Mougin-Rusand Paul, Lyon, 1897
- POIDEBARD William, POIDEBARD Céline. *Madame Poidebard, souvenirs de famille*.
- PLESSIS, Bernard. *Saint-Paul-en-Jarez, le pays de mon enfance*. Editions Dumas, Saint-Etienne, 1961
- PORTALLIER Antoine. *Tableau général des victimes et martyrs de la Révolution en Lyonnais, Forez et Beaujolais*. Editeur J. Thomas, Saint-Etienne, 1911
- Association « Visages du Pilat ». « *Galoche ou tacot* », *du Jarez aux balcons du Pilat*. Imprimerie du Pré Battoir, Saint-Julien-Molin-Molette, 2005